

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2005 B 00848
Numéro SIREN : 421 100 645
Nom ou dénomination : LA BANQUE POSTALE

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt 41768

mazars

Tour Exaltis
61, Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie



Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

La Banque Postale

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

La Banque Postale

Société anonyme à directoire
421 100 645 R.C.S. Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de La Banque Postale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisionnement du risque de crédit

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe La Banque Postale constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Conformément à la norme IFRS 9, le groupe La Banque Postale enregistre des provisions au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Loss » ou « ECL ») sur les encours sains (« bucket 1 »), dégradés (« bucket 2») ou en défaut (« bucket 3 »).</p> <p>Les règles de dépréciation des pertes attendues imposent la constitution d'un premier statut de dépréciation matérialisant une perte attendue à 1 an dès l'origination d'un nouvel actif financier et d'un second statut matérialisant une perte attendue à maturité, en cas de dégradation significative du risque de crédit. Les dépréciations pour pertes attendues (sur encours en buckets 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par La Banque Postale intégrant différents paramètres (probabilité de défaillance ou « PD », perte en cas de défaillance ou « LGD », données prospectives ou « forward looking », etc...).</p> <p>Par ailleurs, comme indiqué dans la note 3.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le montant des encours en bucket 2 et les provisions afférentes ont été affectés par les mesures de surveillance spécifiques mises en place par La Banque Postale sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- des contreparties ou des secteurs d'activité considérés comme présentant des indices de dégradation pour les personnes morales,- des clients considérés comme fragiles au regard du contexte inflationniste pour les particuliers.	<p><u>Provisionnement des encours de crédit en bucket 1 et 2</u></p> <p>Nous avons constaté l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits.</p> <p>Sur les modèles de provisionnement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations ;- Nous avons apprécié la mise à jour des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2022 ;- Nous avons apprécié les modalités de prise en considération du contexte macro-économique de l'exercice dans les modalités de détermination des provisions sur base de modèle et dans les mesures de provisionnement sectoriel.- Nous avons examiné la documentation sous-tendant l'estimation des provisions sectorielles. <p>Sur la base d'un échantillon de dossiers de crédit relatifs à des personnes morales classés en bucket 2 et figurant sur « la liste à surveiller », nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.</p>

Les encours de crédits en défaut (bucket 3) font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle ou statistique. Ces dépréciations sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement pour la classification des expositions (bucket, 2 ou 3), pour la détermination des flux futurs recouvrables et de l'évaluation des provisions sectorielles, l'exercice du jugement étant d'autant plus complexe que les effets de la crise actuelle sont incertains.

Compte-tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces provisions et de la dégradation attendue du risque de crédit du fait du contexte inflationniste, nous avons considéré que l'estimation des pertes attendues sur les crédits à la clientèle au 31 décembre 2022 constituait un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2022, les encours bruts de prêts et créances sur la clientèle au coût amorti s'élèvent à 131,1 milliards d'euros et les provisions qui y sont associées totalisent 1,6 milliard d'euros comme indiqué dans les notes 4.7 et 4.19 de l'annexe aux comptes consolidés. Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans les notes 2.6 « Règles de présentation et d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés (au §. 2.6.1.2.5 « Dépréciation des actifs financiers »), 3.1 « Risque de crédit » et 3.2 « Exposition au risque de crédit ».

Nous avons réalisé des contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe La Banque Postale pour le traitement de ses opérations de crédits à la clientèle, en particulier des tests sur les contrôles généraux informatiques, les interfaces et les contrôles embarqués au titre des données spécifiques utiles au provisionnement du risque de crédit.

Provisionnement des encours de crédit en bucket 3

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons, d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective.

Nos travaux ont également consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses, du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties.

Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers de crédit concernant des personnes morales, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Nous avons enfin apprécié la pertinence de l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Provisions techniques d'assurance

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les entités contrôlées par La Banque Postale qui exercent une activité d'assurance comptabilisent, au passif de leur bilan, des provisions techniques représentatives de leurs engagements à l'égard des assurés. Au 31 décembre 2022, les provisions techniques d'assurance, nettes de réassurance, s'établissent à 361,2 Mds€.</p> <p>Parmi celles-ci figure une provision pour risques croissants, qui est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance et emprunteur au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none">- le taux d'actualisation sur le risque de dépendance ;- les tables d'expérience élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille ;- les comportements de rachat des assurés. <p>Les règles et les méthodes comptables applicables aux modalités de provisionnement technique des entreprises d'assurance sont décrites dans les paragraphes « Intégration des activités d'assurance » et « Provisions techniques et mathématiques » de la note « 2.5.3 Règles de consolidation », et les données chiffrées sont détaillées dans la note « 4.18 Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles :</p> <ul style="list-style-type: none">- examiner la conception mathématique du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie significative pouvant fausser le montant de la provision calculée notamment via la réexécution de calculs.- apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision. Cela comprend en particulier :<ul style="list-style-type: none">• la détermination des classes homogènes de risques (maille à laquelle la mutualisation entre les provisions pour risques croissants positives et négatives calculées tête par tête est possible) en lien avec la segmentation retenue pour la tarification ;• les principes et méthodologies de détermination du taux d'actualisation ;• les principes et méthodologies de détermination des lois de rachats et des tests de sensibilités associés ;• les principes et méthodologies de détermination des tables d'expérience ;• les principes de détermination des coefficients de provisions pour risques croissants et leur correcte application pour le calcul tête par tête.

Évaluation des actifs financiers non cotés de niveau 3

Risque identifié	Notre réponse
<p>La Banque Postale porte dans son bilan des actifs financiers enregistrés à la juste valeur (par résultat ou par capitaux propres) relevant du niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur pour un montant global de 25,1 Mds €, comme détaillé dans la note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés. L'essentiel de ces actifs est issu de CNP Assurances.</p> <p>Les investissements classés en actifs à la juste valeur par capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres.</p> <p>Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est enregistrée directement dans le résultat.</p> <p>Les variations de juste valeur sont enregistrées en tenant compte de la fiscalité latente et, s'agissant des actifs portés par CNP Assurances, des droits des assurés.</p> <p>Le niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur au sens d'IFRS 13 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation est fondée sur des données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.</p> <p>Nous avons considéré la valorisation de ces actifs financiers classés en niveau 3 comme un point clé de l'audit eu égard au caractère significatif des encours et à la sensibilité de leur juste valeur aux choix et jugements de la direction, notamment en ce qui concerne le choix des méthodes d'évaluation et des hypothèses sous-jacentes.</p> <p>Les règles et les méthodes comptables applicables aux portefeuilles d'actifs financiers de niveau 3 et les modalités de détermination de leur juste valeur sont décrites respectivement dans le paragraphe « 2.6.1.6 Détermination de la juste valeur ou valeur de marché » de la note « 2.6 Règles de présentation et d'évaluation » et dans la note « 9.2 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisée au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons réalisé les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Apprécier le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation, notamment par la vérification de l'existence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles réalisés par la direction ;- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des chiffres utilisés ;- Obtenir, sur un échantillon, les dernières valorisations disponibles provenant d'experts et de gestionnaires de fonds afin d'apprécier la valorisation retenue par la société ;- Faire appel à nos experts internes en risques et modèles de manière à réaliser un calcul indépendant et une analyse de sensibilité sur un échantillon de titres structurés.- Examiner et justifier les changements de classification entre les 3 niveaux de juste valeur- Examiner l'information financière requise selon la norme IFRS 7 dans les annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de La Banque Postale par vos assemblées générales du 27 mai 2010 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 avril 2022 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

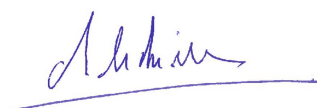
Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

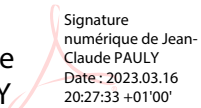
Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 16 mars 2023



Charles de Boisriou
Associés

**Jean-
Claude
PAULY**  Signature
numérique de Jean-
Claude PAULY
Date : 2023.03.16
20:27:33 +01'00'

Jean-Claude Pauly

KPMG S.A.

Paris-La-Défense, le 16 mars 2023



Xavier de Coninck
Associés



Pierre Planchon



COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE LA BANQUE POSTALE

ARRÊTÉ ANNUEL

31 DECEMBRE 2022

5.1 COMPTES CONSOLIDÉS	4
<i>Compte de résultat consolidé</i>	4
<i>Bilan consolidé</i>	5
<i>Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	6
<i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	7
<i>Tableau des flux de trésorerie nette</i>	8
5.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER	9
1.1 <i>Faits marquants de la période</i>	9
1.2 <i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	12
NOTE 2 PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	13
2.1 <i>Cadre réglementaire</i>	13
2.2 <i>Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2022</i>	14
2.3 <i>Normes et interprétations non encore appliquées</i>	15
2.4 <i>Recours à des estimations et au jugement</i>	18
2.5 <i>Principes d'élaboration des comptes consolidés</i>	20
2.6 <i>Règles de présentation et d'évaluation</i>	27
NOTE 3 RISQUE DE CREDIT ET EXPOSITIONS	46
3.1 <i>Risque de crédit</i>	46
3.2 <i>Exposition au risque de crédit</i>	57
3.3 <i>Risque de marché</i>	77
3.4 <i>Comptabilité de couverture</i>	79
NOTE 4 NOTES RELATIVES AU BILAN	88
4.1 <i>Caisse, banques centrales</i>	88
4.2 <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat</i>	88
4.3 <i>Instruments dérivés de couverture</i>	90
4.4 <i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	91
4.5 <i>Titres au coût amorti</i>	94
4.6 <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés</i>	95
4.7 <i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	96
4.8 <i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	97
4.9 <i>Comptes de régularisation et actifs divers</i>	98
4.10 <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence</i>	99
4.11 <i>Immeubles de placement</i>	101
4.12 <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	102
4.13 <i>Écarts d'acquisition</i>	103
4.14 <i>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</i>	104
4.15 <i>Dettes envers la clientèle</i>	104
4.16 <i>Dettes représentées par un titre</i>	104
4.17 <i>Comptes de régularisation et passifs divers</i>	105
4.18 <i>Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet</i>	105
4.19 <i>Provisions</i>	107

4.20	<i>Dettes subordonnées</i>	110
4.21	<i>Capitaux propres</i>	111
4.22	<i>Ventilation des actifs et passifs par échéance contractuelle</i>	111
4.23	<i>Actifs transférés non décomptabilisés intégralement</i>	114
4.24	<i>Expositions souveraines</i>	115
NOTE 5	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	117
5.1	<i>Intérêts, produits et charges assimilés</i>	117
5.2	<i>Commissions nettes</i>	118
5.3	<i>Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	119
5.4	<i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres</i>	120
5.5	<i>Gains et pertes sur décomptabilisation d'instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</i>	120
5.6	<i>Produits et charges des autres activités</i>	121
5.7	<i>Charges générales d'exploitation</i>	121
5.8	<i>Coût du risque</i>	121
5.9	<i>Gains et pertes sur autres actifs</i>	122
5.10	<i>Variation de valeur des écarts d'acquisition</i>	123
5.11	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	123
NOTE 6	ACTIVITES D'ASSURANCE	124
6.1	<i>Placements des activités d'assurance</i>	124
6.2	<i>Compte de résultat assurance</i>	126
6.3	<i>Impact de l'application de l'approche par superposition pour les entités d'assurance du groupe La Banque Postale</i>	127
NOTE 7	IFRS16	128
NOTE 8	ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS	130
NOTE 9	JUSTE VALEUR D'ELEMENTS DU BILAN	132
9.1	<i>Juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti</i>	132
9.2	<i>Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisée au bilan</i>	135
NOTE 10	COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS	138
NOTE 11	INFORMATION SECTORIELLE	140
11.1	<i>Résultat par secteur d'activité</i>	141
11.2	<i>Éléments de bilan par secteur d'activité</i>	143
11.3	<i>Information sectorielle par zone géographique</i>	144
NOTE 12	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	145
12.1	<i>Relations entre entités consolidées</i>	145
12.2	<i>Rémunération des dirigeants</i>	146
NOTE 13	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	147
NOTE 14	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	148
NOTE 15	IFRS12 : INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS	153
15.1	<i>Entités consolidées</i>	153
15.2	<i>Entités structurées non consolidées</i>	156
NOTE 16	FICHE D'IDENTITE DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS	158

5.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et produits assimilés	5.1	8 411	5 825
Intérêts et charges assimilés	5.1	(2 947)	(1 879)
Commissions (produits)	5.2	2 216	2 218
Commissions (charges)	5.2	(3 652)	(3 461)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	(9 358)	13 969
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.4	(2 694)	(1 208)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	5.5	18	-
Produits des autres activités	5.6	38 021	33 497
Charges des autres activités	5.6	(22 396)	(39 867)
Impacts de l'approche par superposition (effet brut)	6.3	700	(1 074)
PRODUIT NET BANCAIRE		8 319	8 020
Charges générales d'exploitation	5.7	(5 764)	(5 569)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(642)	(646)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 913	1 805
Coût du risque de crédit	5.8	(216)	(268)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 697	1 537
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	4.10	28	99
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5.9	29	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5.10	23	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		1 777	1 636
Impôts sur les bénéfices	5.11	(427)	(514)
RÉSULTAT NET		1 350	1 123
Participations ne donnant pas le contrôle		290	486
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 060	636

Le résultat des coentreprises d'assurance est présenté net de participation aux bénéfices différée en Produit Net Bancaire à partir de 2022, alors qu'il figurait en « Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence » jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant reclassé en Produit Net Bancaire au 31 décembre 2022 est indiqué en note annexe aux comptes consolidés 4.10 - Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Caisse, banques centrales	4.1	39 355	50 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	222 756	231 502
Instruments dérivés de couverture	4.3	1 139	1 022
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	194 800	228 513
Titres au coût amorti	4.5	27 193	23 480
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	4.6	67 095	67 840
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4.7	129 645	123 152
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		721	101
Actifs d'impôts courants	4.8	673	669
Actifs d'impôts différés	4.8	2 261	549
Comptes de régularisation et actifs divers	4.9	36 008	33 415
Actifs non courants destinés à être cédés		-	178
Participation aux bénéfices différée	4.18	9 692	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.10	1 108	948
Immeubles de placement	4.11	6 280	3 393
Immobilisations corporelles	4.12	1 308	1 254
Immobilisations incorporelles	4.12	5 454	5 326
Ecarts d'acquisition	4.13	156	156
TOTAL ACTIF		745 644	772 310
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	4.2	13 393	4 335
Instruments dérivés de couverture	4.3	2 371	333
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.14	26 445	30 393
Dettes envers la clientèle	4.15	233 363	235 038
Dettes représentées par un titre	4.16	29 052	21 693
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		294	422
Passifs d'impôts courants	4.8	107	166
Passifs d'impôts différés	4.8	804	1 205
Comptes de régularisation et passifs divers	4.17	22 784	21 364
Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet	4.18	383 656	414 398
Provisions	4.19	970	1 075
Dettes subordonnées	4.20	9 099	10 110
CAPITAUX PROPRES	4.21	23 308	31 779
Participations ne donnant pas le contrôle		6 247	10 208
Capitaux propres part du Groupe		17 061	21 571
Capital		6 585	6 585
Réserves consolidées et autres		12 995	13 505
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(3 580)	844
Résultat part groupe		1 060	636
TOTAL PASSIF		745 644	772 310

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
RÉSULTAT NET	1 350	1 123
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT		
Écarts de conversion	581	51
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(6 293)	(952)
<i>Variation de la réserve de réévaluation</i>	<i>(8 982)</i>	<i>(2 170)</i>
<i>Recyclage en résultat</i>	<i>2 689</i>	<i>1 218</i>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables en résultat net	118	38
<i>Variation de la réserve de réévaluation</i>	<i>188</i>	<i>106</i>
<i>Recyclage en résultat</i>	<i>(69)</i>	<i>(67)</i>
Impact de l'approche par superposition	(700)	1 074
Élément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence*	(24)	(2)
Impôts différés	1 860	233
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT		
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	50	(17)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	4	(2)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (hors titres cédés durant l'exercice)	15	(35)
Éléments de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence*	57	2
Autres variations	0	0
Impôts différés	(14)	2
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPÔTS	(4 345)	393
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPÔTS	(2 995)	1 516
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	(3 365)	1 036
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle	370	480

* Montants présentés nets d'impôts différés

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital (1)	Prime d'émission	Réserves légalés, RAN et autres réserves	Réserves consolidées	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Gains ou pertes net d'impôts comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
						Écarts actuariels	Réserves de conversion (2)	Variation de juste valeur des instruments financiers				
(en millions d'euros)												
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2020	6 585	246	1 980	5 434	744	(110)	(357)	912	4 155	19 590	12 854	32 444
Affectation du résultat 2020	-	-	(410)	4 565	-	-	-	-	(4 155)	(0)	(0)	(0)
Distributions	-	-	(171)	-	-	-	-	-	-	(171)	(645)	(816)
Augmentation de capital	-	-	-	0	-	-	-	-	-	(0)	-	(0)
Emissions / Remboursements des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	-	744	-	-	-	-	744	-	744
Rémunération des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	(68)	-	-	-	-	-	(68)	(23)	(91)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	(581)	4 497	744	-	-	-	(4 155)	505	(668)	(163)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(0)	-	(9)	19	246	-	256	138	394
Résultat au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	636	636	486	1 123
Sous-total	-	-	-	(0)	-	(9)	19	246	636	892	624	1 516
Quote part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	1	-	(6)	(0)	(0)	(0)	(6)	6	(0)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	431	0	(19)	(98)	269	-	583	(3 044)	(2 462)
Autres variations	-	-	(193)	202	-	0	0	(1)	0	8	436	444
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2021	6 585	246	1 206	10 565	1 488	(145)	(437)	1 426	636	21 571	10 208	31 779
Affectation du résultat 2021	-	-	1 156	(519)	-	-	-	-	(636)	-	-	-
Distributions	-	-	(1 542)	(0)	-	-	-	-	-	(1 542)	(365)	(1 907)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Rémunération des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	(121)	-	-	-	-	-	(121)	-	(121)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	(386)	(641)	-	-	-	-	(636)	(1 663)	(360)	(2 023)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	37	219	(4 452)	-	(4 196)	(173)	(4 369)
Résultat au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	1 060	1 060	290	1 350
Sous-total	-	-	-	-	-	37	219	(4 452)	1 060	(3 136)	118	(3 019)
Quote part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	(0)	-	1	-	47	(7)	(18)	0	23	8	31
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle (3)	-	-	-	555	0	(25)	(88)	(137)	-	305	(3 727)	(3 422)
Autres variations	-	-	-	(40)	-	(0)	-	(0)	(0)	(40)	1	(39)
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2022	6 585	246	820	10 441	1 488	(86)	(312)	(3 181)	1 060	17 061	6 247	23 308

(1) Au 31 décembre 2022, le capital de La Banque Postale est composé de 80 309 149 actions d'une valeur nominale de 82 euros.

(2) Les réserves de conversion proviennent des filiales étrangères consolidées du groupe CNP Assurances.

(3) Les effets des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle proviennent principalement du rachat des actions de CNP Assurances visées par l'Offre publique d'achat simplifiée lancée le 02 mai 2022 et les autres opérations préalables (cf. impacts indiqués en note annexe aux comptes consolidés 1.1.2 - Opérations de structure et évolutions du périmètre de consolidation).

Tableau des flux de trésorerie nette

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des opérations avec les actionnaires et des flux liés aux dettes subordonnées et obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Elles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe La Banque Postale.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Résultat avant impôts	1 777	1 636
+/- Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	997	1 006
- Variations des écarts d'acquisition et dépréciations des autres immobilisations	36	19
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(111)	270
+/- Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance	(9 403)	11 075
+/- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(114)	(99)
+/- Pertes nettes / gains des activités d'investissement	2 664	1 212
+/- Autres mouvements	11 253	855
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 322	14 338
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(4 792)	2 759
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(11 358)	6 167
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	9 699	(11 681)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(4 691)	(3 418)
- Impôts versés	(836)	(401)
Augmentation (Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(11 977)	(6 574)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(4 878)	9 400
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(2 385)	(491)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(951)	(307)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(472)	(443)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(3 809)	(1 241)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(2 571)	(391)
+/- Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(814)	(11)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(3 385)	(402)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(23)	2
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(12 095)	7 759
Trésorerie et équivalents trésorerie à l'ouverture	52 017	44 258
Caisse, banques centrales (actif et passif)	50 812	1 783
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 205	42 475
Trésorerie et équivalents trésorerie à la clôture	39 922	52 017
Caisse, banques centrales (actif et passif)	39 355	50 812
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	567	1 205
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(12 095)	7 759

5.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

1.1 Faits marquants de la période

1.1.1 Risque de crédit

Les informations relatives aux évolutions du provisionnement du risque de crédit et du coût du risque sur les clientèles Personnes physiques et Personnes morales (évolutions macro-économiques, suivi Covid et PGE, évolution des modèles, ...) sont détaillées dans la note « 3.1 Risque de crédit ».

1.1.2 Opérations de structure et évolutions du périmètre de consolidation

Evolution de l'actionariat de CNP Assurances

Comme annoncé le 28 octobre 2021, La Banque Postale a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) visant les actions de CNP Assurances le 16 mars 2022.

L'OPAS a été jugée conforme par l'AMF le 26 avril 2022. Elle a été ouverte du 2 mai 2022 au 31 mai 2022 inclus, pour un prix de 20,90 euros par action (dividende de 1 euro détaché) faisant ressortir une prime de 36% sur le cours de Bourse avant l'annonce de l'opération. L'OPAS a été jugée favorable aux intérêts de CNP Assurances, de ses actionnaires et de ses salariés par le Conseil d'administration de CNP Assurances.

A l'issue de l'OPAS, les actionnaires minoritaires ne représentaient pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de CNP Assurances, La Banque Postale a mis en œuvre une procédure de retrait obligatoire. Ainsi, au 31 décembre 2022, La Banque Postale est actionnaire de 100% des titres de CNP Assurances. Le résultat réalisé par le groupe CNP Assurances sur l'année est attribué à La Banque Postale selon le rythme d'acquisition du capital de CNP au cours de cette période.

En application de la norme IFRS 10, l'acquisition des titres réalisée auprès des minoritaires de CNP Assurances n'a aucun impact sur le contrôle déjà exercé par La Banque Postale. Dans les comptes consolidés, la quote-part des minoritaires correspondante a été reclassée en capitaux propres part du groupe pour sa valeur comptable : la différence entre le prix payé et la quote-part acquise impacte ainsi les capitaux propres du groupe pour +387 millions d'euros, alors que l'opération entraîne une diminution des participations ne donnant pas le contrôle pour -3 462 millions d'euros.

CNP Assurances acquiert un portefeuille de plus de 7600 logements auprès de CDC Habitat

CNP Assurances a acquis le 9 mars 2022 auprès de CDC Habitat un portefeuille de plus de 7 600 logements à loyers abordables et à haute qualité environnementale d'une valeur de 2,4 milliards d'euros. Ce portefeuille est logé dans la société Lamartine créée pour cette opération et gérée par Ampère Gestion, filiale de CDC Habitat. Le capital de la société est détenu à hauteur de 85% par CNP Assurances et 15% par CDC Habitat. Elle est consolidée par intégration globale depuis les comptes du 30 juin 2022.

Cession des participations dans AEW Europe SA et Ostrum Asset Management

La Banque Postale et le groupe BPCE ont annoncé le 13 mai 2022 la finalisation de l'acquisition par Natixis Investment Managers des participations minoritaires détenues par La Banque Postale dans AEW Europe SA (40%) et Ostrum Asset Management (45%) et le prolongement de leurs partenariats industriels en gestion d'actifs jusqu'à fin 2030. A l'issue de ces opérations, Natixis IM détient 100 % du capital des sociétés de gestion AEW Europe SA et Ostrum Asset Management.

Ces deux participations étaient présentées sur la ligne « actifs non courants destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 31 décembre 2021. L'impact de ces cessions sur le résultat avant impôt est de 59,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

CNP Assurances poursuit sa stratégie de croissance internationale et finalise deux transactions avec UniCredit pour rationaliser l'organisation de ses activités italiennes

Après l'acquisition des activités d'assurance vie d'Aviva en Italie l'année dernière, CNP Assurances poursuit sa stratégie de croissance internationale avec la finalisation le 26 octobre 2022 de deux transactions avec UniCredit, son partenaire historique, comprenant les éléments suivants :

- acquisition par CNP Assurances de la participation de 49% d'UniCredit dans CNP Vita Assicura S.p.A. pour 501 millions d'euros, permettant à CNP Assurances de porter sa participation dans CNP Vita Assicura S.p.A. à 100% ;

- ▶ vente de 6,5% de CNP UniCredit Vita S.p.A. à UniCredit pour 70 millions d'euros, CNP Assurances conservant une participation majoritaire de 51% dans CNP UniCredit Vita S.p.A.

Cette opération permet à CNP Assurances de rationaliser l'organisation de ses activités en Italie et de poursuivre son développement dans le pays.

Le prix d'acquisition de 501 millions d'euros correspondant à 49% de CNP Vita Assicura S.p.A. est financé par CNP Assurances sur ses ressources propres.

Ces deux opérations impactent les capitaux propres pour - 431 millions d'euros (- 51 millions d'euros en part groupe et - 381 millions d'euros en participations ne donnant pas le contrôle).

Rachat par CNP Assurances de la participation minoritaire de Swiss Life dans Assuristance, holding de Filassistance International

À la suite de l'accord de l'ACPR le 28 novembre 2022, et conformément aux dispositions du pacte d'associés, CNP Assurances a acquis la participation du partenaire Swiss Life dans Assuristance (soit 34% du capital), holding de Filassistance International pour un montant de 12,5 millions d'euros. CNP Assurances, qui détenait déjà 66% du capital d'Assuristance, en devient ainsi l'unique associé.

Cette opération permet la prise de contrôle des deux entités et ainsi de les consolider par intégration globale dans les comptes consolidés.

Cette acquisition s'accompagne d'un engagement de continuité du partenariat entre Swiss Life France et Filassistance International.

CNP Assurances prévoit de devenir actionnaire à 100 % de cinq sociétés au Brésil, poursuivant ainsi son développement multipartenarial à l'international

CNP Assurances poursuit sa stratégie de développement à l'international avec l'acquisition à 100% des participations de Caixa Seguridade et d'Icatu dans cinq sociétés offrant la possibilité de commercialiser des produits de prévoyance-santé, soins dentaires, épargne et consórcio.

Cette opération permet à CNP Assurances, 3ème assureur brésilien, de poursuivre son développement au Brésil en s'appuyant sur 2 modèles de distribution :

- ▶ un modèle ouvert permettant d'opérer avec différents partenaires via ces acquisitions à 100% ;
- ▶ un partenariat exclusif de distribution avec Caixa Econômica Federal, renouvelé respectivement jusqu'en 2046 et 2041, au sein de Caixa Vida e Previdência (produits individuels et collectifs retraite, assurance emprunteur consommation et prévoyance) et Caixa Consórcio (activité consórcios).

En novembre et décembre 2022, CNP Assurances a acquis les 48,25 % détenus par Caixa Seguridade dans les entités CNP Consórcio S.A. Administradora de Consórcios « CNP Consórcios » et Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda. « Odonto Empresa ». Ces acquisitions d'un montant de 77 millions d'euros ont impacté les capitaux propres pour - 38 millions d'euros sur la part groupe et - 39 millions d'euros sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Par la suite, en janvier 2023, CNP Assurances a finalisé l'acquisition des parts détenues par Caixa Seguridade et Icatu dans les entités CNP Seguros Participações em Saúde Ltda « Holding Saúde », Seguros Previdência do Sul « Previsul » et CNP Capitalização S.A. « CNP Cap », lui permettant ainsi de porter sa participation à 100% dans ces trois entités.

Le montant total de l'opération est financé par CNP Assurances sur ses fonds propres.

CNP Assurances finalise la cession de sa filiale CNP Partners à Mediterraneo Vida

CNP Assurances a finalisé le 29 décembre 2022 la cession de sa filiale espagnole d'assurance-vie CNP Partners au profit de Mediterraneo Vida pour un montant de 126,3 millions d'euros.

CNP Partners est une compagnie d'assurance-vie principalement dédiée aux produits d'épargne traditionnelle en Espagne et en Italie en modèle ouvert. Au 31 décembre 2021, son chiffre d'affaires et son résultat net représentaient respectivement 0,75% et 0,01% de l'ensemble du groupe CNP Assurances.

1.1.3 Emissions et remboursement d'obligations

Emissions et remboursement d'obligations subordonnées

CNP Assurances a émis le 27 janvier 2022 une dette subordonnée « Restricted Tier 3 » pour 500 millions d'euros. Il s'agit d'obligations à maturité 7 ans portant intérêt à taux fixe de 1,25 % jusqu'au 27 janvier 2029. Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

CNP Assurances a remboursé en octobre 2022 une dette obligataire d'un milliard d'euros émise en octobre 2016 au taux de 1,875 %.

La Banque Postale a activé le 19 novembre 2022 son option de remboursement anticipé sur une dette obligataire de 750 millions d'euros émise en novembre 2015 avec un taux de 2,75 %.

La Banque Postale a émis le 5 décembre 2022 une dette obligataire subordonnée « Tier 2 » pour un montant de 500 millions d'euros, avec une maturité à mars 2034 portant intérêt à taux fixe de 5,5 % jusqu'au 5 mars 2029. Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Emissions d'obligations « vertes »

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale dédiée au refinancement des portefeuilles de prêts immobiliers octroyés par son réseau en France, a émis une obligation sécurisée « verte » le 4 mai 2022. Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format « covered bond » d'un montant de 750 millions d'euros à 8 ans, avec un spread final de MS + 4 bps et un coupon de 1,625 %.

Le Fonds immobilier résidentiel Lamartine a émis deux obligations vertes d'un montant global de 850 millions d'euros, en avril et en juillet 2022 dans le cadre de la stratégie de financement définie avec CNP Assurances et CDC Habitat, les deux investisseurs du Fonds :

- ▶ le 8 avril 2022, une première émission obligataire publique de 500 millions d'euros à 10 ans, offrant un coupon de 2,875 % ;
- ▶ le 12 juillet 2022, une deuxième émission obligataire publique de 350 millions d'euros à 6 ans, offrant un coupon de 3,625 %.

Ces opérations ont été initiées par AMPERE Gestion, filiale de CDC Habitat et gestionnaire du fond.

Ces émissions répondent aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Première émission d'obligation en GBP Senior Non-Préféré

La Banque Postale a émis le 13 septembre 2022 une émission Senior Non-Préféré pour un montant de 425 millions de livres sterling d'une maturité 6NC5, avec un spread final de Gilt +260 bps et un coupon à taux fixe de 5,625 %. Il s'agit de la première émission de référence de La Banque Postale en devise étrangère. Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

1.1.4 Réforme des taux IBOR

Le début de l'année 2022 s'est traduit par une étape importante dans le processus de remplacement des taux d'intérêt « interbancaires » (« IBOR ») par des taux alternatifs (« RFR »).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la totalité des nouvelles opérations à taux variables est réalisée sur la base des nouveaux taux « RFR », sauf les cas d'exceptions définis par les autorités pour le LIBOR USD. De plus, les taux LIBOR GBP et JPY (échéances : un, trois et six mois) ne sont plus contribués par des banques et sont dorénavant publiés sous une forme synthétique ; ainsi leur utilisation est réservée à une gestion extinctive.

L'indice européen EONIA a été publié pour la dernière fois le 3 janvier 2022.

Enfin, en l'absence d'annonces relatives à un remplacement prochain de l'indice EURIBOR, celui-ci a été exclu des données quantitatives fournies.

Au 31 décembre 2022, le groupe La Banque Postale est exposé au LIBOR USD avec :

- ▶ un nominal des dérivés de 992 millions d'euros ;
- ▶ une valeur comptable des actifs financiers de 198 millions d'euros et des passifs financiers de 523 millions d'euros.

Ainsi, la publication des taux LIBOR USD (échéances : au jour le jour, un, trois, six et douze mois), sous leur format contribué par les banques, doit être arrêtée à fin juin 2023. Le groupe La Banque Postale a pour objectif de migrer les contrats concernés au plus tard à cette date.

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

Emission de la première obligation subordonnée durable Tier 2

CNP Assurances a émis le 11 janvier 2023 une dette obligataire subordonnée « Tier 2 » pour un montant de 500 millions d'euros. Il s'agit de sa 1ère obligation subordonnée durable, portant intérêt au taux fixe de 5,25 % jusqu'au 18 juillet 2033, puis au taux variable au-delà de cette date et jusqu'à sa maturité le 18 juillet 2053.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Emission d'une obligation sécurisée « sociale »

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale, a émis le 31 janvier 2023 une obligation sécurisée « sociale » dédiée aux Prêts d'Accession Sociale. Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format « covered bond » d'un montant de 1 250 millions d'euros à 8 ans, avec un spread final de MS + 27 bps et un coupon de 3,0 %.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

NOTE 2 PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 Cadre réglementaire

En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé d'appliquer le référentiel établi par l'International Accounting Standard Board (IASB), le groupe La Banque Postale établit, depuis le 1^{er} janvier 2007, ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne (version dite carve out), en utilisant certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Le groupe La Banque Postale applique également le règlement ANC 2016-09 du 2 décembre 2016, venant transposer en droit comptable français certaines dispositions de la directive européenne 2013/34 et relatif aux opérations à mentionner en annexes des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe utilise le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des Normes Comptables. Le Groupe a choisi de présenter les informations spécifiques aux activités d'assurance en annexe selon l'option proposée par la recommandation. Dès le 1^{er} janvier 2023, la recommandation n°2022-01 du 8 avril 2022 annulera et remplacera la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017. Elle vise à présenter les activités d'assurance dans les états financiers des établissements bancaires en lien avec la première application d'IFRS 17.

2.2 Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2022

Par rapport aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2021, le Groupe a mis en œuvre les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au sein de l'Union Européenne à compter du 1er janvier 2022 :

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE
Amendement à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat »	28 juin 2021
Amendement à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue »	28 juin 2021
Amendement à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises - Référence au cadre conceptuel »	28 juin 2021
Améliorations des IFRS cycles 2018 – 2020 :	
Amendement à IAS 41 « Agriculture – Impôts dans les évaluations à la juste valeur »	
Amendement à IFRS 1 « Première adoption des IFRS – Filiale devenant un nouvel adoptant »	
Amendement à IFRS 9 « Instruments financiers – Décomptabilisation d'un passif financier : Frais et commissions à intégrer dans le test des 10 % »	
Amendement à IFRS 16 « Contrats de locations – Exemples illustratifs d'IFRS 16 – Concessions faites aux locataires »	28 juin 2021
Interprétation IFRS IC « Transactions TLTRO III – IFRS 9 Instruments financiers et IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir »	N/A
Interprétation IFRS IC « Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation – IFRS 9 »	N/A
Interprétation IFRS IC « Principal vs Agent : Revendeur de logiciels – IFRS 15 »	N/A
Interprétation IFRS IC « Transfert de la couverture d'assurance en vertu d'un groupe de contrats de rente – IFRS 17 »	N/A
Interprétation IFRS IC « Crédits négatifs pour véhicules à faibles émissions – IAS 37 »	N/A
Interprétation IFRS IC « SPAC : Classement des titres cotés en passifs financiers ou capitaux propres – IAS 32 »	N/A
Interprétation IFRS IC « Groupe de contrats d'assurance multidevises – IFRS 17 »	N/A
Interprétation IFRS IC « SPAC : Comptabilisation des bons de souscription lors de l'acquisition – IAS 32 »	N/A
Interprétation IFRS IC « Abandon de loyer par le bailleur – IFRS 9 et IFRS 16 »	N/A

L'amendement IFRS 3 « Références au cadre conceptuel », modifie une référence au cadre conceptuel sans incidence pour le Groupe.

L'amendement à IAS 16 « Produits antérieurs à l'utilisation prévue » clarifie la comptabilisation des produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement des immobilisations corporelles. Ils sont à comptabiliser au compte de résultat, interdisant leur déduction du coût des immobilisations corporelles avant que celles-ci soient prêtes à être utilisées. Le Groupe ne réalise pas ce genre d'opération et n'est pas concerné par cette clarification.

L'amendement à IAS 37 « Contrats déficitaires - Coûts d'exécution du contrat » précise la notion de coûts d'exécution pour évaluer les contrats déficitaires. Il s'agit de l'ensemble des coûts rendus nécessaires par l'exécution du contrat, incluant non seulement les coûts incrémentaux (c'est-à-dire les coûts qui auraient été évités si l'entité n'avait pas obtenu le contrat), mais également une allocation des autres coûts se rattachant directement à l'exécution des contrats en général (y compris le contrat considéré). Le Groupe n'est pas concerné par ce genre de contrat.

L'amendement à IFRS 1 « Filiale devenant un nouvel adoptant » établit qu'une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère et appliquant le paragraphe D16(a) pourra évaluer les écarts de conversion cumulés en utilisant les montants présentés par sa mère, depuis la date de transition de cette dernière.

Selon la norme IFRS 9, un passif financier est décomptabilisé soit lorsqu'il est éteint, soit lorsque sa modification contractuelle est substantielle. Pour déterminer le caractère substantiel d'une modification, un test quantitatif et un test qualitatif sont nécessaires. Le test quantitatif est satisfait (i.e. la modification est substantielle) si la valeur actualisée des flux (incluant les commissions) du « nouvel » instrument est différente d'au moins 10% de la valeur actualisée des flux de l'instrument d'origine. L'amendement à IFRS 9 « Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10% » précise que les frais à inclure dans le test des 10% sont uniquement les honoraires versés, nets des honoraires reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre par l'une ou l'autre des parties. Ainsi, les honoraires relatifs à des contreparties autres que l'entité et le prêteur sont donc exclus de ces flux.

L'amendement à IFRS 16 « Avantages incitatifs à la location » modifie l'exemple illustratif 13 qui accompagne IFRS 16 « Contrats de location » afin de supprimer l'exemple traitant des paiements au titre des travaux d'agencement réalisés par le preneur sur l'actif pris en location, puis remboursés par le bailleur. Cet amendement n'a aucune incidence sur les pratiques actuelles au sein du Groupe.

De plus, le comité de l'IASB a validé des décisions finales du comité d'interprétation (IFRS IC), dont certaines peuvent concerner le Groupe :

- En avril 2021, la décision finale du comité d'interprétation de mars 2021 sur la comptabilisation des coûts de configuration et personnalisation des contrats cloud en précisant les critères qui permettent d'immobiliser les coûts de ces types de contrats. Cette décision ne change pas les pratiques au sein du Groupe.
- En mars 2022, la décision finale du comité d'interprétation de février 2022 concernant la comptabilisation du TLTRO III. Les questions portaient notamment sur l'application d'IAS 20 et sur la façon de refléter l'atteinte des objectifs de distributions de prêts dans la détermination initiale du taux d'intérêt effectif et dans les révisions subséquentes de flux de trésorerie attendus. Le comité IFRS IC ne s'est pas prononcé sur le respect des critères d'IAS 20 au cas particulier du TLTRO III, renvoyant à une analyse spécifique par chaque établissement en fonction des faits et circonstances. Concernant les modalités de prise en compte dans le TIE de la conditionnalité liée à la performance de crédit des banques et des modifications ultérieures de taux par la BCE, le comité IFRS IC considère que ce sujet fait partie d'une problématique plus large ayant vocation à être abordée dans le cadre de la Post Implementation Review d'IFRS 9 et ne se prononce pas non plus sur le sujet. Le comité rappelle que la modification ultérieure des flux de trésorerie doit être traitée selon IFRS 9. Cette décision n'entraîne pas de modification des pratiques du Groupe, mais le Groupe reste attentif aux clarifications qui pourraient intervenir de cette revue.

2.3 Normes et interprétations non encore appliquées

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2022. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à partir de cette adoption.

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur (1)
IFRS 17 « Contrats d'assurance »	19 novembre 2021	1 ^{er} janvier 2023
Amendements à IFRS 17 « Contrats d'assurance – Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 – Information comparative »	8 septembre 2022	1 ^{er} janvier 2023
Amendement à IAS 1 « Présentation des méthodes comptables »	2 mars 2022	1 ^{er} janvier 2023
Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable »	2 mars 2022	1 ^{er} janvier 2023
Amendements à IAS 12 « Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une même transaction »	11 août 2022	1 ^{er} janvier 2023

(1) Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne. Applicable à compter des exercices ouverts au :

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurances » a été publiée le 18 mai 2017 et a été amendée en date du 25 juin 2020. Elle a été adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE). Ses dispositions remplaceront, pour les exercices couverts à compter du 1er janvier 2023 (avec exercice comparatif obligatoire en 2022), celles appliquées selon la norme IFRS 4 actuellement en vigueur. L'objectif de ce nouveau standard est de prescrire les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

La norme IFRS 17 s'appliquera :

- ▶ aux contrats d'assurance et de réassurance émis ;
- ▶ à l'ensemble des traités de réassurance comportant un risque d'assurance significatif ;
- ▶ ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 prescrit la distinction entre le contrat d'assurance et les autres composantes :

- ▶ certains dérivés incorporés ;
- ▶ les composantes d'investissement distinctes ;
- ▶ les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel.

Par conséquent, ces composantes devront dorénavant faire l'objet d'une comptabilisation distincte en fonction des normes qui leur sont applicables.

A la date de transition, chaque groupe de contrats d'assurance en vigueur à cette date doit être comptabilisé et évalué comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée. A cet égard, la norme IFRS 17 prévoit trois méthodes de transition possibles :

- ▶ l'approche par la Juste Valeur (JVA), option par laquelle les contrats d'assurances sont évalués à la juste valeur à la date de transition. Cette méthode concerne la majorité du périmètre des contrats d'assurance, notamment d'épargne / retraites aux bornes du groupe La Banque Postale ;
- ▶ l'approche rétrospective complète (FRA) qui nécessite de recalculer les agrégats comptables depuis l'origine des contrats ; cette méthode est retenue sur le périmètre La Banque Postale Assurances IARD ainsi que pour certaines cohortes de contrats CNP pour lesquelles les données nécessaires sont disponibles ;
- ▶ l'approche rétrospective modifiée (MRA) qui prévoit des modalités simplifiées pour éviter un surcoût de production des données historiques des contrats. Cette méthode est retenue sur le périmètre La Banque Postale Prévoyance.

A la souscription, le passif sera désormais valorisé selon une approche par défaut « Building Blocks Approach » (BBA) composée de :

- ▶ un premier bloc égal à la valeur actuelle des cash-flows futurs ;
- ▶ un ajustement au titre des risques non financiers, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces flux futurs ;
- ▶ une « marge de service contractuelle » (« Contractual Service Margin – CSM »)

La CSM représente, à la souscription, le profit attendu sur les contrats, non encore acquis par la société, pour un groupe de contrats d'assurance. Elle est comptabilisée au passif, puis constatée en résultat au fil du temps en fonction d'inducteur d'amortissement (« Coverage Units »), sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue, celle-ci ne fait pas l'objet d'une CSM négative mais est immédiatement comptabilisée en résultat lors de la souscription du contrat (contrat déficitaire).

Un deuxième modèle « Variable Fee Approach » (VFA) est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- ▶ les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- ▶ l'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;
- ▶ une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

Le modèle VFA est similaire au modèle par défaut BBA à la différence que la CSM absorbe les chocs techniques mais également les chocs financiers.

Par ailleurs, l'approche générale (« building blocks ») est complétée par un modèle optionnel plus simple. Celui-ci est basé sur l'allocation des primes (« Premium Allocation Approach » – PAA). Il est applicable :

- ▶ à l'ensemble des contrats dans la mesure où cette méthode aboutit à un résultat proche de l'approche générale ;
- ▶ aux contrats à déroulement court (i.e. sur une période inférieure à 12 mois).

Le passif initial comptabilisé est égal uniquement aux primes reçues (absence de CSM). Les frais d'acquisition peuvent être différés ou comptabilisés immédiatement en charges.

Les entités d'assurances du Groupe vont avoir recours aux trois modèles.

La norme IFRS 17 prévoit une nouvelle granularité pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Ceux-ci doivent désormais être regroupés de la manière suivante :

- ▶ en premier lieu, définition d'un portefeuille de contrats (un ensemble de contrats gérés ensemble et soumis à des risques similaires).
- ▶ en second lieu, le portefeuille est divisé en trois groupes comptables lors de la souscription pour le calcul et le suivi de la marge de service contractuelle (CSM). Ainsi sont distingués :
 - les contrats déficitaires ;
 - les contrats qui au moment de la comptabilisation initiale n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite ;
 - les autres contrats du portefeuille.

IFRS 17 précise que deux contrats émis à plus d'un an d'intervalle ne peuvent être affectés au même groupe de contrats. Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée (contrats d'épargne, de retraite, ...), l'UE a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle. CNP Assurances a opté pour cette exemption, option également retenue aux bornes du groupe La Banque Postale.

Pour les contrats relevant de l'approche BBA, VFA et PAA, la norme IFRS 17 introduit une option de comptabilisation des modifications des hypothèses financières dans les autres éléments du résultat global afin de limiter la volatilité du résultat net. Cette option a été retenue par le Groupe La Banque Postale.

La courbe des taux retenue pour l'actualisation des flux futurs économiques repose sur une construction semblable à celle utilisée dans le référentiel prudentiel Solvabilité 2. Il s'agit d'une courbe de taux construite à partir d'un taux sans risque et d'une prime d'illiquidité variable selon le périmètre considéré.

L'adoption concomitante d'IFRS 9 et IFRS 17 pour les assureurs n'a pas d'incidences aux bornes du groupe La Banque Postale à l'exception des deux changements suivants :

- l'arrêt de l'approche par superposition (également appelée « overlay ») ;
- l'application de l'option de comptabilisation des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Concernant la présentation des comptes aux bornes du groupe La Banque Postale, dès le 1er janvier 2023, la recommandation n°2022-01 du 8 avril 2022 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales annule et remplace la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017. Elle vise à adapter la présentation des activités d'assurance dans les états financiers des établissements bancaires en lien avec l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Comme le prévoit cette recommandation, le groupe La Banque Postale a opté pour une présentation des placements financiers d'assurance ventilée dans les catégories comptables de l'activité bancaire à l'actif du bilan.

Les impacts relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 17 ont fait l'objet d'une analyse et d'un projet dédié au niveau Groupe.

En 2022, le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 17 a porté principalement sur :

- ▶ la poursuite des réflexions sur la présentation de l'assurance dans les états financiers consolidés du groupe bancaire ;
- ▶ la stabilisation des principales options méthodologiques (modèles comptables, courbe des taux, ajustement pour risque, ...) ;
- ▶ la poursuite de la conception des processus cibles de production des comptes ;
- ▶ les travaux préparatoires à la production et à l'établissement du bilan d'ouverture et des périodes comparatives IFRS 17.

La norme IFRS 17 a des implications significatives pour le groupe La Banque Postale :

- ▶ elle modifie la présentation du bilan et des annexes aux états financiers ;
- ▶ elle définit une nouvelle présentation du résultat, distinguant :
 - Les produits des contrats d'assurance émis et les charges afférentes aux contrats d'assurance émis qui intègrent :
 - l'amortissement de la CSM,
 - l'amortissement de l'ajustement pour risques
 - les écarts d'expérience (c'est-à-dire la différence entre les sinistres et frais attendus comparativement à ceux versés). (A noter que les frais rattachables aux contrats d'assurance étaient auparavant présentés en autres charges d'exploitation)
 - l'impact des contrats déficitaires,
 - les charges financières d'assurance et de réassurance (le produit des placements d'assurance n'est pas distingué du produit des placements de la banque).
- ▶ elle implique également une réorganisation majeure des processus de gestion, et notamment les outils de comptabilité, d'inventaire, de gestion, de pilotage et de reporting ;
- ▶ de même, les outils de modélisation actuariels sont impactés ;
- ▶ enfin, l'organisation interne concernant le processus d'établissement des comptes va être ajustée. De nouveaux processus de valorisation, de consolidation et de reporting sont en cours de mise en place.

Concernant les impacts financiers attendus, la première application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022 sur le périmètre CNP pourrait conduire à une augmentation des capitaux propres du groupe La Banque Postale d'environ 1,3 milliard d'euros, dont 0,8 milliard d'euros sur la part groupe et 0,5 milliard d'euros sur les participations ne donnant pas le contrôle.

2.4 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, lors du calcul des dépréciations et provisions pour risque de crédit et lors de l'estimation des provisions techniques d'assurance. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc. de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

Principales évaluations nécessitant la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- ▶ l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de la valorisation de certains instruments complexes non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui dans certains cas intègrent des paramètres jugés non observables ;
- ▶ la détermination de la valeur de marché des titres de participation non cotés ;
- ▶ l'évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût et pour lesquels une information sur la juste valeur doit être donnée en annexe ;
- ▶ les évaluations opérées au titre du risque de crédit : les provisions calculées selon IFRS 9 font appel à des estimations de probabilité de défaillance et de taux de perte et, de façon plus large, à des jugements à dire d'expert (cf. Note 3) ;
- ▶ les calculs relatifs aux charges liées aux avantages sociaux futurs qui sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires ;
- ▶ l'évaluation des provisions autres que liées au risque de crédit fait également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, dont il est probable ou certain qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci. En particulier, l'évaluation de la provision Epargne Logement utilise des hypothèses d'évolution des comportements clients fondées sur des observations historiques ne préjugant pas nécessairement de l'avenir ;
- ▶ la détermination des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- ▶ les tests de dépréciation des écarts d'acquisition qui intègrent par construction un certain nombre d'hypothèses ;
- ▶ la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place qui nécessite la formulation d'hypothèses sur l'évolution des risques couverts et d'estimations de leur impact sur la relation de couverture ;
- ▶ la valorisation des engagements de rachat des minoritaires ;
- ▶ la détermination des provisions techniques des sociétés d'assurance et de la participation aux bénéfices différée ;
- ▶ les portefeuilles de contrats de sociétés d'assurances acquises, les relations clientèle et les contrats de distribution.

La banque est en cours de développement d'un cadre général visant l'identification et la maîtrise du risque climatique. Il permettra à terme de tenir compte des incertitudes liées au risque climatique dans les hypothèses utilisées pour élaborer des estimations.

Enfin, la crise sanitaire subie depuis mars 2020 a eu des incidences sur l'activité du Groupe et sur les modalités d'estimation des risques, en particulier du risque de crédit. En février 2022, la Russie envahit le territoire Ukrainien, engendrant de nombreuses pertes en vies humaines, des coûts économiques importants et des bouleversements macroéconomiques. Les principaux impacts de la dégradation du contexte macroéconomique sur le risque de crédit sont exposés dans la note 3.

2.5 Principes d'élaboration des comptes consolidés

2.5.1 Détermination du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de La Banque Postale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales et participations contrôlées ou sous influence notable établis au 31 décembre 2022 dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble. Les entités exclues bien que répondant à des critères de contrôle sont écartées dès lors qu'elles sont considérées comme non significatives au regard de trois critères non cumulatifs correspondant à un pourcentage exprimé sur le bilan, le produit net bancaire et le résultat net, mais également en fonction de leurs trajectoires financières pluriannuelles.

2.5.2 Méthodes de consolidation

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe comprend l'existence et l'effet de droits de vote potentiels substantifs, comme par exemple de droits de vote potentiels qui pourraient être exercés pour prendre une décision relative à des activités pertinentes au cours de la prochaine assemblée générale.

Les méthodes de consolidation sont appliquées selon la nature du contrôle exercé par La Banque Postale sur les entités.

Contrôle exclusif

Les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Une entité structurée est créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires et conçue de telle manière que les droits de vote ou droits de vote similaires ne sont pas déterminants pour établir le contrôle de l'entité. Elles sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

En application d'IFRS 10, l'analyse du contrôle d'une entité structurée est identique à celle menée pour une filiale.

Le contrôle exercé sur une filiale ou une entité structurée s'apprécie sur la base des trois critères suivants :

- ▶ le pouvoir de diriger les activités clés de la filiale, par exemple via des droits de vote ou d'autres droits ;
- ▶ l'exposition ou le droit à des rendements variables provenant de la filiale et
- ▶ la capacité d'affecter ces rendements via le pouvoir exercé sur la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des participations ne donnant pas le contrôle tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives et des titres super subordonnés en circulation émis par les filiales et classés comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'ils sont détenus par des entreprises hors du Groupe.

Contrôle conjoint

Les partenariats dans lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence s'il s'agit d'une coentreprise ou à hauteur de la quote-part de ses intérêts propres détenus, s'il s'agit d'une opération conjointe.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de l'entité requièrent, contractuellement, le consentement unanime de chacun des partenaires.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel chacun des partenaires dispose d'un droit sur une quote-part de l'actif net de l'entité.

Une opération conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires disposent de droits directs sur les actifs et des obligations sur les passifs de l'entité. Une opération conjointe est consolidée à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe.

Influence notable

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance,

de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

2.5.3 Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements et reclassements nécessaires afin de rendre les comptes de l'ensemble des filiales consolidées conformes aux principes comptables du Groupe sont effectués.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture.

Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui résulte de l'évolution des taux de change sur le capital, les réserves et le résultat est portée en « Gains ou pertes latents ou différés – Ecart de conversion ».

Lors de l'établissement de ses premiers comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS, le Groupe a fait usage de l'option offerte par la norme IFRS 1 permettant le transfert en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés à cette date. Cette option s'est appliquée uniquement aux entités étrangères du groupe CNP Assurances devenu premier adoptant des normes IFRS lors de l'exercice 2005. En cas de cession ultérieure de ces entités le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion générés à partir du 1er janvier 2006.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 ont été traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition, en fonction des dispositions de la version initiale de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1er janvier 2010 sont traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition, en application d'IFRS 3 révisée. Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de la mise en œuvre d'IFRS 3 révisée qui est d'application prospective.

Le coût d'acquisition est déterminé comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les ajustements de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur estimable à la date d'acquisition et réévalués à chaque date d'arrêté, les ajustements ultérieurs sont enregistrés en résultat.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dès lors qu'ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date du regroupement et que leur juste valeur peut être estimée de manière fiable.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, en date de prise de contrôle, être évaluées soit à leur juste valeur soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Le choix entre ces deux traitements est effectué pour chaque regroupement d'entreprises.

Les coûts directement attribuables à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée et sont enregistrés en résultat.

L'écart positif entre la somme du coût d'acquisition de l'entité, des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de l'éventuelle quote-part antérieurement détenue et l'actif net réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif celui-ci est immédiatement rapporté au résultat.

Les écarts d'acquisition, n'étant pas imposables fiscalement, ne sont pas soumis à calcul d'impôts différés.

Les analyses nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments et leur correction éventuelle peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Ils font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation et ce, au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable du sous-jacent, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'entité concernée, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée en résultat.

La valeur comptable des écarts d'acquisition des entreprises associées est intégrée à la valeur de mise en équivalence.

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif et en augmentation des capitaux propres s'il est négatif. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comme une transaction au sein des capitaux propres.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Les participations ne donnant pas le contrôle intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

En l'état actuel des textes, les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe à enregistrer au titre des engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle une dette avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Le Groupe a choisi d'enregistrer en moins des capitaux propres l'écart entre le montant de l'engagement et les participations ne donnant pas le contrôle, représentant la contrepartie de la dette.

Les variations ultérieures sont comptabilisées dans les réserves part du groupe.

La quote-part de résultat afférente aux actionnaires minoritaires détenteurs des options de rachat est présentée au compte de résultat consolidé en « Participations ne donnant pas le contrôle ».

Intégration des activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des filiales d'assurance intégrées globalement sont évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9, et présentés selon l'approche par superposition (cf. Note 6.3 Impact de l'application de l'approche par superposition pour les entités d'assurance du groupe La Banque Postale).

L'approche par superposition vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

Cette approche consiste à reclasser, pour les actifs financiers désignés, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- ▶ le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- ▶ le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait appliqué la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le produit net bancaire, avant effets fiscaux, sur la ligne "Impact de l'approche par superposition". Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne "Impôts sur les bénéfices".

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne "Impact de l'approche par superposition".

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et peut être réalisée :

- ▶ au 1er janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ▶ ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- ▶ ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité d'assurance ;
- ▶ ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

En attendant l'application au 1^{er} janvier 2023 de la Norme Assurance IFRS 17, les filiales continuent d'appliquer la norme IFRS 4 aux contrats suivants :

- ▶ les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- ▶ les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire. Cette catégorie recouvre les contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire et les contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IFRS 9 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrat d'épargne en unités de comptes sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes. La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

A chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe intégrées globalement mettent en œuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...), des frais de gestion et des décisions prises par le management en fonction du contexte économique et financier. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, les entités d'assurance du Groupe procèdent à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette

des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêts, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour égalisation contractuelles sont constituées pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien, et les risques liés aux attentats et au terrorisme.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour sinistres à payer. L'évaluation de ces provisions est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Participation aux bénéfices différée

La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futurs ou latents et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels.

De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs des moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

Réassurance

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, les entités d'assurance du Groupe réduisent la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilisent la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

2.5.4 Opérations en devises

Pour rappel, selon IAS 21, les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable, par exemple un prêt ou une obligation basique. Par nature, un instrument de capitaux propres sera un actif non monétaire.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe, au cours de clôture. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les actifs libellés en devises comptabilisés en juste valeur par le résultat sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs sont comptabilisés globalement en résultat avec les autres variations de valeur du titre.

Les éléments non monétaires libellés en devises comptabilisés en capitaux propres non recyclables sont convertis au cours de change en date de clôture. Les gains ou les pertes de change relatifs à ces titres sont enregistrés en capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, en cas de cession, les plus ou moins-values de change ne pourront pas être recyclées par le résultat.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste.

En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

2.5.5 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les *reportings* internes, revus par le comité exécutif du groupe La Banque Postale (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8).

Le Groupe est géré en 4 pôles d'activité distincts et un secteur hors pôles :

- ▶ **Bancassurance France** : regroupe principalement les activités de banque de détail de La Banque Postale SA, La Banque Postale Consumer Finance, Ma French Bank, l'activité domestique de CNP Assurances en France et des autres filiales d'assurances ;
- ▶ **Bancassurance International** : rassemble essentiellement l'activité internationale de CNP Assurances ;
- ▶ **Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs** : réunit les activités de banque patrimoniale et de gestion d'actifs exercées par Louvre Banque Privée (ex BPE), Louvre Banque Privée Immobilier Conseil (ex La Banque Postale Immobilier Conseil), La Banque Postale Asset Management, Tocqueville Finance, ainsi que les entités mises en équivalence AEW Europe SA et Ostrum Asset Management, jusqu'à leur cession en mai 2022 ;
- ▶ **Banque de Financement et d'Investissement** : regroupe les activités de financement aux Personnes Morales et de Banque de Financement et d'Investissement de La Banque Postale SA, ainsi que les activités des filiales La Banque Postale Leasing & Factoring et La Banque Postale Collectivités Locales ;
- ▶ **Hors pôles** : comprend les éléments qui ne sont pas directement affectables à chacun des métiers, comme la contribution au FRU et au FGDR et les management fees. Ce secteur inclut également des éléments qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises, qui ne relèvent pas de l'activité courante. Sont ainsi affectés au secteur Hors pôles les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans le cadre de la prise de contrôle de CNP Assurances, de façon à ne pas affecter la lecture des résultats du métier concerné.

Les informations sectorielles de l'Annexe sont présentées sans réallocation de fonds propres ni de rémunération de ces fonds propres. Les résultats sectoriels sont présentés en ventilant les charges et produits du secteur interne et externe à chaque secteur. L'impôt présenté est l'impôt réel de chaque secteur. Les éléments d'actifs et de passifs sont présentés après élimination des opérations réciproques.

2.6 Règles de présentation et d'évaluation

2.6.1 Actifs et passifs financiers

2.6.1.1 Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de vente ou de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité, sans obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'émetteur.

2.6.1.2 Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « Prêt basique »).

Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- i. Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte »).
- ii. Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente »).
- iii. Un modèle particulier aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du Groupe.

Un changement de modèle de gestion est par nature très rare. En effet, les changements de modèles de gestion doivent être décidés par la direction des métiers en accord avec la Direction Générale au vu des évolutions internes ou externes, significatives au regard de l'activité et observables par les parties externes. Ainsi un changement de modèle de gestion ne peut correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle « Collecte » : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type « Transaction ».

Le reclassement des instruments de dette respectant le test « SPPI » est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion et interdit dans tous les autres cas.

Ce reclassement doit être effectué de manière prospective, sans retraiter le bilan ni le compte de résultat des périodes précédentes.

Par ailleurs, le reclassement doit avoir lieu en date d'ouverture du 1^{er} jour de la première période d'arrêté comptable commençant après la date effective du changement de modèle de gestion (i.e. soit le 1^{er} juillet soit le 1^{er} janvier).

Critère du « prêt basique » ou test « SPPI »

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- i. La rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent »
- ii. La rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté
- iii. La rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs, et
- iv. La marge commerciale

Les actifs financiers respectant le critère du « prêt basique » sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories décrites ci-dessous :

2.6.1.2.1 Actifs financiers au coût amorti

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti. L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions ne doivent pas intervenir ou très peu. Certaines cessions sont toutefois autorisées (les cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, les cessions proches de la maturité de l'instrument, les cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que les cessions isolées même si elles sont significatives).

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à sa juste valeur initiale. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Cette catégorie d'actifs financiers comprend au sein du Groupe l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres entrant dans le cadre d'investissement des activités bancaires.

2.6.1.2.2 Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables. Ces actifs sont comptabilisés lors de leur inscription initiale au bilan à leur juste valeur et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans la rubrique Intérêts et produits assimilés.

En date de clôture, cette catégorie d'instruments financiers est évaluée à sa juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en capitaux propres (réserves recyclables), à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises qui sont enregistrés en résultat. De plus, ces instruments étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans le Coût du risque, en contrepartie des capitaux propres (réserves recyclables).

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers en juste valeur par les capitaux propres recyclables ».

2.6.1.2.3 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie des réserves non recyclables

En ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables.

Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie ses titres de participations non consolidés, à l'exception des titres Visa.

Par ailleurs, en cas de cession, le groupe a choisi de reclasser en réserves consolidées au 1^{er} janvier de l'exercice suivant la part de réserves non recyclables correspondant à l'éventuelle plus ou moins-value de cession constatée.

2.6.1.2.4 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat

La catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat » est la catégorie par défaut selon IFRS 9.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt « basique » (par exemple les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Cette catégorie englobe par ailleurs les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance, et de manière plus large, l'ensemble des actifs financiers détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif n'est pas de détenir des actifs à des fins de recouvrement de flux de trésorerie contractuels et dans un modèle de gestion dont l'objectif n'est pas de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions. Elle comprend notamment au sein du Groupe les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Caffil. Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette rubrique sont enregistrées au compte de résultat.

2.6.1.2.5 Dépréciation des actifs financiers

La méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 est orientée vers un modèle de dépréciation pour risque de crédit lié à des pertes attendues.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement qui s'applique à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les

actifs financiers au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an » sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du « Bucket 1 ».

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du « Bucket 2 ».

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « Bucket 3 » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Les modalités de dépréciation des encours ont été ajustées pour tenir compte des incertitudes liées au contexte de crise macro-économique qui succède à la crise sanitaire subie depuis 2020. Ces ajustements sont décrits dans la note 3.1.3 Impact du contexte macro-économique sur l'évaluation du risque de crédit.

Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est une notion relative, et non absolue. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps.

Le Groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs (principes décrits au sein de la note 3) afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Méthodologie de provisionnement du bucket 1 et du bucket 2

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé, de prorogation...), et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du « Bucket 1 », l'horizon de temps est annuel. Dans le cadre du « Bucket 2 », l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument.

Au sein du groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de « Forward looking »).

La composante « forward-looking » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario.

Prêts en défaut relevant du « bucket 3 »

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut. Au contraire elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques.

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1er janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le groupe La Banque Postale applique ces dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en « bucket 3 » en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit. Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions relatives aux encours en défaut n'ont pas eu d'effet significatif.

Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le Groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- ▶ L'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- ▶ Une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- ▶ L'existence de procédures contentieuses ;
- ▶ Les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Périmètre des crédits immobiliers

Les provisions sur encours en défaut sont déterminées en pondérant l'assiette de l'encours par le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » (paramètre réglementaire calculé par les risques) ajusté pour la comptabilité de certains éléments (notamment suppression des surpondérations prises en compte dans les analyses de suivi des risques comme l'effet d'un ralentissement économique par exemple). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du « Bucket 3 » lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins trois mois consécutifs, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du B3 est de 12 mois.

Périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement spécifique des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. La sortie du « Bucket 3 » peut être effective après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du B3 est de 12 mois).

Sur l'ensemble des périmètres, le montant des dépréciations est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation¹.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est dépréciée dans le Groupe.

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts. Le groupe La Banque Postale le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de sa connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque l'ensemble des voies de recouvrement possibles a été étudié et épuisé.

Opérations de restructuration

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- ▶ Des concessions par l'établissement
- ▶ Des difficultés financières de l'emprunteur

Lorsque la restructuration n'est pas considérée comme « substantielle », il y a maintien des droits contractuels sur les flux de trésorerie. Le prêt initial est maintenu au bilan mais sa valeur comptable est ajustée d'une décote de taux. Celle-ci est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

2.6.1.2.6 Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés, et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier, celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Au sein du Groupe, l'essentiel des renégociations de crédit aboutit à une décomptabilisation, les droits contractuels étant substantiellement modifiés.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés et figurent dans leur poste d'origine. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les Passifs à la juste valeur par résultat.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant

¹ Concernant les garanties financières données et les engagements de financement qui entrent dans le champ d'application de la Dépréciation selon IFRS 9, se reporter aux paragraphes concernés pour les spécificités de comptabilisation (provisions enregistrées au passif).

les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Opérations de prêts de titres

Les prêts /emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

2.6.1.3 Dettes financières

2.6.1.3.1 Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont ainsi évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées » sauf si elles ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur, n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti sauf si elles font l'objet d'une couverture en juste valeur.

2.6.1.3.2 Passifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- ▶ Elimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;
- ▶ Groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- ▶ Passifs financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Le traitement comptable des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée est le suivant :

- ▶ Les variations de juste valeur de ces passifs sont comptabilisées en résultat à l'exception de la part relative au risque de crédit propre du Groupe.
- ▶ Les variations de juste valeur relatives à la composante risque de crédit propre du Groupe sont comptabilisées en réserves non recyclables. Cette partie ne pourra donc pas être recyclée en résultat en cas de remboursement anticipé de la dette.

2.6.1.3.3 Distinction entre dettes et capitaux propres : Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres en fonction notamment de l'analyse de leurs caractéristiques et plus spécifiquement en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « Instruments de capitaux propres », les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. Les distributions de coupons correspondant à des distributions de résultat, l'impôt différé actif, représentatif d'une économie d'impôt, est comptabilisé en résultat conformément à IAS 12 et aux clarifications apportées dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS (Cycle 2015-2017).

Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

2.6.1.3.4 Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du Groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

2.6.1.3.5 Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

2.6.1.3.6 Décomptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

2.6.1.4 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- ▶ Sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- ▶ Il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- ▶ Il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro-couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Le Groupe a cependant décidé d'appliquer les dispositions relatives à la micro-couverture d'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2020. Concernant la macro-couverture, les dispositions de l'Union Européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 (IAS 39 pour la macro-couverture) pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » ou « Couverture d'un investissement net libellé en devises » selon les cas. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture pour la partie efficace. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : la juste valeur du dérivé est portée dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture dans la mesure où l'élément couvert continue d'exister.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat, intégrant le recyclage du solde de réévaluation présent au bilan et lié à l'élément couvert disparu.

Macrocouverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le Groupe.

2.6.1.5 Compensation d'actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées avec la chambre et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- Elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- Elles sont réalisées dans la même devise ;
- Elles se dénouent au travers d'un système de règlement / livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec la chambre de compensation LCH Clearnet.

2.6.1.6 Détermination de la juste valeur ou valeur de marché

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent notamment l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés.

L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (Billets de Trésorerie, Certificats de dépôts...), les dépôts-repo.

Les instruments financiers sont présentés dans la note 9.2 selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- ▶ niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des actions cotées et des dérivés sur marchés organisés (futures, options...);

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, évalués à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, BTAN, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ;
- les dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options,)

- ▶ niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif.

Cette catégorie comprend :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré (swaps de taux, caps, ...) dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les titres de dette (obligations, TCN, ...) non cotés qui sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread ;
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires ;
- tout autre instrument financier traité de gré à gré.

Les titres structurés détenus par le Groupe sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux.

- ▶ niveau 3 : Instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés. Un paramètre non observable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du Groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ou par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs. Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie (titres de FCPR et de FCPI notamment).

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés au bilan au coût amorti est présentée en annexe 9.1.

2.6.1.7 Engagements de garantie

Garanties financières

Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières peuvent être comptabilisées au choix selon la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » (remplacée par la norme IFRS 17 applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023) ou bien selon la norme IFRS 9 sous réserve que leur émetteur ait déjà considéré, par le passé, que ces instruments étaient des contrats d'assurance. Le groupe La Banque Postale a opté pour la comptabilisation de ses garanties financières données selon la norme IFRS 9.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données qui ne sont pas comptabilisées à la juste valeur par le résultat entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

2.6.1.8 Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

2.6.2 Les contrats de location

Sont qualifiés de contrats de location tous les contrats, quelle que soit la dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.

2.6.2.1 Contrat de location lorsque le groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.

Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

2.6.2.2 Contrat de location lorsque le groupe est preneur

Lorsque le groupe est preneur, tous les contrats de location portant sur un actif corporel, à l'exception des contrats portant sur des actifs de faible valeur et des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, sont reconnus à l'actif du bilan au travers d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

En date d'effet du contrat, la dette locative est égale à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux au titre du contrat sur la durée du contrat.

Ces paiements comprennent les loyers fixes ou variables en fonction d'un taux ou d'un indice, ainsi que les montants que le preneur s'attend à payer à titre de garantie de valeur résiduelle, d'option d'achat ou des pénalités en cas de résiliation du contrat (si la durée retenue intègre l'exercice de cette option de résiliation). Les franchises à recevoir du bailleur sont déduites. La TVA, y compris la TVA non récupérable, ainsi que la taxe foncière sont exclues de l'évaluation de la dette de loyers.

Le taux d'actualisation retenu est soit le taux implicite du contrat, lorsqu'il est disponible, soit le taux amortissable d'endettement marginal du groupe pour la durée du contrat.

La durée de location correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des éventuelles options (prorogation ou résiliation) que le preneur est raisonnablement certain d'exercer. La durée retenue est généralement la durée du bail.

La dette locative est ensuite amortie actuariellement sur la durée de location.

Le droit d'utilisation est également comptabilisé en date d'effet du contrat, au sein des immobilisations corporelles, pour un montant égal à la dette de location, retraité des loyers pré-payés, des coûts directs initiaux engagés pour obtenir le contrat (honoraires, droit au bail,...) ainsi que des coûts de démantèlement des agencements et de remise en état en fin de bail, lorsqu'ils sont précisés dans le contrat.

Il est amorti linéairement sur la durée du contrat.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Les contrats de location d'immobilisations incorporelles ne sont pas exclus du champ d'application de la norme IFRS 16, cependant le preneur a la possibilité de ne pas leur appliquer les dispositions d'IFRS 16. Le groupe La Banque Postale a opté pour cette disposition. Les loyers sont comptabilisés en charges sur la période couverte.

2.6.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan correspondent aux immobilisations d'exploitation, c'est-à-dire utilisées à des fins administratives.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie si elle est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties selon le rythme de consommation estimé des avantages économiques attendus qui correspond généralement à la durée de vie du bien.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immeubles sont ainsi amortis, selon leurs composants, sur des durées comprises entre 10 et 80 ans :

- ▶ gros œuvre : 80 ans;
- ▶ toitures : 60 ans;
- ▶ menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans;
- ▶ gros équipements : 20 ans;
- ▶ petits équipements, agencements : 10 ans.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis entre 3 ans et 7 ans, voire 10 ans selon leur durée d'usage.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés et au minimum une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable (et qui sont déjà évaluées dans le référentiel MCEV), un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de la consommation des avantages futurs tels que projetés dans la MCEV :

- ▶ Epargne UC Italie et prévoyance individuelle Brésil : 10 ans ;
- ▶ Prévoyance individuelle France : 15 ans ;
- ▶ Retraite individuelle Brésil : 20 ans.

Accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives au portefeuille de contrats des sociétés d'assurance et des accords de distribution sont comptabilisés sous la rubrique « dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à leur juste valeur les passifs d'assurance assumés et les actifs au titre de contrats d'assurance acquis. En application d'IFRS 4 cette juste valeur peut être présentée en deux composantes :

- ▶ Un passif évalué selon les méthodes comptables de l'assureur relatives aux contrats d'assurance qu'il émet ;
- ▶ Un actif incorporel, la valeur du Portefeuille acquis de contrats des sociétés d'assurance (« Value of Business Acquired » - VOBA), représentant la différence entre :
 - la juste valeur des droits d'assurance contractuels acquis et des obligations d'assurance prises en charge ;
 - le passif décrit ci-dessus.

Les portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance sont généralement amortis de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

2.6.4 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles (dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 2.6.3), à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné et à procéder à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe pour son patrimoine immobilier. A l'issue du test de dépréciation, si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation doit être comptabilisée. Dans le cas contraire, aucune dépréciation n'est à constater.

2.6.5 Comptes d'épargne à régime spécial

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- ▶ obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- ▶ obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

2.6.6 Provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages au personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et les reprises de provisions sont enregistrées en résultat dans les rubriques correspondant à la nature des dépenses futures concernées.

2.6.7 Contribution des activités d'assurance

Le Groupe présente les provisions techniques liées aux contrats d'assurance dans un poste spécifique au passif du bilan (note 4.18 Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet).

Conformément à la recommandation ANC 2017-02, le groupe La Banque Postale a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.

En complément, une note spécifique assurance est réalisée (note 6 Activités d'assurance).

Actifs d'assurance

Placement d'assurance :

Les placements sont intégrés dans les postes suivants :

- ▶ Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- ▶ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- ▶ Titres au coût amorti ;
- ▶ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ;
- ▶ Immeubles de placement : une note spécifique (note 4.11 dans les annexes) a été créée concernant les immeubles de placement suite à l'acquisition de CNP.

Les principes comptables applicables aux actifs financiers sont présentés dans le paragraphe 2.6.1 ci-avant ; les principes comptables applicables aux immeubles de placement sont présentés dans le paragraphe 2.6.4.

Autres actifs liés à l'activité d'assurance :

- ▶ La part des réassureurs dans les provisions techniques est intégrée dans le poste « Compte de régularisation actif » (note 4.9).
- ▶ Les créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont intégrées dans le poste « compte de régularisation actif ».

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Le poste « Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet » regroupe notamment :

- ▶ Les provisions techniques relatives à des contrats d'assurance (vie, non vie)
- ▶ Elles sont détaillées dans la note 2.5.3 ci-dessus.
- ▶ La participation aux bénéfices différée passive.

Les principes comptables applicables aux passifs relatifs aux contrats d'assurance sont présentés dans le paragraphe 2.5.3 ci-avant.

Les autres passifs d'assurance :

Les dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont intégrées dans le poste « Compte de régularisation passif ». Elles sont principalement constituées de dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires.

Produits et charges liés aux activités d'assurance

- ▶ Les produits et charges liés aux placements des activités d'assurance sont intégrés dans les postes du compte de résultat se rapportant au classement des actifs sous-jacents (actifs financiers et immeubles de placement).
- ▶ Les produits se rapportant à l'activité d'assurance (primes acquises des contrats d'assurance et des contrats financiers avec ou sans participation aux bénéfices discrétionnaire) sont classés dans la rubrique « Produits des autres activités ».
- ▶ Les charges se rapportant à l'activité d'assurance (charges de prestations d'assurance, variation des provisions) sont classées dans la rubrique « Charges des autres activités ».

2.6.8 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que pour les instruments financiers en juste valeur par capitaux propres. Les postes de produits et charges d'intérêt comprennent également les intérêts courus et les intérêts échus des instruments de couverture de juste valeur et des actifs figurant dans la catégorie des instruments de dettes comptabilisés en coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées qui font par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

2.6.9 Produits et charges de commissions

Conformément à la norme IFRS 15, les produits de commissions sont reconnus en résultat en fonction des obligations de prestations auxquelles ils se rattachent et de leur réalisation :

- ▶ Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement).
- ▶ Les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement).
- ▶ Les produits variables de commissions ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.
- ▶ Les commissions considérées comme un complément d'intérêt (commissions d'octroi de crédit) font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt et non pas parmi les commissions. Elles relèvent alors du champ d'application de la norme IFRS 9.

2.6.10 Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend :

- ▶ Les dotations et reprises sur les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et en juste valeur par les capitaux propres recyclables, décomposées par « Buckets » ;
- ▶ Les dotations et reprises sur les dépréciations des créances de location financement ;
- ▶ Les dotations et reprises relatives aux provisions sur garanties financières données et sur engagements de financement ;
- ▶ Les décotes sur crédits restructurés, ainsi que les récupérations sur créances amorties ;
- ▶ Les pertes sur créances irrécouvrables.

2.6.11 Impôts sur le résultat

Impôts exigibles

La Banque Postale et certaines de ses filiales françaises font partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste. CNP Assurances et certaines de ses filiales françaises font partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe CNP Assurances.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale, sauf exception.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe n'active les reports déficitaires des entités qui le composent que dans la mesure où ces entités montrent par le biais d'un plan d'affaires pluriannuel leur capacité à les récupérer sur un horizon déterminé et raisonnable.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres recyclables et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration.

Les actifs d'impôts différés nets ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

2.6.12 Avantages du personnel

Le groupe La Banque Postale accorde à ses salariés, fonctionnaires et personnel contractuel, différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice, y compris pour les montants restants dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice comme par exemple le compte épargne temps.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. L'engagement est évalué sur la base des droits acquis par l'ensemble du personnel en activité en fonction notamment du taux de rotation du personnel, du salaire futur estimé du bénéficiaire lors de son départ majoré le cas échéant des charges sociales, et de la table de mortalité (INSEE TH/TF00-02). Les indemnités qui seront versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Le régime de retraite du personnel contractuel est un régime qualifié de "régime à cotisations définies", qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan en particulier les indemnités de départ à la retraite. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Ces engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19R. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, ...) et spécifiques au Groupe (taux de turnover, taux de revalorisation des traitements et salaires, ...).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture ajustée des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat global et le coût des services passés en résultat. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- ▶ des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- ▶ des hypothèses de départ à la retraite ;
- ▶ des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle, au titre de 2022 et 2021, en référence aux obligations privées de première catégorie, sont les suivantes :

Durée des engagements	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Taux d'actualisation 2022 (zone euro)	3,7%	3,7%	3,8%	3,7%
Taux d'actualisation 2021 (zone euro)	0,26%	0,57%	0,99%	1,01%

2.6.13 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs non courants et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs ou le groupe d'actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement associés sont également présentés sur un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dans ce cadre les actifs cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de cession. Les pertes de valeur constatées sur un actif ou un groupe d'actifs destinés à être cédés sont constatées au compte de résultat en tant que dépréciation qui sont réversibles jusqu'à la date de cession.

Les instruments financiers restent évalués selon les principes comptables d'IFRS 9.

NOTE 3 RISQUE DE CREDIT ET EXPOSITIONS

3.1 Risque de crédit

En 2022, les conditions macroéconomiques dans lesquelles opère le groupe La Banque Postale ont fortement évolué par rapport à l'environnement connu au 31 décembre 2021. Ainsi, alors qu'il était envisagé une période de reprise économique soutenue pendant plusieurs années, en sortie de pandémie COVID-19 et accompagnée par des politiques publiques accommodantes et favorisant la transition écologique, l'ouverture d'un conflit armé en Europe entre l'Ukraine et la Russie au cours du premier trimestre 2022 a plongé à nouveau l'économie mondiale dans l'incertitude. Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter ce contexte.

Les informations présentées dans cette note reflètent cette évolution.

3.1.1 Évolution du contexte géopolitique et macro-économique

L'invasion du territoire ukrainien par les troupes russes le 24 février 2022 a révélé des tensions sur les matières premières agricoles et énergétiques, ainsi qu'une brusque remontée de l'aversion au risque côté investisseurs et des interrogations sur la solidité de la croissance mondiale. Cette situation a exacerbé les tensions inflationnistes qui préexistaient en situation de sortie de crise pandémique avec un redémarrage général de l'économie, une transformation digitale de celle-ci, un surcroît d'épargne à investir et des chaînes d'approvisionnement en difficulté importante.

En réaction à ce contexte inflationniste, les principales banques centrales ont décidé de mesures de remontées de leurs taux directeurs plus ou moins fortes, en fonction des situations macro-économiques et budgétaires locales.

Pour La Banque Postale, les impacts de la situation sont :

- ▶ relativement limités s'agissant du risque naissant directement du conflit entre l'Ukraine et la Russie : le portefeuille de crédits de La Banque Postale n'a pas d'exposition sur l'Ukraine et la Russie. Sa filiale CNP Assurances a, quant à elle, une exposition marginale. La principale zone de vigilance sur le portefeuille de crédits réside plutôt dans les conséquences indirectes de la situation sur la clientèle Personnes Morales françaises financées par La Banque Postale, pour celles qui réaliseraient une part significative de leur activité avec la Russie notamment.
 - Nota bene : Des mesures ont été prises par la Direction de la Conformité Groupe dès le début du conflit pour identifier et surveiller les comptes, avoirs et opérations de personnes physiques ou morales faisant l'objet de sanctions, et ces dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui.
- ▶ une dégradation potentiellement conséquente (même si non avérée à ce jour) de la qualité de crédit des portefeuilles du fait des externalités négatives du conflit : à savoir l'augmentation forte de l'inflation et ses incidences sur le contexte général de taux et le reste de la macro-économie.

De manière synthétique, les impacts anticipés de cette détérioration du contexte macro-économique pourraient être les suivants :

- ▶ **Clientèle Entreprises** : une augmentation des défaillances des entreprises les plus fragiles est envisagée. La taille et le secteur d'activité sont deux éléments importants pour l'évaluation de ce risque. Face à ces enjeux, au 31 décembre, La Banque Postale a maintenu une approche de provisionnement prudente, conservant l'ensemble des mesures de provisionnement sectoriel en vigueur – dont certaines portent sur des activités potentiellement plus à risque encore dans le contexte actuel – à savoir sur les secteurs sensibles du Transport privé de passagers, et en particulier le secteur Aérien, l'Automobile, le Tourisme-Hôtellerie-Restaurant, la Distribution, l'Immobilier commercial et surtout celui de l'Agriculture pour anticiper d'éventuelles difficultés liées aux matières premières à la suite de l'ouverture du conflit russo-ukrainien (mesure en vigueur depuis le 30 juin 2022). Par ailleurs, une nouvelle mesure de provisionnement collectif a été décidée en fin d'année 2022 par la Direction des Risques Groupe sur les expositions dites « à effet de levier » présentant le niveau de qualité de crédit le plus faible.
- ▶ **Clientèle des Particuliers** : la stabilité de l'emploi, de l'épargne et des revenus disponibles nets d'inflation pour les clients ayant des crédits sont des éléments structurants dans l'appréciation du risque de crédit. Les aides mises en place par le gouvernement français, les blocages de prix ou encore le système de chômage français permettent de retarder voire compenser ce risque, mais il est néanmoins attendu des difficultés pour les clients de La Banque Postale disposant de revenus modestes, particulièrement vulnérables à des augmentations fortes des prix sur des produits de base et de consommation courante. Aussi, La Banque Postale a provisionné une catégorie de clientèle que la banque anticipe comme vulnérable dans le contexte inflationniste actuel et aux impacts sur la macroéconomie des réactions de politique monétaire en cours. Cette population est composée de clients disposant de peu d'épargne dans les livres de la banque ou d'un reste à vivre faible.

3.1.2 Impacts de la crise COVID-19

Comme l'ensemble des établissements de crédit, La Banque Postale fait face depuis le début de l'année 2020, aux conséquences économiques et opérationnelles liées à la survenance de la pandémie COVID-19.

Pour rappel, depuis mars 2020 et la requalification par l'Organisation Mondiale de la Santé de l'épidémie de COVID-19 en pandémie, la France a connu à la date de rédaction du présent document sept vagues épidémiques, s'accompagnant de mesures sanitaires renforcées décidées par le gouvernement français, avec notamment le confinement de la population, la fermeture des lieux recevant du public « non indispensables à la vie du pays » et l'annulation de toutes les activités culturelles et sportives. Ces mesures entraînant mécaniquement des conséquences significatives sur l'économie, La Banque Postale s'est mobilisée aux côtés des pouvoirs publics pour soutenir les difficultés conjoncturelles de ses clients qui en avaient le plus besoin tout au long de ces périodes.

De façon concrète, plusieurs mesures, articulées avec les dispositifs publics exceptionnels de soutien aux entreprises et aux particuliers, ont été mises en place, et sont encore en place au 31 décembre 2022 :

- ▶ octroi de prêts garantis par l'Etat (« PGE ») : au 31 décembre 2022, les PGE représentent un encours résiduel de 844 millions d'euros (dont 718 millions d'euros à plus de 2 ans) ;
- ▶ octroi de prêts participatifs de relance (« PPR ») : les PPR ont été distribués par les établissements bancaires français, dont La Banque Postale, à partir d'avril 2021 et jusqu'en juin 2022. Au cours de 2022, 21 contrats ont été contractualisés pour un montant total de 5,9 millions d'euros. L'encours total de PPR s'élève à 11,5 millions d'euros à fin décembre 2022.

A la date de rédaction du présent document, l'épidémie semble désormais sous contrôle. De nouvelles vagues de contamination au virus COVID-19 et à ses variants sont observées mais avec un niveau de dangerosité significativement plus faible, en corrélation avec le niveau de couverture vaccinale, et ces vagues ne limitent plus dans les pays développés que partiellement le fonctionnement de l'économie.

L'Organisation Mondiale de la Santé reste toutefois très prudente quant à l'horizon de fin possible de la pandémie et un nouveau redémarrage de l'épidémie avec des variants dangereux viendrait accroître les incertitudes et potentielles difficultés de la clientèle de la banque évoquées au paragraphe consacré aux évolutions du contexte géopolitique et macro-économique.

3.1.3 Impact du contexte macro-économique sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, après une année 2021 de normalisation progressive du niveau de risque de crédit avec un coût du risque s'établissant à 268 millions d'euros, le coût du risque s'établit à 216 millions d'euros, sans sinistralité particulière constatée. Ce niveau reflète :

- ▶ la qualité des actifs du Groupe tant dans la banque de détail que dans la banque de financement et d'investissement ;
- ▶ sa faible exposition aux secteurs corporate les plus impactés par la crise actuelle ;
- ▶ la politique prudente de La Banque Postale en matière de provisionnement sur l'ensemble de sa clientèle.

L'encours des prêts non performants est en légère hausse par rapport à 2021 du fait d'un dossier de Place déclassé en bucket 3 (taux de NPL de 0,76% des expositions clientèle et des titres) et le taux de couverture de ces encours en légère baisse également du fait du poids de ce même dossier (taux de couverture des dossiers en défaut à 35%) au 31 décembre 2022.

La classification et le provisionnement des expositions de La Banque Postale continuent au 31 décembre 2022 de reposer sur :

- ▶ des mécanismes automatiques d'identification des Dégradations Significatives de Risques éventuelles et de classification ou de proposition de classification dans les « buckets » de la norme IFRS 9 ;
- ▶ des mesures de contrôle et de validation faisant intervenir les équipes de la Direction des Risques Groupe, et d'éventuelles décisions d'ajustements individuels ou collectifs, prises dans le cadre du dispositif de surveillance des expositions (processus Watch List, mesures sectorielles etc.).

Au 31 décembre 2022, La Banque Postale a procédé à la mise à jour des scénarios macroéconomiques et des paramètres de risques associés utilisés dans le provisionnement statistique. Par ailleurs, l'incertitude liée à la crise (et ses conséquences macro-économiques) sur l'évaluation du risque de crédit est appréhendée dans les comptes de La Banque Postale au travers de mesures de gestion adaptées à chaque grand segment de clientèle. Ces mesures ont été prises par la Direction des Risques Groupe, après réalisation d'une revue de l'ensemble de son portefeuille.

Personnes morales

Au 31 décembre 2022, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales est la résultante des éléments suivants :

- ▶ du processus de surveillance des expositions de La Banque Postale mis en œuvre via des prises de décisions spécifiques de provisionnement dans les comités dédiés aux dossiers en souffrance et sous surveillance (dossiers Watchlist et/ou dégradés classés en Bucket 2 et dossiers en défaut en Bucket 3 IFRS 9) ;
- ▶ de l'application de dispositions de provisionnement collectif (sectoriel ou autre) ;
- ▶ du provisionnement statistique sur le reste du portefeuille sain, ne faisant pas l'objet de mesures individuelles ou collectives.

Sur ce dernier volet, La Banque Postale a fait le choix, après observation des effets de la crise, de conserver ou amplifier les mesures de provisionnement collectif mises en œuvre en fin d'année 2020 et d'élargir cette approche en 2021, puis en 2022. En synthèse, au 31 décembre 2022, les secteurs soumis à une mesure sectorielle sont donc :

- ▶ le secteur du Tourisme, de l'Hôtellerie et des Loisirs ;
- ▶ le Transport privé de passagers aérien et terrestre ;
- ▶ le secteur de l'Énergie photovoltaïque en France pour cause de révision des conditions tarifaires ;
- ▶ certains segments de la Distribution ;
- ▶ l'Automobile ;
- ▶ le secteur de l'Immobilier commercial, à l'exception des actifs à usage commercial de centre-ville ;
- ▶ le secteur de l'Agriculture (ajouté au 30 juin 2022) afin d'anticiper les difficultés probables à venir sur certains clients éprouvés par les tensions sur les matières premières et leurs chaînes d'approvisionnement depuis l'ouverture du conflit armé entre la Russie et l'Ukraine.
- ▶ Les opérations à effets de leviers (répondant aux lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne relatives aux « leveraged transactions ») disposant une notation dégradée, ainsi que les LBO, afin d'anticiper les possibles difficultés de trésoreries liées à l'inflation (ajouté au 31 décembre 2022).

Les expositions concernées font l'objet d'un déclassement en « Bucket 2 » IFRS 9 puisque La Banque Postale estime qu'elles ont subi une dégradation significative du risque depuis leur entrée en portefeuille.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit à 108 millions d'euros. Ce niveau de coût du risque est la résultante :

- ▶ de dotations additionnelles aux provisions liées principalement à la dégradation « naturelle » du portefeuille et à la dégradation du statut de quelques dossiers significatifs (dont décision de provisionnement prises en instances WatchList/Affaires Spéciales) ;
- ▶ des mesures de surveillance mises en œuvre par anticipation de certaines dégradations macroéconomiques potentielles : provisionnement sectoriel au titre de l'harmonisation de la méthodologie de provisionnement sur l'ensemble des secteurs concernés (entrée de l'agriculture, sortie du transport maritime et repli sur certains autres secteurs du fait d'un effet assiette et d'une amélioration de la notation), et provisionnement d'opérations Corporate « à effet de levier » ;
- ▶ de la mise à jour des modèles de paramètres de provisionnement, ainsi que des scénarios macroéconomiques et de leur pondération sur l'ensemble des segments de clientèle sur lesquels la banque dispose d'expositions ;
- ▶ de la revue des seuils de dégradation significative du risque de crédit.

Particuliers

Au 31 décembre 2022, il a été décidé d'apporter les ajustements suivants afin de refléter les impacts de la crise portant sur la clientèle des personnes physiques du portefeuille :

- ▶ le reclassement en sain des expositions de crédit à la clientèle de détail sur la zone des Antilles, du fait de l'amélioration du contexte sanitaire, économique et social ;
- ▶ la reprise de la provision mise en place en 2021 pour couvrir le risque de migration de rating au sein du portefeuille de crédit sain dans le cadre d'une démarche prospective visant à anticiper un éventuel retour vers une distribution plus représentative de la composition structurelle du portefeuille de crédits ;
- ▶ la conservation de l'overlay (facteur multiplicatif) appliqué au calcul du paramètre de LGD (perte en cas de défaut) des crédits immobiliers garantis par des suretés réelles ;

- ▶ le déclassement en bucket 2 d'une catégorie de clientèle dite « fragile », que la banque anticipe comme particulièrement vulnérable dans le contexte inflationniste actuel et aux impacts sur la macroéconomie des réactions de politique monétaire en cours. Cette population est composée de clients disposant d'un niveau d'épargne dans les livres de la banque ou d'un reste à vivre faibles ;
- ▶ et de la mise à jour des modèles de paramètres de provisionnement, ainsi que des scénarios macroéconomiques et de leur pondération, sur l'ensemble des catégories de clients sur lesquels LBP est exposée ;
- ▶ de la revue des seuils de dégradation significative du risque de crédit.

Dans ce cadre, le coût du risque au 31 décembre 2022 pour la clientèle de particuliers s'élève à 96 millions d'euros (hors monétique), dont 48 millions liés notamment à l'activité de crédit à la consommation, et 35 millions liés à l'activité de crédits immobiliers.

3.1.4 Cadre général

La Direction des Risques Groupe (DRG) gère le risque de crédit pris par La Banque Postale à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).

Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action, et la maîtrise des risques associés, sous la supervision de la Direction des Risques Groupe. Ces fondamentaux sont déclinés dans la Politique Opérationnelle de Maîtrise des Risques (POMR) décrite au chapitre 6 du Document d'enregistrement universel.

La Banque Postale n'intègre pas, à ce jour, de composante liée au risque climatique dans le calcul de ses Expected Credit Losses (ECL). En effet, au 31 décembre 2022, comme détaillé dans le chapitre 2 du présent Document de Référence, il apparaît que La Banque Postale n'est que très faiblement exposée aux secteurs carbo-intensifs avec notamment une exposition quasiment nulle sur les énergies fossiles (2,3 millions d'euros) en raison d'une politique de gestion prudente qui favorise le financement des énergies renouvelables (2 228 millions d'euros).

Des travaux seront engagés dans les prochaines années, après constitution des bases de données pertinentes et d'observations nécessaires, pour intégrer cette composante dans le calcul des ECL, directement dans les paramètres de risque. A date la Direction des Risques Groupe privilégie une quantification et une prise en compte de ce risque dans ses états financiers par d'autres moyens (capital économique en particulier) et correspondant mieux à l'horizon de matérialisation de ce type de risque.

3.1.5 Dégradation significative du risque de crédit

3.1.5.1 Les principes

La Banque Postale définit six principes d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit conformes aux Normes IFRS et aux lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) définissant les modalités de passage de bucket 1 à bucket 2.

Principe 1 – Suivi relatif du risque de crédit :

L'évaluation de la qualité de crédit se fait depuis l'origine, en d'autres termes il s'agit d'une approche relative appliquée au niveau de l'engagement. Ce principe général d'évaluation de la détérioration de la qualité de crédit depuis la comptabilisation d'origine doit être réalisée à chaque arrêté afin de déterminer le bucket d'affectation de l'actif concerné

Ainsi, La Banque Postale considère un instrument financier en sensible (bucket 2) dès lors que sa qualité de crédit s'est dégradée de façon significative par rapport à l'origine de sa comptabilisation (comparaison de la qualité de crédit de l'actif par rapport à sa situation en date d'entrée au bilan ou date d'engagement pour les instruments hors bilan).

A compter de 2022, sur la base de préconisations de la part du superviseur européen, la dégradation du risque est considérée comme significative dès lors que la Probabilité de Défaut TTC¹ associée à la notation du client retenue dans les traitements de provisionnement a été multipliée par 3 depuis son entrée en portefeuille.

Principe 2 – Suivi de la qualité de crédit avec l'ajout de backstop :

En complément du principe 1 (suivi relatif de la qualité de crédit), La Banque Postale ajoute un critère de seuil absolu. L'approche définie par le Groupe est ainsi une approche combinée d'un seuil relatif puis d'un seuil absolu.

¹ TTC : « Through The Cycle » : Valeur d'un paramètre en moyenne sur l'ensemble d'un cycle macro-économique

Le seuil absolu du groupe La Banque Postale s'appuie sur deux indicateurs :

- ▶ Indicateur de notation : La frontière absolue selon le niveau de qualité de crédit considéré comme très dégradé fixé par type d'actif.
- ▶ Indicateur d'impayé : La frontière de l'arriéré de paiement de plus de 30 jours¹.

Principe 3 – Utilisation d'un indicateur à horizon 12 mois sur la clientèle de détail :

L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit implique d'apprécier à chaque clôture le risque de défaut sur la durée de vie restante de l'actif.

Au lieu d'évaluer l'évolution du risque de défaut à durée de vie, il est permis d'utiliser un indicateur de l'occurrence d'un défaut à horizon 12 mois, notamment, si cette appréciation est une estimation raisonnable d'un risque de défaut à maturité et étayée par une documentation appropriée.

Principe 4 – La notion de risque de crédit faible (low credit risk) :

Pour déterminer si un instrument financier présente un risque de crédit faible, LBP peut utiliser sa notation interne du risque de crédit ou d'autres méthodes qui répondent à une définition universellement reconnue de « risque de crédit faible », et qui tiennent compte des risques et du type d'instrument financier faisant l'objet de l'appréciation. Par exemple, un instrument financier noté « investment grade » (notation BBB ou meilleure) par une agence de notation reconnue pourrait être considéré comme présentant un risque de crédit faible.

LBP n'a recours à cette disposition que sur le périmètre de CNP Assurances.

Principe 5 – Prise en compte des informations qualitatives :

- ▶ Sur le portefeuille hors clientèle de détail : en complément de l'analyse quantitative et automatisée mise en place, sur base de l'évolution de la probabilité de défaut, il peut être réalisé une analyse qualitative spécifique en comité Watch List ou à dire d'expert. Cette analyse complémentaire viendra alors confirmer ou infirmer la dégradation significative selon l'indicateur de notation et le passage en bucket 2.
- ▶ Sur le portefeuille clientèle de détail : la présomption du passage en bucket 2 peut être enrichie d'une analyse complémentaire à dire d'expert, notamment sur des secteurs vulnérables.
- ▶ Sur les crédits restructurés : une exposition restructurée est considérée comme un actif « sensible / Bucket 2 » après 12 mois de période probatoire dans le statut défaut. La Banque Postale considère un actif restructuré comme sensible pendant une période minimum de 24 mois. Le règlement 680/2014 permet à l'issue de cette période un droit à l'oubli de son statut de « restructuré » dès lors que l'ensemble des critères réglementaires sont respectés.

Bien que l'unité de compte de la norme IFRS 9 soit le contrat, et que sa comptabilisation se fasse individuellement et distinctement, une analyse complémentaire sur base collective est permise par la norme lorsqu'une détérioration significative du risque de crédit a été identifiée.

Cette approche permet par exemple d'intégrer des informations de détérioration de la situation de risque de crédit s'appliquant à un ensemble de crédit partageant une caractéristique commune (un secteur d'activité, une zone géographique...).

Cette approche permet également de s'assurer que l'ensemble des informations est intégré dans la démarche même si l'information n'est pas encore disponible sur une base individuelle (i.e. on ne sait pas encore quel contrat dans le portefeuille sera affecté). Pour la mise en œuvre d'une approche « collective », les instruments doivent être regroupés sur la base de caractéristiques de risque de crédit communes (ex : type de collatéral, génération, industrie, zone géographique...).

Principe 6 – Passage en bucket 2 avant le défaut :

La Banque Postale se doit d'identifier les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit avant qu'ils ne soient en défaut. Un encours ne devrait pas passer directement d'un statut sain / bucket 1 à un statut défaut / bucket 3.

A titre exceptionnel, certains engagements peuvent être exemptés de passage en sensible / bucket 2 avant leur entrée en défaut.

¹ Voir § 5.5.11 de la norme IFRS 9

La mise en œuvre de certains de ces principes nécessite de s'appuyer sur des modèles de notation. A date, il est précisé que La Banque Postale suit le risque de crédit à la maille contrat en s'appuyant sur des modèles de notation de la qualité de crédit généralement de niveau contrepartie. Par conséquent, la note d'un contrat à un instant donné est déterminée sur la base de la note de la contrepartie à cet instant. En d'autres termes, à un instant donné identique, tous les contrats d'un même tiers ont la même notation.

Afin d'évaluer toute dégradation du risque de crédit, La Banque Postale se doit de disposer d'un système de notation qui est :

- ▶ Soit issu des modèles de notations internes, ou
- ▶ D'une base de données collectant les notations externes d'un emprunteur dans l'objectif de la conserver, et de l'exploiter.

Par conséquent, les systèmes de suivi de gestion des risques de la Banque collectent l'information de la note à l'origine de l'engagement et la conservent afin d'identifier la dégradation significative du risque de crédit ainsi que la dernière note connue afin de respecter le principe 1.

Lorsque LBP ne dispose pas de modèles de notation ou de système de collecte de notation (donc n'utilise pas de notation comme donnée d'entrée dans le portefeuille) elle peut utiliser d'autres éléments d'évaluation. Pour les portefeuilles disposant d'une notation interne et/ou externe, l'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit sera en priorité basée sur la probabilité associée à la note et sera éventuellement complétée d'analyses quantitatives et/ou qualitatives par le métier concerné si nécessaire, notamment lorsque la dégradation significative du risque par une variation de note est non justifiée.

3.1.5.2 Le processus d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit

Les procédures opérationnelles mises en place permettent de suivre et/ou de détecter les événements révélateurs d'une éventuelle dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les critères de classification en bucket 2 d'un engagement sont décrits par classe d'expositions :

- ▶ Clientèle de détail – particuliers ;
- ▶ Clientèle de détail – professionnels ;
- ▶ Administrations Centrales & Banques Centrales ;
- ▶ Établissements de crédit ;
- ▶ Entreprises ;
- ▶ Entités du Secteur Public.

Les critères ne constituent pas une liste exhaustive et la pertinence des informations doit être évaluée selon le segment de la clientèle observé (sauf pour la clientèle de détail). D'autres événements de dégradation de la qualité de crédit ou des faits générateurs de risques peuvent être pris en compte à la suite d'une analyse effectuée par la cellule risque concernée.

Ces événements sont à l'appréciation des métiers de la Direction des Risques du Groupe qui ont une connaissance approfondie des contreparties qu'ils suivent ou du groupe de clients liés.

Les entités opérationnelles sont responsables des expositions qu'elles ont générées et doivent détecter sans délai, les événements laissant craindre une dégradation de la qualité de crédit de leurs clients.

Il est à noter que tous les actifs qui ne sont pas en bucket 3 ou en bucket 2 sont classés en bucket 1. Il s'agit des actifs sans dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

Enfin, La Banque Postale précise qu'un actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit peut sortir du bucket 2 et revenir en bucket 1 lorsque tous les critères de dégradation significative du risque de crédit ne sont plus observés, avec le cas échéant une régularisation des incidents d'arriéré de paiement. Selon les cas, une période d'observation pourrait être mise en place lorsque le débiteur est considéré comme fragile afin d'éviter les récurrences.

Dans le cas d'actifs restructurés, la sortie du statut de « défaut » est surveillée pendant une période probatoire définie selon des exigences réglementaires.

3.1.6 Provisionnement – approche méthodologique de la perte de crédit attendue

3.1.6.1 La notion de perte de crédit attendue

La méthodologie de calcul de la perte de crédit attendue (Expected Credit Losses ou ECL) doit refléter une mesure des montants possibles de pertes probabilisés tenant compte de la valeur temporelle de l'exposition et de toutes les informations disponibles. Cette méthodologie a été décrite à la Note 2 (Méthodologie de provisionnement du bucket 1 et du bucket 2).

Perte de crédit attendue à 12 mois (ECL_{12mois}) :

Lorsque le risque lié à un engagement n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, La Banque Postale évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cette exposition au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

L'ECL_{12mois} représente la part des pertes de crédit attendues d'un instrument financier à la suite d'un événement de défaut pouvant survenir dans les 12 prochains mois.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en bucket 1.

Perte de crédit attendue à maturité (ECL_{lifetime}) :

Lorsque le risque lié à un engagement a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, La Banque Postale évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cet engagement au montant des pertes de crédit attendues à sa maturité.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en bucket 2 et 3.

3.1.6.2 Définition des paramètres de calcul de la perte de crédit attendue

La Banque Postale calcule l'ECL en utilisant trois principales composantes : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut.

La maturité se réfère à la date de paiement finale d'un engagement de prêts ou d'un instrument financier à laquelle le montant prêté et les intérêts doivent être payés ou bien lorsque le montant ou la date d'autorisation prend fin.

Elle correspond à la période contractuelle maximale y compris les options de prorogation, à l'exception des produits de type revolving, cartes de crédit renouvelables et découverts pour lesquels une maturité comportementale doit être utilisée.

Pour les contrats sans maturité contractuelle, la maturité maximale retenue est de 12 mois, La Banque Postale dénonçant, en cas d'insolvabilité du débiteur, l'autorisation de découvert sous une durée inférieure à 12 mois conformément à la loi bancaire française.

Les crédits renouvelables sont des instruments financiers sur lesquels il n'existe pas d'échéance fixe, pas de plan d'amortissement ou de délai de résiliation contractuel. La maturité retenue pour ces instruments est fonction de la durée de vie estimée par La Banque Postale, qui peut être supérieure à la durée de l'engagement contractuel. La maturité retenue au niveau Groupe est la maturité comportementale.

La probabilité de défaut (PD) : IFRS 9 introduit la notion de perte de crédit attendue et indirectement la notion de probabilité de défaut ajustée à la situation à la date d'arrêté (PDPit). Ce paramètre ne correspond pas à la moyenne sur le cycle (PDTC) du cadre prudentiel en vigueur pour l'approche interne. Cette variable permet d'estimer la probabilité qu'un engagement tombe en défaut sur un horizon donné. Les estimations de la probabilité de défaut sont dites « Point in Time » (PiT), fondées sur l'évaluation future et actuelle. Ce paramètre est lié au client et au produit.

La probabilité de défaut « Point in Time » est utilisée pour tous les portefeuilles de La Banque Postale, qu'ils disposent ou non d'une notation interne.

La perte en cas de défaut (LGD) : La perte en cas de défaut (Loss Given Default) correspond au rapport entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus prenant en compte les effets d'actualisation et autres frais engagés à la date du défaut de l'instrument. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition au défaut.

Ce paramètre en IFRS 9 diffère de la notion bâloise. Prudentiellement, la perte en cas de défaut est retraitée de marge de prudence, de l'effet downturn et d'autres frais. IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte des données historiques utilisées pour le calcul des paramètres de LGD. Ce paramètre doit prendre en compte l'écoulement du temps.

Le Groupe a retenu d'utiliser les LGD modélisées ajustées au sens de la norme IFRS 9 pour les portefeuilles disposant d'un modèle interne de perte en cas de défaut selon la nature du produit et la garantie, et de déterminer une LGD à dire d'expert pour les autres portefeuilles selon le segment, le produit et la nature de la garantie, qui sera revue a minima annuellement.

L'exposition au défaut (EAD) : L'exposition correspond à l'assiette de calcul du montant de la perte de crédit attendue. Elle repose sur la valeur exposée au risque de crédit tout en prenant en compte l'écoulement en fonction du type d'amortissement et des remboursements anticipés attendus (cash flow projetés). Ce paramètre est calculé sur les montants en début de période.

L'assiette de provisionnement correspond à l'encours au bilan et à l'encours en hors bilan (part non utilisée) converti en équivalent crédit (après application d'un FCEC ou facteur de conversion en équivalent crédit).

Pour prendre en compte les remboursements anticipés et l'écoulement du temps, La Banque Postale applique un taux de remboursement anticipé sur l'assiette de calcul du provisionnement par portefeuille. Ce taux est revu périodiquement par l'équipe ALM du groupe La Banque Postale en fonction de l'évolution conjoncturelle du taux.

Forward Looking

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future.

La notion de Forward Looking est utilisée pour intégrer l'impact des évolutions macroéconomiques dans le calcul des ECL.

Le Groupe retient 3 scénarii pour intégrer la composante « Forward Looking » : un scénario central, un scénario alternatif favorable et un scénario alternatif dégradé.

Ces scénarii sont définis par le département des Etudes Economiques de la Direction Stratégiques du Groupe, à partir de scénarii déterminés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'horizon des prévisions de la conjoncture économique futures retenu est de 3 ans :

- ▶ les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents : ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différent pour mesurer les probabilités de défaut life time de la clientèle de détail, et celles de la clientèle souveraine) ;
- ▶ les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le strict volet du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible, mais plutôt d'appliquer des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;
- ▶ les scénarios ne sont pas nécessairement construits pour avoir un impact fort sur la composante spécifiquement crédit : des scénarii dégradés dont la probabilité d'occurrence est élevée peuvent être retenus alors même que leur impact principal est sur la composante « taux » ;
- ▶ les scénarios retenus sont les scénarios utilisés dans d'autres processus régaliens de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de stress tests de l'ICAAP, reportings réglementaires).

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD et LGD à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par le département des Etudes Economiques de La Banque Postale.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe Validation des Modèles et est validé en Comité de Validation des Modèles avant utilisation.

Au titre de 2022¹, les scénarios intégrés par La Banque Postale dans ses traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont les suivants :

- ▶ **Scénario central :** Le scénario de croissance et d'inflation retenu pour la France intègre une dégradation du contexte macro-économique et géopolitique (choc de pouvoir d'achat, moindre confiance des agents). La croissance y est proche du potentiel estimé pour la France. Le scénario retient une inflation supérieure au scénario « dégradé » Banque de France sur 2022. A l'international, notamment aux États-Unis et en Europe (zone euro, Royaume-Uni), le profil pluriannuel du PIB serait globalement similaire à celui retenu pour la France même si, à court terme, l'impact négatif du conflit en Ukraine serait plus prononcé en Europe qu'outre-Atlantique. S'agissant du marché immobilier résidentiel ancien : le marché de l'ancien devrait rester dans le sillage des évolutions récentes, malgré la hausse probable des taux sur les crédits à l'habitat ; les conditions financières resteraient à des niveaux encore très favorables et le marché devrait continuer de bénéficier d'une demande soutenue avec des prix toujours allants. Le repli assez net des transactions à partir de 2023 (qui resteraient toutefois au-dessus du million) en raison du recul de la capacité d'emprunt permettra d'atténuer la tension sur les

¹ Scénarios pris en compte depuis novembre 2022 dans les calculs des provisions de La Banque Postale pour l'ensemble de son portefeuille bancaire, et qui ont vocation à n'être modifiés qu'en fin d'année 2023, hormis en cas de constat d'une inadéquation forte avec la situation macro-économique sur le premier semestre 2023.

prix, qui convergeraient à moyen terme vers un rythme de croissance plus modéré – entre autres – par les facteurs démographiques et des conditions financières, en moyenne, toujours meilleures qu’au cours de la décennie 2000. Le taux de chômage est plus faible dans ce scénario que dans la précédente trajectoire. Concernant les variables financières, il est attendu dans ce scénario une remontée progressive des taux directeurs de la BCE et de la Fed. Les Taux longs, attendus en augmentation sur l’horizon de prévision et sont également revus à la hausse par rapport au précédent cadrage. Sur le CAC 40, un rendement prospectif toujours inférieur aux standards historiques.

- Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Scénario en vigueur au 31 décembre 2022

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	2,5	0,3	1,0	1,2	1,2	1,2
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,7	7,1	7,3	7,2	7,1	7,0
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	1,6	2,5	2,4	2,3	2,1	1,9
Inflation France (variation)	5,3	4,5	2,5	2,0	1,8	1,8

Scénario en vigueur au 31 décembre 2021

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	4	3,5	1,8	1,5	1,3	1,2
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	9,8	9,6	9,4	9,2	9,1	9,0
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,0	0,0	0,2	0,4	0,6	0,8

- Scénario adverse : Ce scénario correspond à un scénario stressé inflationniste qui illustre une configuration type « crise des dettes souveraines en zone euro » avec, l’année du choc, forte hausse de la prime de risque et pentification de la courbe des taux, récession économique et chute des marchés actions. Les taux longs se tendraient sensiblement et se maintiendraient à un niveau très élevé à long terme. Dans ce scénario, les tensions inflationnistes liées à l’énergie se prolongeraient davantage que dans le scénario central. Ce scénario intègre également une plus forte tension sur les prix et les taux débouchant sur un choc plus marqué à la fois sur la sphère réelle et financière. L’origine de ce stress supplémentaire pourrait illustrer, à titre d’exemple, une tension plus forte sur la crise énergétique actuelle notamment en cas de plus forte difficulté d’approvisionnement en gaz.

Ce scénario est un scénario proposé initialement par la Caisse des Dépôts et Consignations, et ajusté par la Direction des Etudes Economiques de LBP. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous:

Scénario en vigueur au 31 décembre 2022

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	2,5	-1,5	-1	-0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,7	7,5	8,5	9,5	9,0	8,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	1,6	4,0	5,0	4,4	4,0	4,0
Inflation France (variation)	5,3	7,0	5,0	3,0	2,0	3,0

Scénario en vigueur au 31 décembre 2021

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	4,0	-0,5	0,0	0,6	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	9,8	10,5	10,9	11,1	11,2	11,2
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,0	-0,7	-0,7	-0,2	0,0	0,0

- **Scénario favorable** : Dans ce scénario, il est fait l'hypothèse d'un reflux du prix du pétrole et plus généralement des prix des matières premières dès 2023, plus précoce que dans le scénario central, tempérant les pressions inflationnistes liées à l'énergie. La moindre perte de pouvoir d'achat des ménages se traduirait par une croissance plus soutenue, surtout à court terme. Le bouclage macroéconomique international, plus positif que dans le scénario central, se refléterait par ailleurs dans un plus grand dynamisme des échanges mondiaux. La confiance des ménages et des entreprises se redresserait rapidement, et serait ainsi bénéfique à l'investissement. On suppose par ailleurs que les tensions sur les chaînes de valeur se réduiraient plus vite qu'en scénario central. Cette situation pourrait permettre un rebond dans certains secteurs. Enfin, la situation sanitaire est supposée apaisée, comme dans le scénario central, mais les goulets d'étranglement apparus avec la reprise de l'économie mondiale se desserreraient plus rapidement, soutenant le rebond dans certains secteurs comme le tourisme. Dans un contexte de pressions inflationnistes plus limitées que dans le scénario central, le resserrement monétaire ne serait pas plus marqué malgré une croissance économique un peu plus soutenue. Ce scénario est un scénario proposé par la Direction des Etudes Economiques de LBP. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Scénario en vigueur au 31 décembre 2022

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	2,5	1,0	1,8	1,4	1,3	1,3
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,7	7,0	6,8	6,6	6,6	6,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	1,6	2,5	2,4	2,3	2,1	1,9
Inflation France (variation)	5,3	3,8	2,8	2,1	1,8	3,8

Scénario en vigueur au 31 décembre 2021

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	4,0	4,5	2,5	2,0	1,6	1,2
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	9,8	9,3	8,8	8,4	8,2	8,1
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,0	0,2	0,5	0,9	1,1	1,2

5

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarios est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scénarios	Scénarios	Scénarios en
	2021	vigueur 2022
Central	65%	60%
Adverse	20%	30%
Favorable	15%	10%

La Banque Postale a fait le choix de ne pas retenir les scénarios proposés par la BCE, pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille, et s'appuyer sur les compétences du groupe Caisse des Dépôts des Consignations-La Banque Postale.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques sur les pertes attendues :

Les analyses de sensibilités ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d'expert s'agissant de la clientèle Personnes Morales).

Ces analyses montrent que le périmètre des personnes physiques est peu sensible aux scénarios macro-économiques dans la mesure où les variations de pertes de crédit attendues observées en changeant les pondérations des scénarii varient entre -5% et +5%.

En revanche, sur le périmètre des personnes morales, c'est un peu plus marqué avec un scénario adverse pondéré à 100% qui entrainerait une dotation d'ECL de l'ordre de +18% et un scénario favorable pondéré à 100% qui aurait un impact de reprise d'ECL de l'ordre de -19% essentiellement porté par la clientèle grandes entreprises.

3.1.7 Mise en œuvre opérationnelle

Les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe par les équipes de la Direction des Risques Groupe.

3.2 Exposition au risque de crédit

a. Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts sur la valeur comptable brute et sur la correction de valeur pour perte d'une restructuration pour risque sur la période.

Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2022			Valeur nette
	Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	
(en millions d'euros)				
Titres au coût amorti	4.5	27 248	(54)	27 193
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	4.6	67 096	(0)	67 095
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4.7	131 104	(1 460)	129 645
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI		225 448	(1 514)	223 933

	31.12.2021			Valeur nette
	Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	
(en millions d'euros)				
Titres au coût amorti	4.5	23 516	(37)	23 480
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	4.6	67 846	(6)	67 840
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4.7	124 499	(1 346)	123 152
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI		215 861	(1 390)	214 472

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
(en millions d'euros)									
AU 31 DÉCEMBRE 2021	205 649	(189)	8 586	(532)	1 627	(669)	215 861	(1 390)	214 472
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(16 010)	29	15 462	(79)	548	(107)	-	(156)	(156)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(17 556)	29	17 556	(170)			-	(141)	(141)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	1 953	(4)	(1 953)	64			-	60	60
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(526)	5			526	(91)	-	(86)	(86)
Transferts de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)			(244)	27	244	(68)	-	(41)	(41)
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	119	(1)			(119)	17	-	16	16
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)			103	1	(103)	35	-	36	36
Total après transfert	189 639	(159)	24 048	(610)	2 174	(775)	215 861	(1 545)	214 316
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	8 327	37	1 378	5	(59)	(11)	9 647	31	9 678
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	83 734	(80)	4 894	(210)	770	(178)	89 399	(468)	88 930
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(75 353)	118	(3 516)	215	(734)	99	(79 603)	432	(79 170)
Passage à perte	-	-	-	-	(86)	67	(86)	67	(19)
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	(9)	-	(9)	-	(9)
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	(75)	-	-	-	-	-	(75)	-	(75)
Autres	20	(1)	(0)	0	0	1	20	0	20
Total	197 966	(123)	25 427	(605)	2 116	(786)	225 508	(1 514)	223 994
Impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts	(61)	-	-	-	-	-	(61)	-	(61)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	197 905	(123)	25 427	(605)	2 116	(786)	225 448	(1 514)	223 933

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2022		
	Notes	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	4.4	194 315	(310)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		194 315	(310)

(en millions d'euros)	31.12.2021		
	Notes	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	4.4	228 121	(465)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		228 121	(465)

(en millions d'euros)

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2021	227 742	(456)	379	(9)	-	-	228 121	(465)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	10	0	(10)	0	-	-	0	0
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(303)	2	303	(2)	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	313	(2)	(313)	3	-	-	0	0
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS TRANSFERT	227 751	(455)	370	(9)	-	-	228 121	(464)
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(33 716)	158	(90)	(3)	-	-	(33 806)	154
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	56 982	-	103	-	-	-	57 085	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(53 068)	-	(187)	-	-	-	(53 255)	-
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	(978)	-	-	-	-	-	(978)	-
Autres	(36 652)	158	(7)	(3)	-	-	(36 659)	154
AU 31 DÉCEMBRE 2022	194 036	(298)	280	(12)	-	-	194 315	(310)

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

	31.12.2022			
	Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
(en millions d'euros)				
Engagements de financement et de garantie	8	30 363		
Provisions pour engagements de financement et de garantie	4.19		(122)	
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE		30 363	(122)	30 242

	31.12.2021			
	Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
(en millions d'euros)				
Engagements de financement et de garantie	8	31 389		
Provisions pour engagements de financement et de garantie	4.19		(97)	
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE		31 389	(97)	31 292

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
(en millions d'euros)									
AU 31 DÉCEMBRE 2021	30 448	(52)	907	(40)	33	(5)	31 389	(97)	31 292
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(3 103)	6	3 086	(3)	17	(6)	-	(2)	(2)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(3 223)	7	3 223	(12)			(0)	(5)	(5)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	126	(1)	(126)	4			0	4	4
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(10)	0			10	(1)	-	(1)	(1)
Transferts de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)			(14)	5	14	(6)	-	(1)	(1)
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	4	(0)			(4)	0	-	0	0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)			3	(0)	(3)	0	-	0	0
TOTAL APRÈS TRANSFERT	27 345	(45)	3 993	(42)	50	(11)	31 389	(99)	31 290
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(636)	11	(388)	(34)	(1)	1	(1 026)	(22)	(1 048)
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	16 504	(29)	1 693	(80)	21	(3)	18 217	(111)	18 105
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(17 140)	40	(2 081)	46	(21)	3	(19 242)	89	(19 153)
Passage à perte					-	-	-	-	-
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	0	(0)	-	-	(0)	-	0	(0)	0
AU 31 DÉCEMBRE 2022	26 709	(34)	3 605	(76)	49	(11)	30 363	(122)	30 242

Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. La note 2 "Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés" présente une définition plus détaillée. Un actif conserve le statut d'actif financier modifié dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en millions d'euros)	31.12.2022		
Instruments financiers	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	83	(9)	75
TOTAL ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS	83	(9)	75

(en millions d'euros)	31.12.2021		
Instruments financiers	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	107	(10)	97
TOTAL ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS	107	(10)	97

Les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du bucket 2 (actifs dégradés) ou bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en bucket 1 (actifs sains) en cas d'amélioration ultérieure de la qualité de crédit conduisant à considérer qu'il n'y a plus de dégradation significative de la qualité de crédit. Le montant de la dépréciation est alors ramené à un niveau de pertes attendues à 12 mois.

La valeur comptable brute des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

(en millions d'euros)	31.12.2022
Instruments financiers	Transfert en B1
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS	7

(en millions d'euros)	31.12.2021
Instruments financiers	Transfert en B1
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	10
TOTAL ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS	10

Exposition maximale au risque de crédit

	31.12.2022		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
(en millions d'euros)			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres et actifs représentatifs des contrats en unités de compte)	108 011	13 706	94 306
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 987	13 706	281
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	5 235	-	5 235
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPPI	88 789	-	88 789
Dérivés de couverture	1 139	1 139	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	194 315	20	194 295
Titres de dette	194 315	20	194 295
Actifs financiers au coût amorti	223 933	83 319	140 614
Prêts et avances aux établissements de crédit	67 095	153	66 943
Prêts et avances à la clientèle	129 645	83 167	46 478
Titres de dette	27 193	-	27 193
Hors Bilan (Engagements de financement et garantie)	30 242	1 241	29 001
Engagements de financement donnés	28 031	1 240	26 791
Engagements de garantie donnés	2 211	1	2 210
Exposition maximale au risque de crédit	557 640	99 425	458 215

	31.12.2021		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
(en millions d'euros)			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres et actifs représentatifs des contrats en unités de compte)	113 659	4 411	109 247
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 946	4 411	1 534
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	5 717	-	5 717
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPPI	101 996	-	101 996
Dérivés de couverture	1 022	1 022	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	228 121	22	228 098
Titres de dette	228 121	22	228 098
Actifs financiers au coût amorti	214 472	79 103	135 369
Prêts et avances aux établissements de crédit	67 840	332	67 508
Prêts et avances à la clientèle	123 152	78 770	44 382
Titres de dette	23 480	-	23 480
Hors Bilan (Engagements de financement et garantie)	31 292	1 334	29 958
Engagements de financement donnés	28 849	1 333	27 516
Engagements de garantie donnés	2 443	0	2 443
Exposition maximale au risque de crédit	588 566	85 893	502 673

b. Concentrations du risque de crédit

Concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
Clientèle de détail *	59 871	20 278	1 088	81 237
Administration	98 862	121	107	99 089
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	2 867	0	0	2 867
Sociétés financières	7 301	450	15	7 765
Sociétés non financières	29 005	4 578	907	34 489
Dépréciations	(123)	(605)	(786)	(1 514)
TOTAL VALEUR COMPTABLE	197 783	24 821	1 330	223 933

* Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en Crédits retail au bilan et présentés en Sociétés non Financières dans cette décomposition par agent économique.

	31.12.2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
Clientèle de détail *	70 081	4 725	1 049	75 855
Administration	97 291	101	4	97 396
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	2 756	50	0	2 806
Sociétés financières	8 839	293	0	9 132
Sociétés non financières	26 682	3 417	573	30 672
Dépréciations	(189)	(532)	(669)	(1 390)
TOTAL VALEUR COMPTABLE	205 460	8 054	958	214 472

* Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en Crédits retail au bilan et présentés en Sociétés non Financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2022			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
Clientèle de détail	-	-	-	-
Administration	101 830	20	-	101 850
Banques centrales	3 439	-	-	3 439
Etablissements de crédit	44 159	3	-	44 162
Sociétés financières	6 277	70	-	6 347
Sociétés non financières	38 331	186	-	38 517
TOTAL JUSTE VALEUR	194 036	280	-	194 315
<i>dont dépréciations</i>	<i>(298)</i>	<i>(12)</i>	-	<i>(310)</i>

	31.12.2021			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
Clientèle de détail	-	-	-	-
Administration	127 888	21	-	127 908
Banques centrales	1 785	-	-	1 785
Etablissements de crédit	47 299	7	-	47 306
Sociétés financières	6 144	51	-	6 195
Sociétés non financières	44 626	301	-	44 927
TOTAL JUSTE VALEUR	227 742	379	-	228 121
<i>dont dépréciations</i>	<i>(456)</i>	<i>(9)</i>	-	<i>(465)</i>

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

	31.12.2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
Clientèle de détail	9 295	2 040	27	11 363
Administration	5 176	16	-	5 192
Banques centrales	1	-	-	1
Etablissements de crédit	2 199	115	-	2 314
Sociétés financières	1 835	134	1	1 970
Sociétés non financières	8 203	1 299	21	9 524
Provisions *	(34)	(76)	(11)	(122)
TOTAL	26 675	3 528	39	30 242

* Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

31.12.2021

Montant de l'engagement

(en millions d'euros)	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	11 425	352	22	11 799
Administration	5 965	3	-	5 968
Banques centrales	0	-	-	0
Etablissements de crédit	3 047	26	-	3 073
Sociétés financières	1 244	0	0	1 244
Sociétés non financières	8 767	527	11	9 305
Provisions *	(52)	(40)	(5)	(97)
TOTAL	30 397	867	28	31 292

* Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Exposition au risque de crédit - Retail

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2022			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
PD < 1%	53 341	11 915	-	65 256
1% < PD < 3%	5 538	4 477	-	10 015
3% < PD < 10%	967	2 825	-	3 792
PD > 10%	25	1 061	-	1 087
Contrat douteux - contentieux	0	-	1 088	1 088
TOTAL	59 871	20 278	1 088	81 237

(en millions d'euros)	31.12.2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
PD < 1%	60 213	988	-	61 201
1% < PD < 3%	7 654	641	-	8 295
3% < PD < 10%	1 799	1 534	-	3 333
PD > 10%	415	1 562	-	1 977
Contrat douteux - contentieux	(0)	-	1 049	1 049
TOTAL	70 081	4 725	1 049	75 855

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
PD < 1%	8 165	1 448	-	9 614
1% < PD < 3%	823	339	-	1 162
3% < PD < 10%	186	154	-	340
PD > 10%	121	99	-	220
Contrat douteux - contentieux	(0)	-	27	27
TOTAL	9 295	2 040	27	11 363

	31.12.2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
PD < 1%	9 168	89	-	9 256
1% < PD < 3%	1 707	72	-	1 779
3% < PD < 10%	368	81	-	449
PD > 10%	183	110	-	293
Contrat douteux - contentieux	(0)	-	22	22
TOTAL	11 425	352	22	11 799

Exposition au risque de crédit - Corporate

Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2022			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	2 493	76	-	2 569
AA	1 145	-	-	1 145
A	5 179	364	-	5 542
Autres	27 489	4 589	921	32 999
TOTAL	36 306	5 028	921	42 255

	31.12.2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	1 047	42	-	1 089
AA	6 749	84	0	6 833
A	5 444	182	1	5 627
Autres	22 281	3 402	573	26 256
TOTAL	35 521	3 709	574	39 804

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2022			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	2 228	18	-	2 246
AA	6 665	16	-	6 681
A	17 575	41	-	17 616
Autres	18 140	180	-	18 321
TOTAL	44 608	256	-	44 864

31.12.2021				
Juste valeur				
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	1 829	-	-	1 829
AA	7 442	-	-	7 442
A	18 002	40	-	18 042
Autres	23 496	312	-	23 808
TOTAL	50 770	352	-	51 122

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

31.12.2022				
Montant de l'engagement				
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	917	17	-	934
AA	234	-	-	234
A	1 849	352	-	2 200
Autres	7 039	1 065	22	8 126
TOTAL	10 039	1 433	22	11 494

31.12.2021				
Montant de l'engagement				
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	1 586	29	-	1 615
AA	70	-	-	70
A	1 964	50	-	2 014
Autres	6 390	448	11	6 849
TOTAL	10 010	527	11	10 549

Exposition au risque de crédit - Administration et banques centrales

Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2022			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	2 887	-	-	2 887
AA	83 265	-	-	83 265
A	3 677	4	-	3 681
Autres	9 033	117	107	9 256
TOTAL	98 862	121	107	99 089

	31.12.2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	2 416	-	-	2 416
AA	81 196	-	-	81 196
A	549	60	-	609
Autres	13 129	41	4	13 175
TOTAL	97 291	101	4	97 396

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2022			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	6 721	-	-	6 721
AA	71 255	-	-	71 255
A	4 297	-	-	4 297
Autres	22 995	20	-	23 015
TOTAL	105 269	20	-	105 289

	31.12.2021			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	4 078	-	-	4 078
AA	94 551	-	-	94 551
A	5 496	-	-	5 496
Autres	25 546	21	-	25 567
TOTAL	129 672	21	-	129 693

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
AAA	437	-	-	437
AA	305	-	-	305
A	413	-	-	413
Autres	4 021	16	-	4 037
TOTAL	5 177	16	-	5 192

(en millions d'euros)	31.12.2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
AAA	375	-	-	375
AA	150	-	-	150
A	473	-	-	473
Autres	4 969	3	-	4 971
TOTAL	5 966	3	-	5 969

Exposition au risque de crédit - Etablissements de crédit

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2022			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
AAA	352	-	-	352
AA	95	-	-	95
A	1 344	-	-	1 344
Autres	1 077	0	0	1 077
TOTAL	2 867	0	0	2 867

(en millions d'euros)	31.12.2021			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
AAA	116	-	-	116
AA	472	-	-	472
A	992	-	-	992
Autres	1 176	50	0	1 226
TOTAL	2 756	50	0	2 806

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2022			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
AAA	5 075	-	-	5 075
AA	6 130	-	-	6 130
A	26 231	-	-	26 231
Autres	6 722	3	-	6 726
TOTAL	44 159	3	-	44 162

(en millions d'euros)	31.12.2021			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
AAA	7 491	-	-	7 491
AA	7 732	-	-	7 732
A	21 967	5	-	21 972
Autres	10 110	1	-	10 111
TOTAL	47 299	7	-	47 306

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
AAA	256	9	-	265
AA	1 168	-	-	1 168
A	232	72	-	303
Autres	543	35	-	578
TOTAL	2 199	115	-	2 314

(en millions d'euros)	31.12.2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
AAA	229	9	-	237
AA	737	-	-	737
A	272	0	-	272
Autres	1 809	17	-	1 826
TOTAL	3 047	26	-	3 073

Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	182 691	24 788	2 039	209 518
Autres pays de l'UE	14 239	208	50	14 498
Autres pays d'Europe	299	84	3	387
Autres	675	346	24	1 046
Dépréciations	(123)	(605)	(786)	(1 514)
TOTAL	197 783	24 821	1 330	223 933

	31.12.2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	191 172	7 931	1 568	200 671
Autres pays de l'UE	13 639	263	52	13 954
Autres pays d'Europe	556	66	2	623
Autres	282	326	5	613
Dépréciations	(189)	(532)	(669)	(1 390)
TOTAL	205 460	8 054	958	214 472

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2022			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	88 927	36	-	88 963
Autres pays de l'UE	62 012	147	-	62 159
Autres pays d'Europe	8 054	20	-	8 075
Autres	35 043	76	-	35 118
TOTAL	194 036	280	-	194 315
<i>dont dépréciations</i>	<i>(298)</i>	<i>(12)</i>	<i>-</i>	<i>(310)</i>

	31.12.2021			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	113 758	21	-	113 778
Autres pays de l'UE	72 128	256	-	72 384
Autres pays d'Europe	8 879	10	-	8 889
Autres	32 977	92	-	33 069
TOTAL	227 742	379	-	228 121
<i>dont dépréciations</i>	<i>(456)</i>	<i>(9)</i>	<i>-</i>	<i>(465)</i>

Hors-Bilan (Engagement de financement et de garantie)

	31.12.2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	25 803	3 444	49	29 296
Autres pays de l'UE	773	157	0	930
Autres pays d'Europe	121	2	0	123
Autres	12	2	0	14
Provisions *	(34)	(76)	(11)	(122)
TOTAL	26 675	3 528	39	30 242

* Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	31.12.2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	29 773	749	33	30 556
Autres pays de l'UE	598	154	0	753
Autres pays d'Europe	63	3	0	66
Autres	14	0	0	14
Provisions *	(52)	(40)	(5)	(97)
TOTAL	30 397	867	28	31 292

* Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.3 Risque de marché

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	31.12.2022							
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	110	746	155	1 011	37	686	1 626	2 350
Swaps de taux d'intérêts	110	746	155	1 011	37	686	1 626	2 350
Instruments de devises	-	-	127	127	-	-	22	22
Opérations fermes de change	-	-	127	127	-	-	22	22
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	110	746	283	1 139	37	686	1 648	2 371

(en millions d'euros)	31.12.2021							
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	13	658	295	967	21	176	85	282
Swaps de taux d'intérêts	13	658	295	967	21	176	85	282
Instruments de devises	-	-	55	55	-	-	51	51
Opérations fermes de change	-	-	55	55	-	-	51	51
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	13	658	351	1 022	21	176	136	333

Instruments dérivés de transaction :

(en millions d'euros)	31.12.2022							
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	133	3 462	2 425	6 020	609	916	1 740	3 265
Swaps de taux d'intérêts	99	659	1 808	2 566	101	560	1 574	2 234
Options-caps-floors-collars	34	2 803	617	3 454	41	336	166	544
Autres instruments de taux d'intérêts	0	-	-	0	467	20	-	487
Instruments de devises	18	18	105	140	343	295	314	951
Opérations fermes de change	18	18	105	140	343	295	314	951
Instruments de crédit	-	-	1	1	-	-	1	1
Instruments sur actions et indices	154	477	15	646	10	246	-	256
Autres instruments	-	-	-	-	1	3	-	4
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	304	3 957	2 545	6 807	963	1 459	2 055	4 477

(en millions d'euros)	31.12.2021							
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	41	558	695	1 295	33	349	408	791
Swaps de taux d'intérêts	9	215	462	686	7	159	314	480
Options-caps-floors-collars	33	343	233	608	26	191	94	311
Autres instruments de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	73	32	82	188	32	440	380	853
Opérations fermes de change	73	32	82	188	32	440	380	853
Instruments de crédit	-	2	-	2	-	13	-	13
Instruments sur actions et indices	142	664	12	818	73	554	0	627
Autres instruments	-	-	-	-	1	4	-	4
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	256	1 257	790	2 303	139	1 360	788	2 288

3.4 Comptabilité de couverture

3.4.1 Cadre Général stratégie de gestion des risques

3.4.1.1 Cadre général

Les risques de marché traduisent l'impact potentiel des variations des marchés financiers sur le résultat ou le bilan de la banque. Ils comprennent le risque de prix, le risque de change et le risque sur produits de base.

La majorité des éléments du bilan génère des produits et des charges d'intérêts dont les montants sont exposés aux variations des taux d'intérêts soit au travers de la mise en place de nouvelles opérations dont le taux n'est pas connu, soit au travers de l'appréciation comparative du taux auquel les opérations existantes auraient pu être mises en place. Dans le premier cas, il s'agit de risque de variation des flux de trésorerie, tandis que dans le second cas, il s'agit de risque de juste valeur.

Le groupe La Banque Postale applique depuis le 1er janvier 2020 les dispositions transitoires d'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture comme suit : les dispositions d'IFRS 9 s'appliquent à toutes les relations de couverture, à l'exception de la macro-couverture pour laquelle les dispositions d'IAS 39 continuent d'être maintenues.

3.4.1.2 Nature de la couverture – gestion des risques associés

Dans le cadre de la gestion des risques de marché liés aux équilibres actif / passif et de la politique de gestion des risques, le groupe La Banque Postale met en place des couvertures au moyen d'instruments dérivés.

Ces couvertures économiques se traduisent par différentes natures comptables.

Lorsque les dérivés sont détenus à des fins de transaction, c'est par symétrie avec le sous-jacent couvert, et ils n'entrent pas dans la catégorie des dérivés entrant dans une relation de couverture au sens comptable. Il n'y a pas de comptabilité de couverture.

Lorsque les dérivés de couverture satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 et les dispositions d'IAS 39 en matière de macro-couverture pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture, ils sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie ».

Couverture de juste valeur- *Fair Value Hedge* :

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne. Les dérivés utilisés pour couvrir la juste valeur permettent de stabiliser la valeur en évoluant de façon inverse à celle de l'élément couvert. L'écart de valorisation entre le dérivé et l'élément couvert constitue la part inefficace de la couverture qui aura une incidence nette en résultat.

Couverture de flux de trésorerie : *Cash Flow Hedge* et *all-in-one Cash Flow Hedge* :

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable. Les dérivés utilisés pour une couverture de flux de trésorerie doivent permettre effectivement de fixer les flux de trésorerie. Dans le cas particulier des contrats à terme (forward), il s'agit de couverture des flux de trésorerie tout en un (all-in-one) qui est par construction efficace étant donné que ces contrats couvrent le sous-jacent dont ils prévoient la livraison (les contrats incorporant à la fois le dérivé et le sous-jacent d'où le terme « all-in-one »).

Macro-couverture :

Le groupe La Banque Postale applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et ressources à taux fixe du groupe. L'écoulement en taux de ces swaps de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. Cette approche est dite en « fonds de cuve » (bottom-layer approach). En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé par le groupe La

Banque Postale montre qu'elle n'est pas respectée et le dérivé de couverture est systématiquement résilié à due concurrence de l'inefficacité.

3.4.1.3 Instruments de couverture :

Le Groupe La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des swaps de taux (Contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable) le groupe La Banque Postale privilégie les swaps contre OIS.

S'agissant des Options (Contrat de gré à gré entre deux contreparties permettant à l'acheteur de l'option de se couvrir au-delà d'un certain niveau), le groupe La Banque Postale a traité par le passé des Caps couvrant contre une hausse des taux d'intérêt au-delà d'un niveau prédéterminé (taux plafond ou d'exercice, aussi appelé strike), moyennant le paiement – généralement immédiat - d'une prime.

S'agissant des swaps de change, le groupe La Banque Postale utilise les cross currency swap (swap de devise, payeur du taux en devise et receveur du taux variable en euro). Le cross currency swap assure ainsi à la fois le financement en devise ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre et du swap sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

Périmètres et liens économiques avec le risque couvert (sous-jacent)

3.4.1.4 Sous-jacents

Le groupe La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du Groupe sur le périmètre bancaire (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités avec des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Elément couvert	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	macro couverture « carve-out » de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)
Titres à taux fixe acheté	Swap payeur fixe	macro couverture « carve-out » de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Titres à taux fixe acheté	Swap payeur fixe	couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)
Titres à taux fixe acheté à terme	Forward	couverture des flux de trésorerie tout-en-un (« all-in-one CFH » : all-in-one cash flow hedge)
Actifs à taux révisables capés	Cap acheté	macro couverture « carve-out » de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	macro couverture « carve-out » de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Emission obligataire à taux fixe	Swap receveur fixe	couverture de Juste valeur (FVH : Fair value Hedge)

Sous-jacents couverts à l'actif :

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Sous-jacents couverts au passif :

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des émissions obligataires à taux fixe.

3.4.1.5 Sources d'inefficacité

Couverture d'un titre par un swap :

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

Les couvertures contre Euribor : les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EURIBOR pour les titres, et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe ESTR. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture qui sera d'autant plus importante que le spread ESTR-EURIBOR va varier dans le temps (l'inefficacité provenant des variations de juste valeur de la branche variable du swap, dès lors que ce taux n'est pas un taux quotidien (tel l'ESTR) mais un taux préfixé (tel l'Euribor)).

Les couvertures contre ESTR : les couvertures contre ESTR sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation ESTR pour les titres et pour les dérivés. Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le swap (titre actualisé contre ESTR avec retraitement de la composante crédit et swap actualisé contre ESTR), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100% efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps :

Les principes définis permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100% efficace, tout en gérant correctement le traitement comptable de la composante taux couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un swap, plus exceptionnellement plusieurs swaps) sont regroupés par « stratégie » de macro-couverture. Chaque stratégie de macro couverture respecte les contraintes suivantes :

1. les titres et les swaps de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même bucket d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du swap de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie ;
4. la sensibilité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
5. s'il y a plusieurs swaps dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) swap(s), aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et unwind des swaps sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux swaps. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les swaps ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixée des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de swap qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité mis en place par le groupe La Banque Postale n'est pas respecté, une « inefficacité » est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la sur-couverture.

Macro-couverture : Les sources d'inefficacité consistent essentiellement en la disparition du sous-jacent.

3.4.1.6 Ratio de couverture

Le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts / quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par le groupe La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : à chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène à la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation correspond à la part inefficace de la couverture, comptabilisée en compte de résultat.

3.4.1.7 Test d'efficacité

Le groupe la Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins deux fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie *Cash Flow Hedge (CFH)* :

Concernant la couverture de flux de trésorerie *Cash Flow Hedge*, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couverture de juste valeur *Fair Value Hedge (FVH)*

Couverture d'un titre par un *swap* :

Concernant la micro-couverture sur les swaps EURIBOR, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les swaps contre ESTR sont 100% efficace en micro-couverture, la méthode consiste à créer un swap ESTR qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce swap par rapport à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, le groupe La Banque Postale impose de résilier tout ou partie de l'élément de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

Couverture de plusieurs titres par un *swap* :

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes.

Couverture de plusieurs prêts par plusieurs *swap* (fonds de cuve / *carve out*) :

Pour un sous-ensemble de contrats clients à taux fixe, le groupe La Banque Postale procède à des tests qui visent à vérifier que l'écoulement des sous-jacents couverts est bien supérieur à celui du nominal des dérivés (swaps ou options) qui sont utilisés dans le cadre de la couverture. Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés.

Instrumentes dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie

La ventilation des instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2022		
	Actif	Passif	Notionnel *
Instrumentes de taux d'intérêt	1 011	2 350	55 471
Swaps de taux d'intérêts	1 011	2 350	55 471
Options, caps, floors, collars, taux	-	-	-
Instrumentes de devises	9	22	589
Opérations fermes de change	9	22	589
Autres instruments	-	-	-
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	1 020	2 371	56 060
Instrumentes de taux d'intérêt	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-
Instrumentes de devises	118	-	1 125
Opérations fermes de change	118	-	1 125
Autres instruments	-	-	-
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	118	-	1 125
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	1 139	2 371	57 185

* Les montants notionnels de dérivés de couverture qui entrent dans le champ d'application de l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence » sont les suivants :

(en millions d'euros)	Notionnel des dérivés de couverture de FVH par échéance	
	2 ans	> 2 ans
LIBOR USD	668	324

Ces montants notionnels de dérivés de couverture sont ventilés avant ou après l'échéance de 2 ans qui est la durée entre la date du 1er janvier 2023 et la date du 31 décembre 2024.

(en millions d'euros)	31.12.2021		
	Actif	Passif	Notionnel
Instrumentes de taux d'intérêt	967	282	45 305
Swaps de taux d'intérêts	967	282	45 305
Options, caps, floors, collars, taux	-	-	-
Instrumentes de devises	0	0	1 152
Opérations fermes de change	0	0	1 152
Autres instruments	-	-	-
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	967	282	46 458
Instrumentes de taux d'intérêt	-	-	-
Instrumentes de devises	55	50	1 060
Opérations fermes de change	55	50	1 060
Autres instruments	-	-	-
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	55	50	1 060
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	1 022	333	47 517

Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	31.12.2022			
	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	16 029	24 948	14 495	55 471
Swaps de taux d'intérêt	16 029	24 948	14 495	55 471
Options-caps-floors-collars	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	589	589
Opérations fermes de change	-	-	589	589
Autres instruments	-	-	-	-
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	16 029	24 948	15 084	56 060
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	1 125	1 125
Opérations fermes de change	-	-	1 125	1 125
Autres instruments	-	-	-	-
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	1 125	1 125
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	16 029	24 948	16 209	57 185

(en millions d'euros)	31.12.2021			
	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	5 555	32 619	7 131	45 305
Swaps de taux d'intérêt	5 555	32 619	7 131	45 305
Options-caps-floors-collars	-	-	-	-
Instruments de devises	-	100	1 053	1 152
Opérations fermes de change	-	100	1 053	1 152
Autres instruments	-	-	-	-
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	5 555	32 718	8 184	46 458
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	1 060	1 060
Opérations fermes de change	-	-	1 060	1 060
Autres instruments	-	-	-	-
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	1 060	1 060
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	5 555	32 718	9 244	47 517

Couverture de juste valeur

Éléments couverts

Micro-couvertures de juste valeur

	31.12.2022			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIF				
Taux d'intérêt	9 237	(581)	-	(574)
Change	395	(1)	-	(1)
Autres	-	-	-	-
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 632	(583)	-	(575)
Taux d'intérêt	1 229	(98)	-	(101)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	1 229	(98)	-	(101)
PASSIF				
Taux d'intérêt	15 738	(1 631)	-	(1 888)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	15 738	(1 631)	-	(1 888)

	31.12.2021			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIF				
Taux d'intérêt	8 916	(7)	-	(332)
Change	100	(0)	-	(0)
Autres	-	-	-	-
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 015	(7)	-	(332)
Taux d'intérêt	639	4	-	(11)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	639	4	-	(11)
PASSIF				
Taux d'intérêt	10 063	257	-	(308)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	10 063	257	-	(308)

Macro-couverture de juste valeur

	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur*	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur*
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	9 849	721	11 585	101
Total - Actif	9 849	721	11 585	101
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	16 689	294	14 079	422
Total - Passif	16 689	294	14 079	422
TOTAL COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	26 538	1 015	25 664	522

* Variation de juste valeur attribuable au risque couvert uniquement et servant à la détermination de la part efficace de la juste valeur de l'instrument de couverture. Cette variation s'entend hors intérêts courus.

Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur

Le résultat de la comptabilité de couverture est également présenté en note 5.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

31.12.2022			
Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)			
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)			
Taux d'intérêt	(1 976)	1 950	(26)
Change	(12)	13	1
Autres	-	-	-
TOTAL	(1 988)	1 963	(25)

31.12.2021			
Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)			
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)			
Taux d'intérêt	(130)	125	(5)
Change	1	(1)	0
Autres	-	-	-
TOTAL	(129)	124	(5)

Couverture de flux de trésorerie

Eléments couverts

31.12.2022			
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
(en millions d'euros)			
ACTIF			
Taux d'intérêt	-	75	75
Change	67	-	47
Autres	-	-	-
TOTAL	67	75	122

31.12.2021			
Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé		
Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)	
<i>(en millions d'euros)</i>			
ACTIF			
Taux d'intérêt	-	27	(0)
Change	-	20	42
Autres	-	-	-
TOTAL	-	47	42

Résultat de la comptabilité de couverture de trésorerie

31.12.2022			
Autres éléments du résultat global			Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture	
<i>(en millions d'euros)</i>			
Taux d'intérêt	-	-	-
Change	188	(66)	-
Autres	-	-	-
TOTAL	188	(66)	-

31.12.2021			
Autres éléments du résultat global			Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture	
<i>(en millions d'euros)</i>			
Taux d'intérêt	-	(4)	-
Change	106	(64)	-
Autres	-	-	-
TOTAL	106	(67)	-

NOTE 4 NOTES RELATIVES AU BILAN

4.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	1 004	1 116
Banques centrales *	38 351	49 696
CAISSE, BANQUES CENTRALES	39 355	50 812

* Le solde comprend une dépréciation B1 de - 0,3 million d'euros au 31 décembre 2022 contre - 1,7 million d'euros au 31 décembre 2021.

4.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat

(en millions d'euros)	31.12.2022				TOTAL
	Juste valeur détenus à des fins de transaction	Juste valeur sur option	Juste valeur non SPPI et instruments de capitaux propres	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	
Instruments dérivés	6 807				6 807
de taux	6 020				6 020
de change	140				140
de crédit	1				1
sur actions et indices	646				646
Instruments de dettes	59	5 235	83 433	77 726	166 452
Effets publics et valeurs assimilées	18	3 326	666	19 924	23 934
Obligations et autres titres à revenu fixe	40	1 909	21 726	10 962	34 637
OPCVM	-	-	61 041	46 839	107 881
Instruments de capitaux propres	-	-	34 086	2 933	37 019
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	34 086	2 933	37 019
Prêts et avances	1 533	-	5 356		6 889
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-
Clientèle	1 533	-	5 356	-	6 889
Titres et valeurs reçus en pension livrée	5 589	-	-	-	5 589
Etablissements de crédit	2	-	-	-	2
Clientèle	5 586	-	-	-	5 586
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	13 987	5 235	122 875	80 659	222 756
Instruments dérivés	4 477				4 477
de taux	3 265				3 265
de change	951				951
de crédit	1				1
sur actions et indices	256				256
autres	4				4
Dettes représentées par un titre		2 443			2 443
Titres et valeurs donnés en pension livrée	6 473	-	-	-	6 473
Etablissements de crédit	5 699	-	-	-	5 699
Clientèle	774	-	-	-	774
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	10 950	2 443	-	-	13 393

	31.12.2021				TOTAL
	Juste valeur détenus à des fins de transaction	Juste valeur sur option	Juste valeur non SPPI et instruments de capitaux propres	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	
(en millions d'euros)					
Instruments dérivés	2 303				2 303
de taux	1 295				1 295
de change	188				188
de crédit	2				2
sur actions et indices	818				818
Instruments de dettes	1 442	5 717	96 389	73 742	177 291
Effets publics et valeurs assimilées	-	3 438	878	15 725	20 041
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 442	2 279	18 203	9 079	31 003
OPCVM	-	-	77 309	48 938	126 247
Instruments de capitaux propres	0	-	39 364	4 737	44 101
Actions et autres titres à revenu variable	0		39 364	4 737	44 101
Prêts et avances	2 201	-	5 607		7 807
Etablissements de crédit	-	-	-		-
Clientèle	2 201		5 607		7 807
Titres et valeurs reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-
Clientèle	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5 946	5 717	141 360	78 479	231 502
Instruments dérivés	2 288				2 288
de taux	791				791
de change	853				853
de crédit	13				13
sur actions et indices	627				627
autres	4				4
Dettes représentées par un titre		2 047			2 047
Titres et valeurs donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-
Clientèle	-	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	2 288	2 047	-	-	4 335

Dérivés détenus à des fins de transaction

(en millions d'euros)	31.12.2022		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	6 020	3 265	264 938
Futures	-	-	4 244
Swaps de taux d'intérêts	2 566	2 234	85 980
Options, caps, floors, collars	3 454	544	173 164
Autres instruments de taux d'intérêts	0	487	1 550
Instruments de devises	140	951	10 906
Opérations fermes de change	140	951	10 573
Options de change	-	-	333
Instruments de crédit	1	1	281
Instruments sur actions et indices	646	256	21 083
Autres instruments	-	4	677
TOTAL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	6 807	4 477	297 885

(en millions d'euros)	31.12.2021		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	1 295	791	246 774
Futures	-	-	1 816
Swaps de taux d'intérêts	686	480	60 162
Options, caps, floors, collars	608	311	184 796
Autres instruments de taux d'intérêts	-	-	-
Instruments de devises	188	853	13 305
Opérations fermes de change	188	853	13 248
Options de change	-	-	57
Instruments de crédit	2	13	715
Instruments sur actions et indices	818	627	29 395
Autres instruments	-	4	1 090
TOTAL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	2 303	2 288	291 279

4.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 Comptabilité de couverture.

4.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2022							
	Juste valeur				Dont dépréciations			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables				485				
Instruments de capitaux propres				485				
Actions et autres titres à revenu variable				217				
Autres titres détenus à long terme				1				
Titres de participation non consolidés				267				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	194 036	280	-	194 315	(298)	(12)	-	(310)
Instruments de dettes	194 036	280	-	194 315	(298)	(12)	-	(310)
Effets publics et valeurs assimilées	97 809	-	-	97 809	(121)	-	-	(121)
Obligations et autres titres de dette	96 227	280	-	96 506	(177)	(12)	-	(189)
Prêts et avances aux établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances à la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES				194 800				(310)

(en millions d'euros)	31.12.2021							
	Juste valeur				Dont dépréciations			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables				392				
Instruments de capitaux propres				392				
Actions et autres titres à revenu variable				189				
Autres titres détenus à long terme				-				
Titres de participation non consolidés				203				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 742	379	-	228 121	(456)	(9)	-	(465)
Instruments de dettes	227 742	379	-	228 121	(456)	(9)	-	(465)
Effets publics et valeurs assimilées	122 875	-	-	122 875	(71)	-	-	(71)
Obligations et autres titres de dette	104 867	379	-	105 246	(385)	(9)	-	(394)
Prêts et avances aux établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances à la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES				228 513				(465)

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2022	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	218	0
Titres de participation non consolidés	267	(4)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	485	(4)
Impôts		0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		(4)

(en millions d'euros)	31.12.2021	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	189	0
Titres de participation non consolidés	203	(19)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	392	(19)
Impôts		1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		(18)

Placements dans des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en millions d'euros)	31.12.2022	
	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Gains/ pertes cumulés réalisés*
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	-	-
Impôts		-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		-

* Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné

(en millions d'euros)	31.12.2021	
	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Gains/ pertes cumulés réalisés*
Actions et autres titres à revenu variable	0	-
Titres de participation non consolidés	1	1
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	1	1
Impôts		-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		1

* Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2022	
	Juste valeur	Gains/Pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	97 809	
Obligations	96 506	
Total des instruments de dettes	194 315	(38 108)
Total des prêts et créances	-	
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	194 315	(38 108)
Impôts		10 286
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(27 822)

(en millions d'euros)	31.12.2021	
	Juste valeur	Gains/Pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	122 875	
Obligations	105 246	
Total des instruments de dettes	228 121	(1 094)
Total des prêts et créances	-	
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	228 121	(1 094)
Impôts		581
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(513)

4.5 Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2022						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Effets publics et valeurs assimilées	25 173	10	-	(4)	(0)	-	25 179
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 915	114	30	(11)	(14)	(25)	2 009
Titres subordonnés	5	-	-	-	-	-	5
TITRES AU COÛT AMORTI	27 093	125	30	(15)	(15)	(25)	27 193

(en millions d'euros)	31.12.2021						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Effets publics et valeurs assimilées	22 145	10	-	(3)	(0)	-	22 153
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 101	254	-	(8)	(26)	-	1 321
Titres subordonnés	6	-	-	(0)	-	-	6
TITRES AU COÛT AMORTI	23 252	265	-	(10)	(26)	-	23 480

4.6 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2022						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur Nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	1 898	-	-	(0)	-	-	1 898
Comptes ordinaires débiteurs	1 891	-	-	(0)	-	-	1 891
Comptes et prêts au jour le jour	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs non imputées	7	-	-	-	-	-	7
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	65 119	0	-	(0)	-	-	65 119
Comptes et prêts	16	0	-	(0)	-	-	16
Centralisation CDC	64 850	-	-	(0)	-	-	64 850
Titres et valeurs reçus en pension livrée	252	-	-	(0)	-	-	252
Prêts subordonnés	78	-	-	(0)	-	-	78
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	67 096	0	-	(0)	-	-	67 095

(en millions d'euros)	31.12.2021						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur Nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	2 261	-	-	(0)	-	-	2 261
Comptes ordinaires débiteurs	2 257	-	-	(0)	-	-	2 257
Comptes et prêts au jour le jour	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs non imputées	4	-	-	-	-	-	4
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	65 507	-	-	(6)	-	-	65 501
Comptes et prêts	122	-	-	(0)	-	-	122
Centralisation CDC	65 049	-	-	(2)	-	-	65 047
Titres et valeurs reçus en pension livrée	336	-	-	(4)	-	-	332
Prêts subordonnés	78	-	-	(0)	-	-	78
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	67 846	-	-	(6)	-	-	67 840

4.7 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2022						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur Nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts à la clientèle à vue	4 269	390	286	(11)	(19)	(98)	4 816
Comptes ordinaires débiteurs Retail	450	58	89	(3)	(4)	(75)	515
Comptes ordinaires débiteurs Corporate	305	95	40	(1)	(1)	(17)	420
Affacturation	3 416	228	152	(7)	(14)	(5)	3 770
Valeurs non imputées	51	-	0	-	-	(0)	51
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue	47	10	5	-	-	(0)	61
Comptes et prêts à la clientèle à terme	96 268	24 510	1 643	(88)	(558)	(621)	121 153
Corporate	28 840	4 300	629	(51)	(318)	(158)	33 242
Crédits de trésorerie	6 951	1 056	358	(11)	(42)	(94)	8 218
Crédits immobiliers	12 571	1 544	189	(16)	(48)	(45)	14 195
Crédits à l'équipement	6 808	856	36	(9)	(85)	(7)	7 599
Crédits à la clientèle financière	786	336	0	(3)	(40)	(0)	1 078
Autres crédits	1 724	508	46	(11)	(103)	(12)	2 152
Retail	62 273	20 210	1 013	(37)	(240)	(463)	82 756
Crédits de trésorerie	2 826	2 762	379	(13)	(81)	(240)	5 633
Crédits à l'habitat	59 447	17 449	635	(25)	(159)	(223)	77 123
Titres et valeurs reçus en pension livrée	5 155	-	-	(0)	-	-	5 155
Prêts subordonnés à la clientèle	10	1	(0)	(0)	(0)	-	10
Opération de location financement	3 171	401	158	(8)	(14)	(42)	3 666
Crédit-bail mobilier	1 630	245	69	(6)	(7)	(13)	1 918
Crédit-bail immobilier	1 541	156	89	(2)	(6)	(30)	1 747
PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	103 717	25 302	2 086	(108)	(591)	(761)	129 645

(en millions d'euros)	31.12.2021						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur Nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts à la clientèle à vue	5 216	112	155	(15)	(21)	(83)	5 364
Comptes ordinaires débiteurs Retail	412	38	73	(5)	(5)	(60)	452
Comptes ordinaires débiteurs Corporate	477	7	18	(1)	(1)	(14)	486
Affacturation	4 187	66	59	(9)	(16)	(5)	4 282
Valeurs non imputées	70	-	3	-	-	(3)	70
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue	70	2	3	-	-	(1)	74
Comptes et prêts à la clientèle à terme	106 161	7 965	1 375	(152)	(474)	(551)	114 325
Corporate	27 313	3 269	381	(76)	(284)	(107)	30 498
Crédits de trésorerie	6 476	765	243	(11)	(40)	(78)	7 354
Crédits immobiliers	11 932	1 138	63	(17)	(66)	(13)	13 037
Crédits à l'équipement	6 701	818	15	(27)	(85)	(7)	7 415
Crédits à la clientèle financière	328	206	0	(1)	(20)	(0)	513
Autres crédits	1 876	343	60	(19)	(72)	(8)	2 179
Retail	71 916	4 696	994	(75)	(190)	(444)	76 896
Crédits de trésorerie	4 308	883	389	(32)	(68)	(223)	5 256
Crédits à l'habitat	67 608	3 813	605	(43)	(122)	(221)	71 640
Titres et valeurs reçus en pension livrée	6 932	-	-	(1)	-	-	6 931
Prêts subordonnés à la clientèle	5	0	-	(0)	(0)	-	5
Opération de location financement	3 169	243	96	(5)	(10)	(35)	3 458
Crédit-bail mobilier	1 573	103	22	(4)	(4)	(7)	1 683
Crédit-bail immobilier	1 595	140	74	(1)	(6)	(28)	1 775
PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	114 551	8 321	1 627	(172)	(505)	(669)	123 152

4.8 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actifs d'impôts différés	2 261	549
Actifs d'impôts courants	673	669
ACTIFS D'IMPÔTS	2 933	1 218
Passifs d'impôts différés	804	1 205
Passifs d'impôts courants	107	166
PASSIFS D'IMPÔTS	911	1 371

Les actifs et passifs d'impôts différés concernent principalement :

- ▶ la provision Epargne Logement ;
- ▶ des différences temporaires attachées aux crédits Prêts à Taux Zéro et aux provisions pour dépréciation du risque de crédit ;
- ▶ la comptabilisation à la juste valeur des actifs et des passifs nette de participation aux bénéfices différée.

Les actifs d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à les recouvrer dans un proche avenir. Un montant de 123 millions d'euros d'impôts différés a été reconnu au titre des déficits générés en 2022, recouvrable sur un horizon de 5 ans, en fonction des projections de résultat fiscal. Par ailleurs, les impôts différés actifs sur déficits fiscaux non activés s'élèvent à 83 millions d'euros.

Analyse des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2021	Résultat	Capitaux Propres	Autres	Variation de périmètre	31.12.2022
Provision épargne logement	48	(21)	-	-	-	27
Provisions pour engagement retraite	10	(1)	-	(1)	-	8
Autres provisions non déductibles	269	50	-	(2)	-	317
Autres sources de différences temporelles	748	182	21	(368)	3	586
IMPÔTS DIFFÉRÉS LIÉS AUX DÉCALAGES TEMPORELS	1 075	211	21	(370)	3	939
Retraitements IFRS	(1 731)	135	1 781	342	(9)	518
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(656)	346	1 802	(28)	(6)	1 457

4.9 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 341	993
Comptes d'encaissement	71	15
Autres comptes de régularisation	830	884
Comptes de régularisation	2 241	1 891
Débiteurs divers	7 311	5 086
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1	3
Dépréciations	(68)	(61)
Actifs divers	7 244	5 027
Part des réassureurs dans les provisions techniques	20 793	21 392
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	3 087	2 804
Prêts et avances	214	232
Actifs divers d'assurance	2 428	2 069
Autres actifs d'assurance	26 522	26 496
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	36 008	33 415

4.10 Participations dans les entreprises mises en équivalence

31.12.2022					
	Secteur	% intérêts	Valeur de Mise en équivalence	Contribution au résultat net	Contribution aux autres éléments du résultat global
<i>(en millions d'euros)</i>					
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	40,00%	161	1	(7)
Autres coentreprises	-		88	27	(8)
Coentreprises			249	28	(14)
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	52,97%	859	86	48
Coentreprise d'assurance (1)			859	86	48
Ostrum Asset Management	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs		-	-	(0)
AEW Europe SA	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs		-	(0)	0
Coentreprise et entreprise associée cédées au cours de la période (2)			-	(0)	0
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE			1 108	114	33

(1) Coentreprise d'assurance détenue au regard de contrats participatifs, dont la contribution au résultat net est présentée nette de participation aux bénéfices différée en Produit Net Bancaire dans le Compte de résultat depuis le 30 juin 2022. Le montant reclassé en Produit Net Bancaire au 31 décembre 2022 s'élève à 86 millions d'euros.

(2) Les entités AEW Europe SA et Ostrum Asset Management ont été cédées le 13 mai 2022 (cf. note 1.1 « Faits marquants de la période »).

31.12.2021					
	Secteur	% intérêts	Valeur de Mise en équivalence	Contribution au résultat net	Contribution aux autres éléments du résultat global
<i>(en millions d'euros)</i>					
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	31,58%	47	1	(1)
CNP Vita Assicura *	Bancassurance International	40,26%	-	70	-
CNP Vita Assicurazione *	Bancassurance International	78,95%	-	(35)	-
Autres coentreprises	-		97	5	(0)
Coentreprises			145	42	(1)
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	41,84%	803	46	1
Coentreprise d'assurance			803	46	1
Ostrum Asset Management	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	31,50%	115	0	0
AEW Europe SA	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	40,00%	64	10	(0)
Coentreprise et entreprise associée destinées à être cédées			178	10	0
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE			1 126	99	0

* CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione sont mises en équivalence du 1er au 30 décembre 2021 puis en intégration globale à partir du 31 décembre 2021.

Les écarts d'acquisition des entités mises en équivalence sont intégrés dans la quote-part de mise en équivalence conformément aux règles comptables en vigueur.

Les informations financières résumées sur les sociétés mises en équivalence individuellement significatives sont détaillées ci-après. Elles représentent les données des filiales ou sous-groupes prises à 100% et avant élimination des opérations intragroupes.

31.12.2022					
(en millions d'euros)	Secteur	% intérêts	Total bilan	Total capitaux propres	Résultat net
Coentreprises					
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	40,00%	18 206	403	2
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	52,97%	2 707	1 622	162
Coentreprise et entreprise associée cédées au cours de la période *					
AEW Europe SA	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	0,00%	-	-	-
Ostrum Asset Management	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	0,00%	-	-	-

* Les entités AEW Europe SA et Ostrum Asset Management ont été cédées le 13 mai 2022 (cf. note 1.1 « Faits marquants de la période »).

31.12.2021					
(en millions d'euros)	Secteur	% intérêts	Total bilan	Total capitaux propres	Résultat net
Coentreprises					
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	31,58%	24 583	119	3
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	41,84%	2 597	1 515	85
Coentreprise et entreprise associée destinées à être cédées					
AEW Europe SA	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	40,00%	695	230	113
Ostrum Asset Management	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	31,50%	266	175	5

4.11 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31.12.2022							Clôture
	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variations de Juste valeur	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	
Valeur brute	1 597	225	(34)		3	1 873	139	3 802
Amortissements et dépréciations	(253)	(40)	1		(1)	(1)	-	(294)
Immeubles de placement au coût amorti	1 344	184	(33)	-	2	1 872	139	3 508
Immeubles de placement à la juste valeur	2 050	726	(36)	31	-	-	-	2 772
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	3 393	911	(68)	31	2	1 872	139	6 280

4.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net
Terrains	387	(2)	385	200	(2)	198
Constructions	1 422	(684)	738	1 177	(694)	484
Installations techniques, matériel et outillage	83	(54)	29	82	(37)	44
Matériel informatique	9	(8)	1	8	(7)	1
Immobilisations corporelles en cours	10	-	10	399	-	399
Autres immobilisations corporelles	861	(716)	145	861	(732)	129
Immobilisations corporelles	2 772	(1 464)	1 308	2 727	(1 472)	1 254
Logiciels, frais d'études informatiques	2 546	(1 820)	726	2 249	(1 616)	633
Immobilisations incorporelles en cours	152	-	152	187	-	187
Valeur des accords de distribution	3 831	(432)	3 399	3 465	(260)	3 204
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	2 023	(1 323)	700	1 585	(829)	756
Relation clientèle	773	(327)	446	730	(222)	508
Autres immobilisations incorporelles	88	(57)	31	87	(51)	37
Immobilisations incorporelles	9 413	(3 959)	5 454	8 304	(2 978)	5 326
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	12 184	(5 422)	6 762	11 030	(4 450)	6 580

Tableau de variation des immobilisations

(en millions d'euros)	31.12.2021	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
Montant brut	2 727	376	(156)	(22)	6	(159)	2 772
Amortissement et dépréciations	(1 472)	(164)	150	6	(2)	19	(1 464)
Immobilisations corporelles	1 254	213	(7)	(17)	4	(140)	1 308
Montant brut	1 585	-	-	36	241	161	2 023
Amortissement et dépréciations	(829)	(375)	0	(2)	(47)	(69)	(1 323)
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance *	756	(375)	0	34	193	92	700
Montant brut	6 718	287	(24)	(11)	419	0	7 390
Amortissement et dépréciations	(2 149)	(480)	16	4	(31)	3	(2 636)
Autres immobilisations incorporelles	4 570	(192)	(8)	(7)	388	4	4 754
Dont							
Montant brut	3 465	-	-	-	367	-	3 831
Amortissement et dépréciations	(260)	(162)	-	-	(10)	(0)	(432)
Valeur des accords de distribution	3 204	(162)	-	-	357	(0)	3 399
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	6 580	(355)	(14)	10	585	(45)	6 762

* Les amortissements et dépréciations des portefeuilles des contrats des sociétés d'assurance sont comptabilisées en « produits et charges des autres activités ».

4.13 Écarts d'acquisition

Flux de la période

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
VALEUR NETTE À L'OUVERTURE	156	156
Écarts d'acquisition résultant de prises de participation	36	-
Cessions	-	-
Dépréciations de la période	-	-
Autres mouvements	(35)	0
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	156	156

Écarts d'acquisition détaillés

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Tocqueville Finance	27	27
La Banque Postale Asset Management	34	34
La Banque Postale Prévoyance	59	94
EasyBourse	5	5
SCI Lamartine	36	-
Total des écarts d'acquisition bruts	161	160
Dépréciations des écarts d'acquisition	(5)	(5)
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION NETS	156	156

4.14 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires créditeurs	1 324	1 057
Comptes et emprunts au jour le jour	(0)	-
Autres sommes dues	3	8
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 326	1 065
Comptes et emprunts	7 960	8 752
Titres et valeurs donnés en pension livrée	17 159	20 576
Dettes envers les établissements de crédit à terme	25 119	29 328
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	26 445	30 393

4.15 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Livret A	67 459	65 254
Plans et Comptes épargne logement	29 068	30 624
Autres comptes à régime spécial	27 515	25 087
Comptes d'épargne à régime spécial	124 042	120 965
Comptes ordinaires créditeurs à vue	83 006	85 436
Comptes et emprunts au jour le jour	2 280	3 314
Autres sommes dues	1 332	1 040
Dettes envers la clientèle à vue	86 618	89 790
Comptes et emprunts à terme	1 305	753
Comptes créditeurs à terme	533	35
Titres et valeurs donnés en pension livrée à terme	20 864	23 495
Dettes envers la clientèle à terme	22 702	24 283
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	233 363	235 038

4.16 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Certificats de dépôts et billets de trésorerie	13 397	7 863
Emprunts obligataires *	15 655	13 830
Autres dettes représentées par un titre	0	(0)
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	29 052	21 693

* Dont 9,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022 de covered bonds émis par La Banque Postale Home Loan SFH contre 8,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021

4.17 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Charges à payer et produits constatés d'avance	2 173	2 126
Autres comptes de régularisation	681	1 558
Comptes de régularisation	2 854	3 684
Dettes de titres	77	95
Dépôts de garanties reçus	2 342	1 036
Créditeurs divers	4 242	3 321
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	8	6
Passifs divers	6 669	4 459
Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	13 028	13 001
Passifs divers d'assurance	233	220
Autres passifs d'assurance	13 261	13 221
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	22 784	21 364

4.18 Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet

(en millions d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Contrats d'assurance non-vie	9 816	932	8 884	9 627	869	8 757
Contrats d'assurance-vie	267 765	16 615	251 150	261 941	17 050	244 891
<i>dont provisions mathématiques d'assurance-vie</i>	<i>254 735</i>	<i>16 287</i>	<i>238 448</i>	<i>248 849</i>	<i>16 656</i>	<i>232 194</i>
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	101 296	2 996	98 300	107 284	3 195	104 089
<i>dont provisions mathématiques</i>	<i>91 938</i>	<i>2 733</i>	<i>89 205</i>	<i>97 942</i>	<i>2 942</i>	<i>95 000</i>
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	3 110	250	2 860	3 713	278	3 434
PROVISIONS TECHNIQUES	381 987	20 793	361 194	382 564	21 392	361 172

(en millions d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Participation différée aux bénéfices	1 669	-	1 669	31 834	-	31 834
COMPTABILITÉ REFLET - PASSIF	1 669	-	1 669	31 834	-	31 834
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES ET COMPTABILITÉ REFLET - PASSIF	383 656	20 793	362 863	414 398	21 392	393 006

(en millions d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Participation différée aux bénéfices	9 692	-	9 692	-	-	-
COMPTABILITÉ REFLET - ACTIF	9 692	-	9 692	-	-	-

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet ». Elle représente la quote-part des assurés des filiales d'assurance-vie dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

Provisions mathématiques

(en millions d'euros)	31.12.2022		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
PROVISIONS MATHÉMATIQUES AU 01/01/2022	346 791	19 597	327 194
Primes	31 553	537	31 016
Extinction de passifs liée aux prestations	(30 231)	(1 150)	(29 081)
Revalorisation acquise	8 278	375	7 903
Variations de valeur des supports en UC	(7 060)	(219)	(6 842)
Variation de périmètre de portefeuille	(6)	(0)	(6)
Prélèvements sur encours	(1 978)	(69)	(1 909)
Boni/Mali	0	-	0
Effets de change	1 906	0	1 906
Sortie de périmètre	(1 868)	-	(1 868)
Changements d'hypothèses	6	(20)	26
Autres	(718)	(32)	(686)
Provisions mathématiques au 31/12/2022	346 673	19 020	327 653

Participation différée aux bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Actif	Passif	Total	Actif	Passif	Total
Participation différée sur réévaluation d'actifs constatée par résultat	(2 221)	1 519	(702)	-	9 546	9 546
Participation différée sur réévaluation d'actifs constatée par capitaux propres	32 080	114	32 194	-	(368)	(368)
Autres participations différées	(20 167)	37	(20 131)	-	22 655	22 655
Total participation différée aux bénéfices	9 692	1 669	11 361	-	31 834	31 834

La gestion du risque du secteur assurance est détaillée dans le chapitre 6.7 « Les risques d'assurances et la surveillance complémentaire du conglomérat ».

4.19 Provisions

	31.12.2021	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres	31.12.2022
<i>(en millions d'euros)</i>								
Provisions sur avantages du personnel	365	24	(31)	(0)	1	-	(50)	309
Provisions pour risque épargne logement	186	-	-	(80)	-	-	-	106
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	12	12	(7)	(3)	-	-	-	14
Provisions sur engagements de garantie	5	38	(35)	-	-	-	-	7
Provisions sur engagements de financement	92	76	(54)	-	-	-	0	114
Autres provisions pour risques et charges	415	66	(47)	(41)	(3)	16	14	419
PROVISIONS	1 075	217	(174)	(124)	(3)	16	(36)	970

	31.12.2020	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres	31.12.2021
<i>(en millions d'euros)</i>								
Provisions sur avantages du personnel	345	42	(41)	-	0	-	20	365
Provisions pour risque épargne logement	204	2	-	(20)	-	-	-	186
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	8	11	(7)	(1)	-	-	0	12
Provisions sur engagements de garantie	4	17	(17)	-	-	-	-	5
Provisions sur engagements de financement	95	61	(64)	-	-	-	-	92
Autres provisions pour risques et charges	369	103	(50)	(15)	7	1	(1)	415
PROVISIONS	1 025	237	(179)	(36)	7	1	19	1 075

Informations relatives à l'épargne logement :

Encours collectés au titre des Comptes et Plans Épargne Logement

	31.12.2022	31.12.2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Moins de 4 ans	973	994
De 4 à 10 ans	11 834	14 234
Plus de 10 ans	11 930	11 065
Total Plan Epargne Logement	24 737	26 293
Total Compte Epargne Logement	4 331	4 331
ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	29 068	30 624

Crédits octroyés au titre des Comptes et Plans Épargne Logement

	31.12.2022	31.12.2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Plan Epargne Logement	5	8
Compte Epargne Logement	27	43
CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	31	52

Provisions au titre des Comptes et Plans Épargne Logement

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Moins de 4 ans	0	2
De 4 à 10 ans	1	4
Plus de 10 ans	21	125
Total Plan Epargne Logement	22	131
Total Compte Epargne Logement	84	55
PROVISIONS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	106	186

Avantages du personnel

Le tableau ci-dessous présente les variations des engagements et l'analyse de la charge par type de régime :

Variation des engagements par type de régime

	31.12.2022			Total engagements
	Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour médailles du travail et autres avantages postérieurs à long terme	Dispositifs d'aménagement de fin de carrières	
(en millions d'euros)				
ENGAGEMENTS DÉBUT DE PÉRIODE	292	73	-	365
Coût des services rendus	13	4	-	18
Coût financier	7	(0)	-	6
Prestations payées	(21)	(9)	-	(30)
Ecarts actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques et financières	(57)	(0)	-	(57)
Ecarts actuariels liés aux effets d'expérience	7	0	-	7
Variation de périmètre	1	0	-	1
Ecarts de conversion	-	-	-	-
Autres éléments	(0)	(0)	-	(0)
ENGAGEMENTS FIN DE PERIODE	242	67	-	309

Les régimes de retraite du Groupe ne sont pas financés par des actifs de couverture.

Etude de sensibilité des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 9 millions d'euros de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

Variation des écarts actuariels des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

	31.12.2022
(en millions d'euros)	
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN DÉBUT DE PÉRIODE	177
Ecarts actuariels - changements d'hypothèses démographiques	(2)
Ecarts actuariels - changements d'hypothèses financières	(55)
Ecarts actuariels - effet d'expériences	7
Ecarts actuariels - autres	-
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	126

4.20 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dettes subordonnées	9 099	10 110
TOTAL	9 099	10 110

La valeur au bilan des dettes subordonnées, y compris effet de couverture et coupons courus, se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission en devises	Devises	31.12.2022	31.12.2021
Dettes subordonnées remboursables						8 254	9 306
La Banque Postale	19.11.2015	19.11.2027	2,750 %	750	EUR	-	750
La Banque Postale	09.06.2016	09.06.2028	3,000 %	500	EUR	445	525
La Banque Postale	05.10.2016	05.10.2028	2,250 %	100	EUR	85	102
La Banque Postale	16.01.2017	09.06.2028	3,000 %	150	EUR	134	158
La Banque Postale	26.10.2020	26.01.2031	0,875 %	500	EUR	453	494
La Banque Postale	02.02.2021	02.08.2032	0,750 %	500	EUR	426	486
La Banque Postale	27.04.2021	02.08.2032	0,750 %	250	EUR	213	243
La Banque Postale	05.12.2022	05.03.2034	5,500 %	500	EUR	486	-
CNP Assurances	24.06.2003	23.06.2023	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2 % à partir du 24.06.2013	200	EUR	202	204
CNP Assurances	05.06.2014	05.06.2045	4,25 % jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bp	500	EUR	547	561
CNP Assurances	10.12.2015	10.06.2047	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp	750	EUR	867	889
CNP Assurances	22.01.2016	22.01.2049	6 % jusqu'en janvier 2049	500	USD	528	504
CNP Assurances	20.10.2016	20.10.2022	1,875 % jusqu'en octobre 2022	-	EUR	-	1 019
CNP Assurances	05.02.2019	05.02.2029	2,75 % jusqu'en février 2029	500	EUR	567	576
CNP Assurances	27.11.2019	27.07.2050	2,00 % jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bp	750	EUR	776	779
CNP Assurances	10.12.2019	15.01.2027	0,80 % jusqu'en janvier 2027	250	EUR	254	254
CNP Assurances	30.06.2020	30.09.2051	2,5 % jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bp	750	EUR	759	759
CNP Assurances	08.12.2020	08.03.2028	0,375 % jusqu'en mars 2028	500	EUR	502	502
CNP Assurances	12.10.2021	12.10.2053	1,875 % jusqu'en octobre 2033 puis Euribor 3M + 270 bp	500	EUR	502	502
CNP Assurances	27.01.2022	27.01.2029	1,25 % jusqu'en janvier 2029	500	EUR	509	-
Dettes subordonnées perpétuelles						845	804
CNP Assurances	15.11.2004		4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60 % à partir du 15.11.2016	90	EUR	89	88
CNP Assurances	15.11.2004		Euribor 3M + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60 %	93	EUR	92	91
CNP Assurances	07.04.2021		4,875 % jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bp	700	USD	664	625
DETTES SUBORDONNÉES						9 099	10 110

4.21 Capitaux propres

Composition du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital de La Banque Postale s'élève à 6 585 millions d'euros composé de 80 309 149 actions d'une valeur nominale de 82 euros.

Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres groupe

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2022	31.12.2021
La Banque Postale	20.11.2019	3,875 %	750	EUR	744	744
La Banque Postale	29.09.2021	3,000 %	750	EUR	744	744
TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN CAPITAUX PROPRES GROUPE					1 488	1 488

Titres subordonnés perpétuels des filiales classés en participations ne donnant pas le contrôle

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2022	31.12.2021
	21.06.2004	TEC 10 + 10 bp, cap à 9 %	300	EUR	251	251
	11.03.2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	24	EUR	24	24
	11.03.2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	225	EUR	220	220
	27.06.2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bp	75	EUR	60	60
CNP Assurances	16.05.2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp (y compris step-up 100 bp à Call Date)	160	EUR	181	181
	20.12.2006	Euribor 3 mois + 95 bp jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 bp	108	EUR	99	99
	18.11.2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 bp	500	EUR	556	556
	27.06.2018	4,75% jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bp	500	EUR	552	552
TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE					1 944	1 944

4.22 Ventilation des actifs et passifs par échéance contractuelle

La gouvernance relative à la gestion de la liquidité permet d'accompagner sereinement la banque dans le développement de ses activités de financement. La façon dont La Banque Postale gère le risque de liquidité est décrite au chapitre 6 du Document d'enregistrement universel au niveau de la section 6.5 Risques financiers.

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe par date contractuelle d'échéances.

Les titres à revenus fixes, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles. Les titres de participations et les OPCVM ont été portés dans la colonne « indéterminée ». Les créances et dettes à vue figurent dans la colonne « moins de trois mois ». Les montants présentés dans cet échéancier correspondent à ceux du bilan (y compris les effets d'actualisation).

Éléments de bilan par durées restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2022					Total
	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	
ACTIF						
Caisse, banques centrales	39 355	-	-	-	-	39 355
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	10 624	11 657	28 398	17 315	154 762	222 756
Instruments dérivés de couverture - Actif	15	95	746	283	-	1 139
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 715	21 267	60 818	106 515	485	194 800
Titres au coût amorti	466	2 155	2 175	22 398	-	27 193
Prêts et créances sur les établissements de crédit	66 615	39	258	184	-	67 095
Prêts et créances sur la clientèle	7 579	12 143	36 501	69 903	3 519	129 645
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	-	-	-	-	721	721
Éléments d'actif par durée restant à courir	130 370	47 355	128 896	216 597	159 487	682 705
PASSIF						
Banques Centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 143	1 295	2 253	3 356	345	13 393
Instruments dérivés de couverture - Passif	3	34	686	1 648	-	2 371
Dettes envers les établissements de crédit	24 114	847	1 008	475	-	26 445
Dettes envers la clientèle	215 667	132	4	-	17 559	233 363
Dettes représentées par un titre	10 935	3 208	5 009	9 900	-	29 052
Dettes subordonnées	20	296	252	7 687	845	9 099
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	-	-	-	-	294	294
Éléments de passif par durée restant à courir	256 882	5 813	9 213	23 065	19 043	314 016
ENGAGEMENTS DONNES						
Engagements de financement donnés	15 361	4 220	6 348	2 216	-	28 145
Engagements de garanties donnés	1 801	160	115	17	125	2 218
Engagements donnés par durée restant à courir	17 163	4 380	6 463	2 233	125	30 363

(en millions d'euros)	31.12.2021					Total
	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	
ACTIF						
Caisse, banques centrales	50 812	-	-	-	-	50 812
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2 587	5 187	25 987	17 704	180 037	231 502
Instruments dérivés de couverture - Actif	2	11	658	351	-	1 022
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 742	16 874	78 654	124 851	392	228 513
Titres au coût amorti	223	1 358	3 228	18 670	-	23 480
Prêts et créances sur les établissements de crédit	67 389	-	268	182	-	67 840
Prêts et créances sur la clientèle	10 257	11 651	35 769	63 475	2 000	123 152
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	-	-	-	-	101	101
Eléments d'actif par durée restant à courir	139 013	35 082	144 564	225 234	182 529	726 421
PASSIF						
Banques Centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	26	114	1 740	1 978	478	4 335
Instruments dérivés de couverture - Passif	4	17	176	136	-	333
Dettes envers les établissements de crédit	21 813	1 798	6 129	653	-	30 393
Dettes envers la clientèle	219 123	0	0	-	15 915	235 038
Dettes représentées par un titre	6 096	1 908	5 226	8 463	-	21 693
Dettes subordonnées	20	1 103	204	7 979	804	10 110
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	-	-	-	-	422	422
Eléments de passif par durée restant à courir	247 081	4 939	13 475	19 209	17 619	302 324
ENGAGEMENTS DONNES						
Engagements de financement donnés	14 894	5 773	5 828	2 446	-	28 941
Engagements de garanties donnés	2 065	88	294	1	-	2 448
Engagements donnés par durée restant à courir	16 958	5 862	6 122	2 447	-	31 389

4.23 Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité				
	Actifs transférés					Passifs associés					Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés		
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur					
(en millions d'euros)															
Actifs financiers transférés - Juste valeur par résultat à des fins de transaction	3	-	3	-	3	3	-	3	-	3	-	-	-	-	-
Titres de dette	3	-	3	-	3	3	-	3	-	3	-	-	-	-	-
Actifs financiers transférés - Juste valeur par résultat sur option	1	-	1	-	1	2	-	2	-	2	-	-	-	-	-
Titres de dette	1	-	1	-	1	2	-	2	-	2	-	-	-	-	-
Actifs financiers transférés - Juste valeur par résultat n'ayant pas de caractère SPPI	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers transférés - Juste valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables	15 862	-	14 853	1 009	15 862	18 287	-	18 287	-	18 287	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	15 862	-	14 853	1 009	15 862	18 287	-	18 287	-	18 287	-	-	-	-	-
Instruments au coût amorti	23 748	-	20 682	-	20 243	18 231	-	18 231	-	18 225	-	-	-	-	-
Titres de dette	23 748	-	20 682	-	20 243	18 231	-	18 231	-	18 225	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS	39 615	-	35 540	1 009	36 110	36 523	-	36 523	-	36 516	-	-	-	-	-

4.24 Expositions souveraines

Le détail des expositions souveraines directes et indirectes se présente comme suit :

Expositions souveraines au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	31.12.2022						Exposition en %
	Total Portefeuille Bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Total Expositions directes (1)	Prises en pension	Hors bilan	Total Expositions directes et indirectes (2)	
Allemagne	5 763	434	6 197	-	-	6 197	2,6%
Autriche	780	50	829	-	-	829	0,3%
Belgique	6 572	246	6 818	1 628	-	8 446	3,5%
Espagne	12 683	93	12 776	-	-	12 776	5,3%
France	148 035	3 870	151 905	9 660	1 609	163 174	68,0%
Grande-Bretagne	-	1	1	582	-	584	0,2%
Irlande	69	7	76	183	-	259	0,1%
Italie	13 074	402	13 475	-	-	13 475	5,6%
Pays-Bas	300	79	380	-	-	380	0,2%
Pologne	215	23	238	-	-	238	0,1%
Portugal	2 158	77	2 235	594	-	2 829	1,2%
Roumanie	124	1	125	-	-	125	0,1%
Autres pays d'Europe	259	56	315	-	-	315	0,1%
Supranational	5 780	928	6 708	91	-	6 798	2,8%
Total Europe	195 812	6 266	202 078	12 738	1 609	216 424	90,3%
Brésil	2 809	19 315	22 124	-	-	22 124	9,2%
Canada	665	1	665	-	-	665	0,3%
Mexique	101	1	102	-	-	102	0,0%
Autres pays	446	34	480	-	-	480	0,2%
Total Reste du monde	4 021	19 351	23 372	-	-	23 372	9,7%
TOTAL	199 833	25 617	225 450	12 738	1 609	239 796	100,0%

Recensement sur le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des dépôts.

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

Expositions souveraines au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	31.12.2021						
	Total Portefeuille Bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Total Expositions directes (1)	Prises en pension	Hors bilan	Total Expositions directes et indirectes (2)	Exposition en %
Allemagne	5 910	287	6 198	114	-	6 312	2,5%
Autriche	543	5	549	-	-	549	0,2%
Belgique	10 173	236	10 408	2 200	-	12 608	4,9%
Espagne	14 866	142	15 008	44	-	15 051	5,9%
France	164 472	3 561	168 034	8 018	942	176 993	69,5%
Grande-Bretagne	-	3	3	-	1	3	0,0%
Irlande	88	15	103	-	-	103	0,0%
Italie	14 800	501	15 300	11	-	15 311	6,0%
Pays-Bas	305	4	309	-	-	309	0,1%
Pologne	337	25	362	-	-	362	0,1%
Portugal	1 873	77	1 949	-	-	1 949	0,8%
Roumanie	174	1	175	-	-	175	0,1%
Autres pays d'Europe	217	59	276	-	-	276	0,1%
Supranational	5 330	739	6 070	2	-	6 072	2,4%
Total Europe	219 088	5 656	224 743	10 389	943	236 075	92,6%
Brésil	2 176	15 117	17 293	-	-	17 293	6,8%
Canada	750	1	752	-	-	752	0,3%
Mexique	108	-	108	-	-	108	0,0%
Autres pays	544	56	600	-	-	600	0,2%
Total Reste du monde	3 578	15 174	18 752	-	-	18 752	7,4%
TOTAL	222 666	20 829	243 496	10 389	943	254 827	100,0%

Recensement sur le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des dépôts.

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

NOTE 5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Intérêts, produits et charges assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2022	Dont intérêts négatifs	31.12.2021	Dont intérêts négatifs
Sur actifs financiers évalués au coût amorti	4 400	213	3 684	354
Opérations avec les établissements de crédit	1 786	144	1 114	246
Opérations avec la clientèle	2 197	49	2 144	83
Opérations de location-financement	54	-	45	-
Opérations sur titres au coût amorti	363	20	381	25
Sur actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI recyclables	3 622	-	1 763	-
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	3 622	-	1 763	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	389	-	378	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-	-
Produits d'intérêts	8 411	213	5 825	354
Sur passifs financiers au coût amorti	(2 777)	(36)	(1 707)	(63)
Opérations avec les établissements de crédit	(226)	(13)	(223)	(20)
Opérations avec la clientèle	(2 077)	(23)	(1 166)	(42)
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	(474)	-	(318)	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(170)	-	(173)	-
Autres intérêts et charges assimilés	-	-	-	-
Charges d'intérêts	(2 947)	(36)	(1 879)	(63)
INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	5 464		3 946	

Le montant des intérêts et de la rémunération perçus au titre de la centralisation des fonds du Livret A, du Livret de Développement Durable et du Livret d'Épargne Populaire s'élève à 1 431 millions d'euros au 31 décembre 2022 comparativement à 875 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé en 2019 une troisième série d'opérations de refinancement de long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations – TLTRO) dans l'objectif de maintenir des conditions de crédit favorables dans la zone euro. La Banque Postale a tiré l'intégralité de sa ligne de TLTRO III, soit un total de 7,3 milliards d'euros, tirés en trois tranches entre décembre 2019 et mars 2021. La maturité de chacune des tranches est de trois ans, assortie d'une option de remboursement anticipée. Au 31 décembre 2022, le montant total des encours s'élève à 5,8 milliards d'euros, après l'arrivée à échéance d'une ligne de 1,3 milliard d'euros et le remboursement partiel par anticipation de 0,2 milliard d'euros.

Pour toute la période du financement, le taux est déterminé par une formule liée à l'évolution observée du volume de prêts éligibles. En fonction des performances atteintes, les établissements peuvent bénéficier d'un taux d'intérêt réduit. Les intérêts sont alors calculés sur la base d'un taux pondéré en étalant les bonifications sur toute la durée de vie attendue des tirages concernés. Le groupe La Banque Postale a l'assurance raisonnable de percevoir le taux bonifié et constate donc ses intérêts en résultat sur cette base.

En complément, une bonification additionnelle de - 0,5% est accordée par la BCE pour stimuler l'octroi des crédits dans le contexte de la crise COVID-19 sous réserve de maintien ou d'augmentation des encours de crédits existants. Elle s'appliquait initialement aux taux d'intérêt de ce refinancement entre le 24 juin 2020 et le 23 juillet 2021 et a été prolongée jusqu'en juin 2022 par décision de la BCE en décembre 2020. Le groupe La Banque Postale intègre cette bonification additionnelle dans le TIE de la période et la constate donc en résultat entre juin 2020 et juillet 2022. Elle représente pour le Groupe un produit d'environ 17,6 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2022.

Les modalités du TLTRO III ont été revues à plusieurs reprises dont la dernière en octobre 2022. Elle consiste en un ajustement des taux d'intérêt applicables à compter du 23 novembre 2022 et la proposition de dates supplémentaires de remboursement anticipé volontaire. Ainsi, à partir du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé de chaque opération TLTRO III en cours, le taux d'intérêt de ces opérations sera indexé sur la moyenne des taux directeurs de la BCE applicable sur cette période (et non plus sur la durée vie de l'instrument). Ce

nouvel amendement est considéré comme une modification non substantielle, avec une mise à jour prospective du taux en projetant le taux connu et un ajustement de la valeur comptable à hauteur du montant des intérêts courus sur la période écoulée.

5.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	62	(12)	85	(7)
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 136	(6)	1 102	(4)
Commissions sur prestations de services financiers	572	(186)	566	(193)
Commissions sur opérations sur titres	361	(246)	362	(299)
Commissions sur instruments financiers	-	(0)	-	(0)
Commissions sur prestations assurance	5	(3 198)	16	(2 954)
Autres commissions	81	(3)	86	(3)
Produits et charges de commissions	2 216	(3 652)	2 218	(3 461)
COMMISSIONS NETTES	(1 436)		(1 243)	

5.3 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dividendes reçus	1 578	1 399
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs et passifs financiers évalués par résultat	(10 911)	12 576
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs et passifs détenus à des fins de transaction	2 011	(541)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	(7 876)	8 149
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat sur option	(1)	79
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	(5 044)	4 888
Résultat de la comptabilité de couverture	(25)	(5)
GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	(9 358)	13 969

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2022		
	Gains	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 203	(2 229)	(26)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 879	(666)	1 213
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	324	(1 563)	(1 239)
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	781	(781)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	781	(32)	750
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	-	(749)	(749)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	2 984	(3 009)	(25)

(en milliers d'euros)	31.12.2021		
	Gains	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	515	(521)	(6)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	264	(324)	(60)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	251	(197)	54
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	377	(376)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	279	(95)	184
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	98	(281)	(183)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	892	(897)	(5)

5.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	13	10
Plus ou moins-values de cession comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(2 707)	(1 218)
Sur instruments de dettes	(2 707)	(1 218)
Sur prêts et créances	-	-
Résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des instruments de dette	0	(0)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS A LA JUSTE VALEUR EN CAPITAUX PROPRES	(2 694)	(1 208)

5.5 Gains et pertes sur décomptabilisation d'instruments de dettes comptabilisés au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Plus ou moins-values à la suite d'événements décomptabilisants	18	-	-	-
Instruments de dettes	18	-	-	-
GAINS OU PERTES SUR DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI	18		-	

5.6 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits rétrocédés, charges refacturées, transfert de charges	30	-	21	-
Autres produits et charges divers d'exploitation	451	(497)	476	(362)
Provisions aux autres charges d'exploitation	48	(42)	53	(83)
Produits et charges de l'activité d'assurance et de réassurance	37 492	(21 858)	32 947	(39 422)
Produits et charges des autres activités	38 021	(22 396)	33 497	(39 867)
PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES	15 625		(6 370)	

5.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel	(1 330)	(1 227)
Impôts, taxes et contributions diverses*	(240)	(203)
Services extérieurs	(3 760)	(3 720)
Autres charges	(435)	(420)
Autres charges générales d'exploitation	(4 434)	(4 343)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(5 764)	(5 569)

* Inclut les cotisations aux organes de tutelle.

Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice

	31.12.2022	31.12.2021
Cadres	7 686	7 180
Non Cadres	4 041	4 043
TOTAL	11 726	11 223

5.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2022				31.12.2021			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Actifs financiers au coût amorti	67	(74)	(190)	(198)	(15)	(82)	(127)	(224)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	160	(3)		157	(94)	2		(92)
Provisions sur hors-bilan	18	(37)	(1)	(20)	(6)	10	(2)	2
Dotations nettes de reprises des dépréciations	244	(114)	(191)	(60)	(115)	(70)	(129)	(314)
Récupérations sur créances amorties				12				8
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes				(19)				(5)
Autres pertes ou produits*				(148)				43
COÛT DU RISQUE	(216)				(268)			

* Inclut la participation aux bénéfices différée des entités d'assurance.

L'impact des évolutions macroéconomiques, des effets Covid-19 et des PGE ainsi que les évolutions des modèles sont détaillés en note « 3.1 Risque de crédit ».

5.9 Gains et pertes sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Plus ou moins-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	1	1
Gains et pertes sur cession et réévaluation des participations consolidées	28	0
GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS	29	1

Les gains et pertes sur cession des titres consolidés au 31 décembre 2022 correspondent à la plus-value de cession des entités AEW Europe SA et Ostrum Asset Management intervenue le 13 mai 2022 ainsi qu'à la perte relative à la cession de l'entité CNP Partners (cf. note 1.1 - Faits marquants de la période).

5.10 Variation de valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Écarts d'acquisition négatifs comptabilisés en résultat	23	-
VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	23	-

5.11 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Impôts courants	(773)	(850)
Impôts différés	345	336
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(427)	(514)

Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
Résultat net part du groupe	1 060		636	
Participations ne donnant pas le contrôle	290		486	
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(114)		(99)	
Charge d'impôt	427		514	
Résultat comptable avant impôt	1 663		1 538	
Charge d'impôt théorique	(430)	25,83%	(437)	28,41%
Effets des différences permanentes	81	-4,87%	5	-0,30%
Effets des taux d'imposition	(86)	5,17%	(74)	4,82%
Effet de l'imposition des dividendes	2	-0,14%	(20)	1,28%
Autres effets	5	-0,30%	12	-0,78%
Charge d'impôt comptabilisée	(427)	25,69%	(514)	33,42%

NOTE 6 ACTIVITES D'ASSURANCE

6.1 Placements des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (a)	212 096	226 403
Instruments dérivés de couverture	118	55
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (b)	182 437	216 584
Titres évalués au coût amorti	96	84
Immeubles de placement	6 280	3 393
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 108	948
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	402 135	447 467

(a) Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de dettes	171 449	180 952
Effets publics et valeurs assimilées	3 992	4 316
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 592	20 439
OPCVM	60 782	76 849
Actifs représentatifs de contrats en UC	77 726	73 742
Prêts et avances	5 356	5 607
Instruments de capitaux propres	36 946	44 038
Actions et autres titres à revenu variable	34 012	39 301
Actifs représentatifs de contrats en UC	2 933	4 737
Instruments dérivés	3 702	1 413
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	212 096	226 403

(b) Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2022		
	Juste Valeur	Dont dépréciation	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	97 190	(121)	(24 808)
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 247	(175)	(13 264)
Total des instruments de dettes	182 437	(296)	(38 071)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	182 437	(296)	(38 071)
Impôts			10 277
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (net d'impôts) sur placements d'assurance			(27 795)

(en millions d'euros)	31.12.2021		
	Juste Valeur	Dont dépréciation	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	121 945	(70)	(1 669)
Obligations et autres titres à revenu fixe	94 639	(359)	492
Total des instruments de dettes	216 584	(430)	(1 178)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	216 584	(430)	(1 178)
Impôts			603
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (net d'impôts) sur placements d'assurance			(575)

6.2 Compte de résultat assurance

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Primes émises	37 140	32 849
Variation des primes non acquises	(54)	(176)
Primes acquises	37 086	32 673
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	82	90
Autres produits d'exploitation	2	14
Produits des placements nets de charges	5 697	5 289
Plus et moins-values de cession des placements	(2 973)	(1 209)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(11 253)	10 457
Variation des dépréciations sur placements	128	(68)
Impacts de l'approche par superposition	700	(1 074)
Total des produits financiers nets de charges	(7 701)	13 396
Total des produits des activités ordinaires	29 470	46 173
Charges des prestations des contrats	(21 572)	(39 215)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	93	205
Charges et produits des autres activités	(15)	5
Frais d'acquisition des contrats	(4 313)	(4 013)
Amortissement des valeurs de portefeuille, des accords de distribution et de la relation clientèle	(580)	(552)
Frais d'administration	(362)	(285)
Autres produits et charges opérationnels courants	(614)	(489)
Total des autres produits et charges courants	(27 364)	(44 345)
Résultat opérationnel courant	2 106	1 828
Autres produits et charges opérationnels non courants	(48)	(4)
Résultat opérationnel	2 058	1 823
Charges de financement	(121)	(99)
Variation de valeur des actifs incorporels	(47)	(122)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	28	88
Variation de valeur des écarts d'acquisition	23	-
Impôts sur les résultats	(432)	(469)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 509	1 222
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS DROIT AU CONTRÔLE	279	474
RÉSULTAT NET PART GROUPE	1 230	748

6.3 Impact de l'application de l'approche par superposition pour les entités d'assurance du groupe La Banque Postale

L'impact net de l'approche par superposition par type d'actif financier est détaillé comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2022				31.12.2021			
	Valeur comptable	Impact Overlay brut	Impôt différé	Impact Overlay net	Valeur comptable	Impact Overlay brut	Impôt différé	Impact Overlay net
OPCVM	45 527	(438)	112	(326)	46 963	130	(32)	99
Actions et autres titres à revenu variable	31 847	(180)	87	(92)	33 598	943	(56)	887
Obligations	8 508	(83)	37	(47)	6 160	(9)	2	(6)
Autres actifs financiers	13 310	1	38	39	18 559	9	36	45
TOTAL	99 192	(700)	274	(426)	105 281	1 074	(50)	1 024

Les impacts de l'approche par superposition sur le compte de résultat sont détaillés comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	IAS 39	IFRS 9	Impact Overlay	IAS 39	IFRS 9	Impact Overlay
Produit net bancaire hors Overlay	(91)	(791)		51	1 125	
Impact Overlay			700			(1 074)
Produit net bancaire	(91)	(791)	700	51	1 125	(1 074)
Impôts différés	23	297	(274)	(25)	(75)	50
RÉSULTAT NET	(68)	(494)	426	26	1 050	(1 024)

NOTE 7 IFRS16

Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Droits d'utilisation	278	166
Immobilisations corporelles hors droits d'utilisation	1 030	1 088
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 308	1 254

Détail des droits d'utilisation (valeurs nettes)

(en millions d'euros)	31.12.2022				Montant au 31 décembre 2022
	Montant au 31 décembre 2021	Nouveaux baux	Amortissements	Modification de baux	
Immeubles	118	172	(43)	(2)	246
Véhicules	5	2	(3)	(0)	5
Autres	43	2	(17)	(0)	27
DROITS D'UTILISATION	166	176	(64)	(2)	278

Dettes de loyers

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dettes de loyer	286	176
Comptes de régularisation et passifs divers hors dette de loyer	22 497	21 188
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	22 784	21 364

Analyse par maturité résiduelle de la dette locative

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Moins d'un an	60	55
Entre un et cinq ans	148	98
Plus de cinq ans	78	23
DETTE DE LOCATION	286	176

Variation de la dette de location

(en millions d'euros)	
Montant au 31 décembre 2021	176
Nouvelles dettes liées aux nouveaux baux	176
Remboursement de dette	(67)
Modification de baux	(0)
Montant au 31 décembre 2022	286

Effet des contrats de location sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(2)	(0)
Charges générales d'exploitation		
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	0	1
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Charges comptabilisées sur les actifs en location de courte durée	(2)	(4)
Charges comptabilisées sur les actifs de faible valeur	(0)	(1)
Charges relatives aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de la dette	(3)	(1)
TVA non déductible sur loyers	(18)	(17)
Autres	(37)	(42)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
Amortissements au titre de droits d'utilisation	(64)	(58)
CHARGES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION	(125)	(122)

Opérations de location de financement (bailleur)

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Montant des investissements bruts	3 882	3 635
Montant des investissements bruts à moins d'un an	824	736
Montant des investissements bruts de un à cinq ans	1 977	1 797
Montant des investissements bruts à plus de cinq ans	1 081	1 101
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	3 342	3 089
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir à moins d'un an	776	644
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir de un à cinq ans	1 817	1 658
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir à plus de cinq ans	750	786
Produits financiers non acquis	152	127
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	387	420

Résultat des locations financement (bailleur)

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Profit ou pertes sur ventes	2	1
Produits financiers tirés de l'investissement net	51	43

NOTE 8 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Valeur contractuelle des engagements donnés ou reçus :

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 296	1 949
En faveur de la clientèle	26 849	26 992
Total des engagements de financement donnés	28 145	28 941
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	14 783	17 185
Reçus de la clientèle	1 728	400
Total des engagements de financement reçus	16 511	17 585
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
En faveur d'établissement de crédit et assimilés	1 019	1 123
En faveur de la clientèle *	1 199	1 324
Total des engagements de garantie donnés	2 218	2 448
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	40 713	36 937
Reçus de la clientèle	7 746	6 980
Total des engagements de garantie reçus	48 458	43 917
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Titres à livrer	15 432	17 438
Total des engagements donnés sur titres	15 432	17 438
Titres à recevoir	179	216
Total des engagements reçus sur titres	179	216
AUTRES ENGAGEMENTS		
Total des autres engagements donnés	54 333	51 044
Total des autres engagements reçus	23 666	27 297

* Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM gérés par des entités du Groupe.

Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6%, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui est calculé en référence à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 31 décembre 2022 à 168 millions d'euros. Ce montant s'élevait au 31 décembre 2021 à 184 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

Autres engagements donnés

Concernant les entités bancaires, il s'agit principalement du montant des titres nantis au profit de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'engagement de financement reçu de cette dernière (financement 3G). Cet engagement de garantie donné est enregistré pour la valeur de marché des titres nantis avant prise en compte des « haircuts » différenciés pour les titres et les créances. Cet engagement donné (8 825 millions d'euros) vient en contrepartie d'un engagement de financement reçu (1 795 millions d'euros) de la Banque de France (financement 3G) et de l'emprunt TLTRO III auprès de la BCE (5 753 millions d'euros).

Les autres engagements comprennent également le nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) pour un montant de 25 277 millions d'euros.

Concernant les entités d'assurance, les autres engagements donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus intègrent des engagements sur titres reçus correspondant pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

NOTE 9 JUSTE VALEUR D'ÉLÉMENTS DU BILAN

9.1 Juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti.

	31.12.2022				
	Montant au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
			Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
(en millions d'euros)					
ACTIF					
Titres au coût amorti	27 193	23 491	22 197	948	346
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	1 898	1 898	-	1 702	196
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	65 119	65 154	-	65 035	119
Prêts subordonnés sur les établissements de crédit	78	78	-	78	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	67 095	67 131	-	66 816	315
Prêts et créances sur la clientèle à vue	4 816	4 816	-	4 509	307
Prêts et créances sur la clientèle à terme	121 153	111 645	-	98 120	13 525
Opérations de location financement	3 666	4 546	-	4 546	-
Prêts subordonnés sur la clientèle	10	10	-	10	-
Prêts et créances sur la clientèle	129 645	121 017	-	107 185	13 832
Immeubles de placement au coût amorti	3 508	4 200	-	4 200	-
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 326	1 326	-	1 326	0
Dettes envers les établissements de crédit à terme	25 119	25 133	-	25 095	38
Dettes envers les établissements de crédit	26 445	26 459	-	26 421	38
Dettes envers la clientèle à vue	210 661	210 661	-	208 939	1 722
Dettes envers la clientèle à terme	22 702	22 600	-	22 594	6
Dettes envers la clientèle	233 363	233 260	-	231 532	1 728
Dettes représentées par un titre	29 052	30 407	11 996	18 411	(0)
Dettes subordonnées	9 099	8 009	2 155	5 853	-

31.12.2021

	Montant au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
			Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
<i>(en millions d'euros)</i>					
ACTIF					
Titres au coût amorti	23 480	24 256	22 671	1 087	498
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	2 261	2 261	-	2 088	173
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	65 501	65 515	-	65 398	117
Prêts subordonnés sur les établissements de crédit	78	78	-	78	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	67 840	67 854	-	67 564	290
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 364	5 364	-	5 121	243
Prêts et créances sur la clientèle à terme	114 325	116 447	-	102 886	13 561
Opérations de location financement	3 458	4 120	-	4 120	-
Prêts subordonnés sur la clientèle	5	5	-	5	-
Prêts et créances sur la clientèle	123 152	125 936	-	112 132	13 804
Immeubles de placement au coût amorti	1 344	1 827	-	1 827	-
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 065	1 065	-	1 060	5
Dettes envers les établissements de crédit à terme	29 328	29 658	-	29 622	35
Dettes envers les établissements de crédit	30 393	30 723	-	30 683	40
Dettes envers la clientèle à vue	210 755	210 755	-	209 175	1 580
Dettes envers la clientèle à terme	24 283	24 283	-	24 248	35
Dettes envers la clientèle	235 038	235 038	-	233 423	1 615
Dettes représentées par un titre	21 693	22 495	11 725	10 770	-
Dettes subordonnées	10 110	10 376	2 731	7 646	-

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan du groupe La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux vient d'être fixé, leur valeur ne doit pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par la banque :

- ▶ la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créancier en moins d'un mois) ;
- ▶ la juste valeur des crédits est déterminée sur base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir sur la base des taux de cessions internes.

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- ▶ pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'Épargne Populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;
- ▶ la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (via l'option « carve out »).

Instruments de dettes détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti non cotés étant déterminée sur la base de modèles internes, elle représente une estimation de la valeur de marché de ces instruments. Cette valeur est susceptible de fluctuer en fonction de la variation des paramètres utilisés et ne reflète pas nécessairement la valeur de réalisation de ces instruments financiers.

9.2 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisée au bilan

Les instruments financiers sont présentés selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- ▶ niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques ;

Il s'agit notamment des actions cotées et des dérivés sur marchés organisés (futures, options...).

- ▶ niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concernés, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif. Ce classement concerne les swaps de taux, caps, floors...

- ▶ niveau 3 : Instruments valorisés à l'aide de données qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Il s'agit principalement des titres de participation non cotés.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

Actifs et passifs évalués à la juste valeur

	31.12.2022			
	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
		Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	13 987	40	13 887	61
Actifs financiers à la juste valeur sur option	5 235	4 573	125	537
Actifs financiers à la juste valeur n'ayant pas le caractère SPPI	122 875	78 385	25 091	19 399
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	80 659	75 124	5 137	398
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	222 756	158 121	44 240	20 395
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	1 020	-	1 020	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	118	-	118	-
Instruments dérivés de couverture	1 139	-	1 139	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	485	-	(0)	485
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	194 315	186 121	3 934	4 260
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	194 800	186 121	3 934	4 745
Immeubles de placement à la juste valeur	2 772	-	2 772	-
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 950	-	10 950	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option	2 443	345	2 098	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	13 393	345	13 048	-
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	2 371	-	2 371	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	2 371	-	2 371	-

	31.12.2021			
	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
		Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	5 946	1 188	4 758	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option	5 717	5 184	33	499
Actifs financiers à la juste valeur n'ayant pas le caractère SPPI	141 360	102 391	21 071	17 898
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	78 479	73 594	4 807	79
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	231 502	182 357	30 669	18 476
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	967	-	967	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	55	-	55	-
Instruments dérivés de couverture	1 022	-	1 022	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	392	-	0	392
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	228 121	222 356	3 064	2 702
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	228 513	222 356	3 064	3 093
Immeubles de placement à la juste valeur	2 050	-	2 050	-
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 288	-	2 288	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option	2 047	470	1 577	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	4 335	470	3 865	-
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	282	-	282	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	50	-	50	-
Instruments dérivés de couverture	333	-	333	-

Évolution de la juste valeur relevant du niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture

	31.12.2022		
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
OUVERTURE	18 476	3 093	21 570
Total gains et pertes enregistrés en résultat	572	-	572
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	(1 198)	(1 198)
Achats	4 917	2 965	7 882
Ventes	(1 178)	(56)	(1 233)
Emissions	-	-	-
Remboursements	(1 615)	(167)	(1 782)
Transfert vers ou hors niveau 3	(821)	136	(685)
Variations de périmètre	0	2	3
Autres mouvements	43	(30)	13
CLÔTURE	20 395	4 745	25 140

	31.12.2021		
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
OUVERTURE	14 308	1 989	16 297
Total gains et pertes enregistrés en résultat	1 500	-	1 500
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	(80)	(80)
Achats	4 086	719	4 805
Ventes	(1 029)	-	(1 029)
Emissions	-	-	-
Remboursements	(2 005)	-	(2 005)
Transfert vers ou hors niveau 3	(16)	(283)	(298)
Variations de périmètre	2 962	745	3 707
Autres mouvements *	(1 332)	4	(1 328)
CLÔTURE	18 476	3 093	21 570

* Correspond principalement à une correction d'ouverture de CNP Assurances.

NOTE 10 COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif financier et un passif financier faisant l'objet d'une convention cadre de compensation ou d'accord similaire répondant à la définition d'un contrat exécutoire (droit exécutoire de compenser des titres contre des espèces à une même échéance) qui s'exerce sous certaines conditions mais ne satisfait pas aux critères de compensation, sont présentés en valeur nette lorsqu'ils sont réalisés avec la même entité juridique.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers.

Compensation des actifs et des passifs financiers 2022

	31.12.2022						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés	Instruments financiers	Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
(en millions d'euros)							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	223 895	-	223 895	4 828	2 927	-	216 140
Dont opérations de pension	5 589	-	5 589	-	-	-	5 589
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	7 946	-	7 946	4 828	2 927	-	191
Prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle	198 113	1 373	196 740	101	246	1 426	194 966
Dont prises en pension	6 780	1 373	5 407	101	246	1 426	3 634
Comptes de régularisation et autres actifs	36 008	-	36 008	8	-	-	36 000
Dont dépôts de garantie donnés	8	-	8	8	-	-	-
Autres actifs non compensés	289 002	-	289 002	-	-	-	289 002
TOTAL ACTIF	747 018	1 373	745 644	4 937	3 174	1 426	736 107

	31.12.2022						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés	Instruments financiers	Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
(en millions d'euros)							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	15 764	-	15 764	4 828	806	-	10 130
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	6 848	-	6 848	4 828	806	-	1 214
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	261 181	1 373	259 807	101	950	18 941	239 816
Dont mise en pension	39 396	1 373	38 022	101	950	18 941	18 031
Autres dettes non compensées	446 765	-	446 765	-	-	-	446 765
TOTAL PASSIF	723 710	1 373	722 336	4 929	1 756	18 941	696 711

Compensation des actifs et des passifs financiers 2021

31.12.2021							
(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)	
Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette	
			Instruments financiers	Collatéral reçu			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	232 524	-	232 524	2 237	961	-	229 326
Dont opérations de pension	1	-	1	-	-	-	1
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	3 368	-	3 368	2 237	961	-	170
Prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle	192 957	1 965	190 992	82	60	5 119	185 731
Dont prises en pension	9 228	1 965	7 263	82	60	5 119	2 002
Comptes de régularisation et autres actifs	33 415	-	33 415	5	-	-	33 410
Dont dépôts de garantie donnés	5	-	5	5	-	-	-
Autres actifs non compensés	315 379	-	315 379	-	-	-	315 379
TOTAL ACTIF	774 275	1 965	772 310	2 324	1 021	5 119	763 846

31.12.2021							
(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)	
Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette	
			Instruments financiers	Collatéral versé			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	4 667	-	4 667	2 237	338	-	2 093
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	2 612	-	2 612	2 237	338	-	38
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	267 396	1 965	265 431	87	635	27 416	237 293
Dont mise en pension	46 035	1 965	44 070	87	635	27 416	15 932
Autres dettes non compensées	470 433	-	470 433	-	-	-	470 433
TOTAL PASSIF	742 496	1 965	740 531	2 324	973	27 416	709 818

NOTE 11 INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus doivent être fondés sur le reporting interne utilisé par le management pour le pilotage du Groupe, l'évaluation de ses performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

La segmentation opérationnelle du groupe La Banque Postale repose ainsi sur quatre Métiers et un secteur Hors pôles :

- ▶ **Bancassurance France** : regroupe principalement les activités de banque de détail et de clientèle professionnelle de La Banque Postale, La Banque Postale Consumer Finance, Ma French Bank, l'activité domestique de CNP Assurances en France et des autres filiales d'assurances ;
- ▶ **Bancassurance International** : rassemble essentiellement l'activité internationale de CNP Assurances ;
- ▶ **Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs** : réunit les activités de banque patrimoniale et de gestion d'actifs exercées par Louvre Banque Privée (ex BPE), Louvre Banque Privée Immobilier Conseil, La Banque Postale Asset Management, Tocqueville Finance SA ainsi que les entités mises en équivalence AEW Europe SA et Ostrum Asset Management. Ces deux dernières entités ont été cédées le 13 mai 2022 (cf. note 1.1 « Faits marquants de la période ») ;
- ▶ **Banque de Financement et d'Investissement** : regroupe les activités de financement aux Personnes Morales et de Banque de Financement et d'Investissement de La Banque Postale SA, ainsi que les activités des filiales La Banque Postale Leasing & Factoring et La Banque Postale Collectivités Locales ;
- ▶ **Hors pôles** : comprend les éléments qui ne sont pas directement affectables à chacun des métiers, comme la contribution au FRU et au FGDR et les management fees. Ce secteur inclut également des éléments qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises, qui ne relèvent pas de l'activité courante. Sont ainsi affectés au secteur Hors pôles les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans le cadre de la prise de contrôle de CNP Assurances, de façon à ne pas affecter la lecture des résultats du métier concerné.

11.1 Résultat par secteur d'activité

Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2022 (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

	31.12.2022					Total
	Bancassurance France	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque de Financement et d'Investissement	Hors pôles	
(en millions d'euros)						
PRODUIT NET BANCAIRE	6 614	1 684	303	915	(1 197)	8 319
Charges générales d'exploitation	(4 601)	(429)	(183)	(457)	(94)	(5 764)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(279)	(183)	(18)	(71)	(90)	(642)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 734	1 072	102	387	(1 381)	1 913
Coût du risque de crédit	(102)	(18)	(0)	(99)	4	(216)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 632	1 053	102	288	(1 377)	1 697
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	4	24	(0)	-	-	28
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(59)	(2)	61	-	28	29
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6	17	-	-	-	23
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 583	1 093	163	288	(1 349)	1 777
Impôts sur les bénéfices	(234)	(402)	(30)	(74)	313	(427)
RÉSULTAT NET	1 349	690	133	213	(1 036)	1 350
Participations ne donnant pas le contrôle	88	319	11	-	(128)	290
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 261	372	123	213	(908)	1 060

Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2021 (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

	31.12.2021					Total
	Bancassurance France*	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque de Financement et d'Investissement *	Hors pôles	
(en millions d'euros)						
PRODUIT NET BANCAIRE	6 307	1 215	296	981	(779)	8 020
Charges générales d'exploitation	(4 572)	(305)	(176)	(423)	(93)	(5 569)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(246)	(160)	(14)	(52)	(174)	(646)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 489	750	106	506	(1 046)	1 805
Coût du risque de crédit	(159)	(3)	(1)	(103)	(1)	(268)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 329	747	104	403	(1 047)	1 537
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	51	37	10	-	-	99
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(2)	1	-	-	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 382	783	115	403	(1 047)	1 636
Impôts sur les bénéfices	(279)	(298)	(31)	(115)	210	(514)
RÉSULTAT NET	1 103	484	84	289	(837)	1 123
Participations ne donnant pas le contrôle	476	321	11	-	(322)	486
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	627	163	73	289	(515)	636

* L'information sectorielle au 31 décembre 2021 a été retraitée afin de reclasser la clientèle professionnelle de « Banque de Financement et d'Investissement » vers « Bancassurance France ».

La contribution de la Banque de détail et des activités d'Assurances au sein du secteur Bancassurance France est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Banque de détail	Assurances	Total Bancassurance France	Banque de détail *	Assurances *	Total Bancassurance France
PRODUIT NET BANCAIRE	3 574	3 040	6 614	3 676	2 631	6 307
Charges générales d'exploitation	(3 677)	(925)	(4 601)	(3 708)	(864)	(4 572)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(226)	(53)	(279)	(199)	(47)	(246)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(329)	2 063	1 734	(230)	1 719	1 489
Coût du risque de crédit	(124)	22	(102)	(155)	(4)	(159)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(453)	2 085	1 632	(385)	1 715	1 329
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	-	4	4	-	51	51
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	(59)	(59)	1	1	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	6	6	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(452)	2 036	1 583	(385)	1 767	1 382
Impôts sur les bénéfices	118	(352)	(234)	108	(387)	(279)
RÉSULTAT NET	(334)	1 683	1 349	(277)	1 380	1 103
Participations ne donnant pas le contrôle	1	88	88	(1)	477	476
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(335)	1 596	1 261	(276)	903	627

* L'allocation des charges générales d'exploitation 2021 entre Banque de détail et Assurances a été revue afin de refléter la méthode utilisée en 2022.

11.2 Eléments de bilan par secteur d'activité

Éléments de bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2022

	31.12.2022					Total
	Bancassurance France	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque de Financement et d'Investissement	Hors pôles	
(en millions d'euros)						
ACTIFS SECTORIELS	531 171	77 578	5 201	128 250	3 444	745 644
PASSIFS SECTORIELS (1)	556 290	74 244	5 112	83 774	2 917	722 337

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres)

Éléments de bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2021

	31.12.2021					Total
	Bancassurance France (2)	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque de Financement et d'Investissement (2)	Hors pôles	
(en millions d'euros)						
ACTIFS SECTORIELS	560 430	74 132	4 960	130 894	1 894	772 310
PASSIFS SECTORIELS (1)	585 986	70 603	4 789	77 719	1 434	740 531

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres)

(2) L'information sectorielle au 31 décembre 2021 a été retraitée afin de reclasser la clientèle professionnelle de « Banque de Financement et d'Investissement » vers « Bancassurance France ».

11.3 Information sectorielle par zone géographique

Information sectorielle par zone géographique au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	31.12.2022			
	France	Europe hors France	Amérique Latine	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	6 827	569	923	8 319
ACTIFS SECTORIELS	661 583	52 582	31 478	745 644

Information sectorielle par zone géographique au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	31.12.2021			
	France	Europe hors France	Amérique Latine	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	6 968	366	686	8 020
ACTIFS SECTORIELS	692 737	55 257	24 316	772 310

NOTE 12 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe La Banque Postale comprennent les principaux dirigeants et les sociétés consolidées par les groupes La Poste et Caisse des Dépôts, les entités du groupe La Banque Postale contrôlées conjointement ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

12.1 Relations entre entités consolidées

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe La Banque Postale consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation, ne sont mentionnées ci-dessous que les données relatives aux opérations réciproques avec les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation et celles sur lesquelles il exerce une influence notable.

	31.12.2022			
	Avec les entités du groupe CDC (1)	Avec les entités du groupe La Poste (2)	Avec les entités du groupe La Banque Postale	
			Intégration proportionnelle	Mise en Equivalence
(en millions d'euros)				
Intérêts	1 544	1	-	0
Commissions	64	16	-	(31)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	1	(37)	-	64
Produits des autres activités	2	37	-	-
Charges des autres activités	-	(23)	-	(235)
Éléments de PNB avec les parties liées	1 611	(6)	-	(201)
Éléments des charges générales d'exploitation avec les parties liées	(14)	(2 798)	-	12
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 362	3	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 575	-	-	-
Prêts et créances au coût amorti	65 199	17	-	-
Autres actifs	144	213	-	29
Encours actifs avec les parties liées	69 280	233	-	29
Dettes	464	82	(0)	-
Autres passifs financiers	10	31	-	-
Autres passifs	32	106	0	4 614
Encours passifs avec les parties liées	506	220	(0)	4 614
Engagements donnés	1 608	1 050	-	-
Engagements reçus	76	-	-	-

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations réalisées avec le fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts.

(2) Il s'agit presque exclusivement d'opérations réalisées avec La Poste.

12.2 Rémunération des dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Directoire et du Comité de développement.

Les membres du Directoire ne sont pas liés par un contrat de travail avec La Banque Postale. Hormis Stéphane Dedeyan, qui perçoit une rémunération au titre de son mandat de directeur Général de CNP Assurances, ils ne perçoivent aucune autre rémunération que celle versée au titre de leur mandat social, ni de rémunération pour les mandats exercés dans les filiales du groupe La Banque Postale.

Une rémunération a été versée à Philippe Heim et à Marion Rouso par La Poste en raison de l'existence d'un contrat de travail rendu nécessaire par le modèle postal de banque qui confie à Philippe Heim la Direction des services financiers de La Poste (Centres financiers) et à Marion Rouso le titre de Directrice Générale Adjointe de la Branche Grand Public et Numérique de La Poste.

La rémunération des membres du Directoire est composée d'une rémunération fixe annuelle qui peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée, hors celle du Président du Directoire, qui est intégralement fixe.

La rémunération brute totale versée aux membres du Directoire s'élève à 1,445 million d'euros au 31 décembre 2022 et 1,958 million d'euros au 31 décembre 2021.

La rémunération versée aux membres du comité de développement, hors rémunération versée aux membres du Directoire et hors indemnités avantages postérieurs à l'emploi versés par La Poste et par CNP, est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Rémunérations et avantages en nature	14,63	9,38
Avantages postérieurs à l'emploi	0,96	1,15
Total	15,59	10,53

A ces éléments peuvent s'ajouter des indemnités de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein de La Banque Postale.

NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

	31.12.2022			
	Commissaires aux comptes de La Banque Postale			
	Mazars		KPMG	
(montants hors taxes, en millions d'euros)	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	4,58	95%	4,92	92%
Société mère	0,52	11%	0,68	13%
Filiales	4,07	84%	4,24	80%
Services autres que la certification des comptes	0,24	5%	0,40	8%
Société mère	-	0%	0,18	3%
Filiales	0,24	5%	0,23	4%
TOTAL	4,83	100%	5,32	100%

NOTE 14 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siège Social : Ville / Pays	31.12.2022			31.12.2021		
		Méthode (1)	% Contrôle	% Intérêt	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
La Banque Postale	Paris - France	MERE	100,00	100,00	MERE	100,00	100,00
BANCASSURANCE FRANCE							
AEP3 SCI	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
AEP4 SCI	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Arial CNP Assurances	Mons-en-Baroeul - France	MEE	40,00	40,00	MEE	40,00	31,58
Assurbail Patrimoine	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Assurimmeuble	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Assurance (2)	Paris - France	IG	100,00	100,00	MEE	66,00	52,11
CIMO	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Assur Trésorerie Plus	Paris - France	IG	99,09	99,09	IG	98,12	77,46
CNP Assurances (3)	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	82,12	78,95
CNP Caution	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Immobilier	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS	Paris - France	IG	98,98	98,98	IG	98,59	77,84
CNP Retraite (4)	Paris - France	IG	100,00	100,00	NI	-	-
Coentreprise de Transport d'Electricité (5)	Paris - France	JV	20,00	20,00	JV	20,00	15,79
EasyBourse	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Ecureuil Profil 90	Paris - France	IG	56,22	56,22	IG	56,86	44,89
Ecureuil Vie Développement	Paris - France	MEE	49,00	49,00	MEE	49,00	38,69
Filassistance International (2)	Paris - France	IG	100,00	100,00	MEE	66,00	52,11
Holding d'Infrastructures Gazières	Paris - France	MEE	52,97	52,97	MEE	53,00	41,84
Infra-Invest France	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Infra-Invest Holding	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Issy Cœur de Ville (ICV)	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
La Banque Postale Assurance Santé	Issy-les-Moulineaux - France	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
La Banque Postale Assurances IARD	Issy-les-Moulineaux - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Banque Postale Conseil en Assurances	Issy-les-Moulineaux - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Banque Postale Consumer Finance	Saint-Denis - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Banque Postale Prévoyance	Issy-les-Moulineaux - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LBP Actifs Immo	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Ma French Bank	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MFP Prévoyance SA	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Montparvie V	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
OPCI AEP247	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
OPCI AEW Imcom 1	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
OPCI MTP Invest	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
OPCI Raspail	Paris - France	IG	99,94	99,94	IG	100,00	78,95
Outlet Invest	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
SAS Alleray	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
SCI Lamartine (4)	Paris - France	IG	85,00	85,00	NI	-	-
SCP Lamartine Euros (4)	Paris - France	IG	100,00	100,00	NI	-	-
SCP Lamartine monitoring Holding (4)	Paris - France	IG	100,00	100,00	NI	-	-
SICAC	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
SOFIAP	Paris - France	IG	66,00	66,00	IG	66,00	66,00
Sogestop K	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Univers CNP 1 FCP	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Vivaccio ISR actions	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
BANCASSURANCE INTERNATIONAL							
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde SA	São Paulo - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	40,86
Caixa Seguradora SA	Brasilia - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	40,86
Caixa Vida e Previdência	Brasilia - Brésil	IG	100,00	40,00	IG	100,00	31,58
CNP Asfaltiki	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Assurances Compañia de Seguros	Buenos Aires - Argentine	IG	76,47	76,47	IG	76,47	60,37
CNP Assurances Latam Holding Ltda	Brasilia - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Assurances Participações Ltda	Brasilia - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Capitalização SA	Brasilia - Brésil	IG	51,00	26,39	IG	51,00	20,84
CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios (6)	Brasilia - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	40,86
CNP Cyprialife	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Cyprus Insurance Holdings	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Cyprus Properties	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Cyprus Tower Ltd	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Europe Life	Dublin - Irlande	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Luxembourg	Luxembourg - Luxembourg	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	Brasilia - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	40,86

Sociétés	Siège Social : Ville / Pays	31.12.2022			31.12.2021		
		Méthode (1)	% Contrôle	% Intérêt	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
CNP Partners (7)	Madrid - Espagne	NI	-	-	IG	100,00	78,95
CNP Praktoriaki	Athènes - Grèce	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	Buenos Aires - Argentine	IG	65,38	50,00	IG	65,38	39,47
CNP Santander Insurance Europe Ltd	Dublin - Irlande	IG	51,00	51,00	IG	51,00	40,26
CNP Santander Insurance Life Ltd	Dublin - Irlande	IG	51,00	51,00	IG	51,00	40,26
CNP Santander Insurance Services Ireland Ltd	Dublin - Irlande	IG	51,00	51,00	IG	51,00	40,26
CNP Seguros Holding Brasil SA	Brasilia - Brésil	IG	51,75	51,75	IG	51,75	40,86
CNP Seguros Participações em Saúde Ltda (8)	Brasilia - Brésil	IG	51,75	51,75	IG	100,00	40,86
CNP UniCredit Vita	Milan - Italie	IG	51,00	51,00	IG	57,50	45,40
CNP Vita Assicura	Milan - Italie	IG	100,00	100,00	IG	51,00	40,26
CNP Vita Assicurazione	Milan - Italie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
CNP Zois	Athènes - Grèce	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	São Paulo - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	40,86
Credicoop Companhia de Seguros de Retiro SA (4)	Buenos Aires - Argentine	MEE	29,82	29,82	NI	-	-
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	São Paulo - Brésil	IG	100,00	48,81	IG	100,00	38,54
Holding XS 1 SA	Brasilia - Brésil	IG	51,00	40,00	IG	51,00	31,58
Infra-Invest	Luxembourg - Luxembourg	IG	100,00	100,00	IG	100,00	78,95
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	São Paulo - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	40,86
OPCVM Caixa Seguradora SA	Brasilia - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	40,86
OPCVM Caixa Vida e Previdência	Brasilia - Brésil	IG	100,00	40,00	IG	100,00	31,58
OPCVM CNP Capitalizacão SA (9)	Brasilia - Brésil	IG	100,00	26,39	IG	100,00	20,84
OPCVM CNP Consórcio SA (10)	Brasilia - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	40,86
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA	Brasilia - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	40,86
Provincia Seguros de Vida SA (4)	Buenos Aires - Argentine	MEE	40,00	40,00	NI	-	-
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros SA	Brasilia - Brésil	MEE	25,00	12,94	MEE	25,00	10,22
XS2 Vida e Previdência SA	Brasilia - Brésil	IG	100,00	40,00	IG	100,00	31,58
XS5 Administradora de consorcios SA	Brasilia - Brésil	MEE	50,01	25,00	MEE	50,01	19,74
Youse Tecnologia e Assistencia em Seguros Ltda (11)	Brasilia - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	40,86

BANQUE PATRIMONIALE ET GESTION D'ACTIFS

AEW Europe SA (7)	Paris - France	NI	-	-	MEE	40,00	40,00
La Banque Postale Asset Management	Paris - France	IG	100,00	75,00	IG	100,00	70,00
La Banque Postale Asset Management Holding	Paris - France	IG	75,00	75,00	IG	70,00	70,00
Louvre Banque Privée Immobilier Conseil (12)	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Louvre Banque Privée (13)	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Ostrum Asset Management (7)	Paris - France	NI	-	-	MEE	45,00	31,50
Tocqueville Finance SA	Paris - France	IG	100,00	75,00	IG	99,90	69,93

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

FCT Elise 2012	Paris - France	IG	95,00	95,00	IG	95,00	95,00
La Banque Postale Collectivités Locales	Paris - France	IG	65,00	65,00	IG	65,00	65,00
La Banque Postale Leasing & Factoring	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	Amsterdam - Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	Amsterdam - Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

HORS PÔLES

115 K (4)	Paris - France	IG	100,00	100,00	NI	-	-
-----------	----------------	----	--------	--------	----	---	---

MULTI-SECTEURS

La Banque Postale Home Loan SFH	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCI CRSF DOM (7) (14)	Paris - France	NI	-	-	IG	99,94	99,94
SCI CRSF Métropole (14)	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCI Tertiaire Saint Romain (14)	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

(1) Méthode de consolidation :

IG : Intégration Globale / MEE : Mise En Equivalence / JV : Juste Valeur par résultat / NI : Non Intégré.

(2) Les augmentations des pourcentages d'intérêt et de contrôle d'Assurance et Filiassement International impliquant un changement de méthode de consolidation sont liées au rachat des participations ne donnant pas le contrôle.

(3) Au terme de l'Offre publique d'achat simplifiée visant les actions CNP Assurances lancée le 02 mai 2022, le taux d'intérêt du groupe La Banque Postale dans CNP Assurances est de 100%, contre 78,95% au 31 décembre 2021 (cf. note 1.1 « Faits marquants de la période »).

(4) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2022.

(5) Compte tenu de l'affectation de la Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE) presque exclusivement en regard de contrats d'assurance participatifs, le Groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(6) Caixa Consórcios SA Administradora de Consórcio s'appelle dorénavant CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios.

(7) Entités sorties du périmètre de consolidation en 2022.

(8) Caixa Seguros Participações em Saúde Ltda s'appelle dorénavant CNP Seguros Participações em Saúde Ltda.

(9) OPCVM Caixa Capitalização SA s'appelle dorénavant OPCVM CNP Capitalizacão SA.

(10) OPCVM Caixa Consórcios s'appelle dorénavant OPCVM CNP Consórcio SA.

(11) Caixa Seguros Assessoria e Consultoria Ltda s'appelle dorénavant Youse Tecnologia e Assistencia em Seguros Ltda.

(12) La Banque Postale Immobilier Conseil s'appelle dorénavant Louvre Banque Privée Immobilier Conseil.

(13) BPE s'appelle dorénavant Louvre Banque Privée.

(14) SCI détenant les immeubles d'exploitation de La Banque Postale.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés listées ci-dessous sont exclues de la consolidation car elles sont considérées comme non significatives au regard de trois critères non cumulatifs correspondant à un pourcentage exprimé sur le bilan, sur le produit net bancaire et sur le résultat net, mais également en fonction de leurs trajectoires financières pluriannuelles.

Sociétés	Siège social : Ville -Pays	Quote-part de capital en %
5/7 Rue Scribe	Paris - France	100,00%
23-25 Marignan SAS	Paris - France	100,00%
36 MARBEUF SAS	Paris - France	100,00%
83 Avenue Bosquet	Paris - France	100,00%
201 Investments	Paris - France	100,00%
Alpinvest Feeder (Euro) V C.V.	Amsterdam - Pays-Bas	99,98%
270 Investments	Issy-les-Moulineaux - France	100,00%
ARDIAN EXPANSION FUND V SKY CO-INVEST_PART A	Paris - France	100,00%
Assurécureuil Pierre	Paris - France	99,99%
Assurécureuil Pierre 2	Paris - France	100,00%
Assurécureuil Pierre 5	Paris - France	100,00%
Assurécureuil Pierre 7	Paris - France	99,99%
Auxiliaire de Transaction Immo	Paris - France	100,00%
AVENIR SANTE	Paris - France	100,00%
Axe France	Paris - France	50,00%
Baudry Ponthieu	Paris - France	99,91%
Bercy Crystal	Paris - France	100,00%
CANOPEE	Paris - France	99,97%
Cartera Pbtamsi	Madrid - Espagne	100,00%
CBPE CAPITAL VIII SPECIAL INVESTORS	Londres - Royaume-Uni	100,00%
Cicoge	Paris - France	100,00%
CL (Mesa Geitonia) Properties Ltd	Nicosie - Chypre	100,00%
CL ARCHANGELOS ANAPTYXIS LTD	Nicosie - Chypre	100,00%
CL ARCHANGELOS PROPERTIES LTD	Nicosie - Chypre	100,00%
CNP INFRASTRUCTURES DURABLES	Paris - France	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI 123 SOLEIL	Pantin - France	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI N°7 SIROCO	Pantin - France	100,00%
CNP Private Equity for Personal Savings	Paris - France	100,00%
CNP SHORT TERM INFLATION	Paris - France	100,00%
CNP UC IMMO	Paris - France	100,00%
CNP Vita SCARL	Milan - Italie	100,00%
CŒUR MEDITERRANEE	Paris - France	70,00%
Cottages du Bois aux Daims	Paris - France	100,00%
CRE DEBT SICAV FPS - CRE SENIOR 16 Part A	Puteaux - France	100,00%
DIWISE	Paris - France	100,00%
Django	Paris - France	100,00%
Domaine de Lancosme	Vendoeuvres - France	80,00%
Domiserve	Montrouge - France	100,00%
Ecureuil Vie Investment	Issy-les-Moulineaux - France	100,00%
EIG Energy Transition fund S.C.S.p.	Luxembourg - Luxembourg	55,56%
EOLE RAMBOUILLET	Paris - France	100,00%
Europe Properties Investments	Neuilly-sur-Seine - France	100,00%
Ezyness	Paris - France	100,00%
Farman	Paris - France	50,00%
Farmoric	Puteaux - France	100,00%
Filassistance Services	Paris - France	100,00%
Filassistance solutions	Saint-Cloud - France	100,00%
Foncière CNP	Paris - France	100,00%
Foncière ELBP	Paris - France	100,00%
FONCIERE HID	Paris - France	100,00%
Forestiere Cdc	Paris - France	50,00%

Sociétés	Siège social : Ville -Pays	Quote-part de capital en %
FPIP	Paris - France	100,00%
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Oslo - Norvège	100,00%
GALAXIE 33	Paris - France	100,00%
GCK	Luxembourg - Luxembourg	80,00%
Geosud	Rueil Malmaison - France	98,00%
GF DE LA FORÊT DE NAN	Paris - France	100,00%
Green Quartz	Paris - France	99,99%
Green Rueil	Paris - France	50,00%
GROUPEMENT DE PARTENARIATS ADMINISTRATIFS (G.P.A.)	Malakoff - France	80,00%
Habimmo	Paris - France	99,99%
Holdipierre	Paris - France	100,00%
Immaucom	Paris - France	80,00%
INFRA LOAN INVEST COMPARTMENT	Paris - France	100,00%
INFRA-INVEST 2	Luxembourg - Luxembourg	100,00%
Infrastructure Partners (Morgan Stanley)	Paris - France	64,94%
Ireland Property Investment Fund	Dublin - Irlande	100,00%
ISSY ILOT 13	Paris - France	50,00%
Issy Vivaldi	Paris - France	100,00%
Jasmin	Paris - France	99,95%
Jesco	Paris - France	55,00%
KissKissBankBank	Paris - France	100,00%
KLEBER 46 HOLDING	Paris - France	100,00%
Kureck	Paris - France	100,00%
Laiki Brokers (Insurance & Consultancy Services) Ltd	Nicosie - Chypre	100,00%
Laiki Insurance Agencies Ltd	Nicosie - Chypre	100,00%
LBP AM Private Debt GP Lux	Luxembourg - Luxembourg	100,00%
LBP International	Paris - France	100,00%
LBP Protection	Paris - France	100,00%
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 2	Paris - France	50,00%
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 3	Paris - France	69,10%
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE INFRASTRUCTURE DEBT	Paris - France	100,00%
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE REAL ESTATE DEBT	Paris - France	100,00%
LBPAM Infrastructure Septembre 2030 Part	Paris - France	100,00%
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	Paris - France	75,34%
LCYL Dramas Properties Limited	Nicosie - Chypre	100,00%
LCYL KARPENISIOU PROPERTIES LIMITED	Nicosie - Chypre	100,00%
LCYL KITI PROPERTIES LIMITED	Nicosie - Chypre	100,00%
LCYL Properties Limited	Nicosie - Chypre	100,00%
Lesly	Paris - France	100,00%
Lux Gare	Luxembourg - Luxembourg	100,00%
Lyfe	Paris - France	100,00%
MERIDIAM INFRA INVEST SLP	Paris - France	94,98%
MERIDIAM INFRA-INVEST II	Paris - France	100,00%
MONTAGU IV (SCOTS FEEDER)	Londres - Royaume-Uni	100,00%
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE	Paris - France	100,00%
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT REAL ESTATE	Paris - France	100,00%
MONTPARVIE IV	Issy-les-Moulineaux - France	100,00%
MONTPER ENTERPRISES LIMITED	Nicosie - Chypre	100,00%
NATIXIS FCT MONTPARNASSE DETTE PRIVEE COMPARTIMENT MONTPARNASSE PLACEMENT PRIVE	Paris - France	100,00%
Naturim	Levallois-Perret - France	100,00%
Neuilly Pilot	Paris - France	100,00%
New Side	Paris - France	100,00%
Ofelia	Paris - France	66,66%
ONE COLOGNE	Paris - France	100,00%
Open CNP	Issy-les-Moulineaux - France	100,00%
OREA	Paris - France	100,00%

Sociétés	Siège social : Ville -Pays	Quote-part de capital en %
Pantin Logistique	Paris - France	100,00%
Paris 08	Paris - France	100,00%
Passage du Faidherbe	Paris - France	100,00%
Pays-Bas Retail 2013 BV	Amsterdam - Pays-Bas	100,00%
Pial 34	Paris - France	100,00%
Pierre et Labruyère	Paris - France	100,00%
Pierre Quentin Bauchard	Paris - France	99,99%
PURPLE PROTECTED ASSET COMPARTMENT PPA-S100	Paris - France	60,00%
Pyramides 1	Paris - France	100,00%
Residavout	Paris - France	100,00%
Residential	Paris - France	100,00%
RSS IMMO	Paris - France	99,98%
Rue du Bac	Paris - France	50,00%
SA Le Marquis	Paris - France	60,00%
Saphirimmo	Paris - France	100,00%
SAS 22 RUE DE LA BANQUE HOLDCO	Paris - France	100,00%
SAS Le square Paris 8 propco	Paris - France	100,00%
SAS PARIS-LONDRES	Paris - France	100,00%
SAS Pyramides 2	Paris - France	100,00%
SAS Richelieu Vivienne	Paris - France	50,00%
SCHRODER COMPARTMENT IALA	Pantin - France	100,00%
SCI Assurécureuil Pierre 8	Paris - France	100,00%
SCI CRSF DOM	Paris - France	100,00%
SCI de La CNP	Paris - France	100,00%
SCI ELEMENTS BERLIN OFFICE	Paris - France	99,00%
SCI ELEMENTS BERLIN RESIDENTIAL	Paris - France	99,00%
SCI HOLDIHEALTH EUROPE	Paris - France	100,00%
SCI Lauriston	Paris - France	100,00%
SCI Les Chevrons	Paris - France	51,51%
SCI MAX	Paris - France	100,00%
SCP LAMARTINE UC	Paris - France	99,90%
Secrets et Boetie	Paris - France	100,00%
SILK HOLDING	Paris - France	100,00%
Sogestop L	Paris - France	100,00%
Sonne	Neuilly-sur-Seine - France	99,95%
Suffren Ré	Paris - France	99,97%
Taunus	Paris - France	100,00%
Terre Neuve 4 Immo	Paris - France	100,00%
THEEMIM	Paris - France	100,00%
Transactis	Courbevoie - France	50,00%
US Real Estate 270 SAS	Paris - France	100,00%
US Real Estate EVJ SAS	Paris - France	100,00%
Vendome Europe	La Défense - France	50,00%
Victor Hugo 147	Paris - France	99,98%
Wagram 92	Paris - France	100,00%
Woodland Invest	Paris - France	100,00%
Ybry Pont de Neuilly	Paris - France	100,00%
Yellowalto	Puteaux - France	100,00%
Youse Seguradora S.A	Brasília - Brésil	100,00%

NOTE 15 IFRS12 : INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

Cette note présente les informations relatives aux filiales et entités structurées dans le cadre de la mise en application de la norme IFRS 12.

15.1 Entités consolidées

Le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale comprend les sociétés sur lesquelles le Groupe dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

La détermination du périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation du Groupe sont déclinées au sein de la note 2 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés ».

15.1.1 Restrictions importantes associées aux entités contrôlées

Les restrictions statutaires, contractuelles ou réglementaires peuvent limiter la capacité du Groupe à accéder ou à transférer certains actifs librement depuis ou vers d'autres entités du Groupe ou de les utiliser et de régler des passifs du Groupe.

Le groupe La Banque Postale a également identifié les points suivants :

- ▶ Le Groupe a donné ou s'est engagé à donner des titres en pension et a nanti des titres au profit de la Banque Centrale Européenne et du Crédit Logement (cf. note 8) ;
- ▶ Le Groupe a nanti des crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) au bénéfice des porteurs (cf. note 8) ;
- ▶ Le Groupe a accordé des garanties de capital et de performance aux détenteurs de parts d'OPCVM originés par le Groupe (cf. note 8) ;
- ▶ Au titre de ses activités d'assurance, le Groupe provisionne le résultat des placements financiers d'assurance redistribuables aux assurés (matérialisé dans la ligne comptabilité reflet à l'actif ou au passif du bilan) et dans le cadre de ses activités de réassurance du risque, le Groupe reçoit ou donne des dépôts espèces ou des nantissements de titres (cf. note 6 et note 4.18).

15.1.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les intérêts minoritaires ou participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêt dans les filiales ou sous-groupes par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les informations financières résumées représentent les données des filiales et sous-groupes prises à 100 %, y compris l'allocation du prix d'acquisition et avant l'élimination des opérations intragroupes.

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et sous-groupes dont le montant de participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier des entités détenues :

31.12.2022									
Participations ne donnant pas le contrôle					Informations financières résumées des filiales				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit Net Bancaire	Résultat net
<i>(en millions d'euros)</i>									
Groupe CNP Assurances	0%	0%	275	6 168	328	453 092	20 806	3 221	1 371
Autres entités			15	79	36				
Total			290	6 247	365				

15.1.3 Entités structurées consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

Les entités structurées consolidées incluent :

- ▶ des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du Groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lesquels le Groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du Groupe ainsi que pour son compte propre ;
- ▶ des Fonds Communs de Titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranche.

15.1.4 Partenariats et entreprises associées

Partenariats significatifs

Au 31 décembre 2022, les partenariats significatifs comprennent deux entités : Arial CNP Assurances et Holding d'Infrastructures Gazières.

Arial CNP Assurances

L'entité Arial CNP Assurances est contrôlée conjointement par le groupe CNP Assurances à hauteur de 40% avec AG2R-La Mondiale. Cette coentreprise a pour objectif la conception, la commercialisation et la gestion de contrats d'épargne retraite supplémentaire collective et de contrats collectifs de protection sociale complémentaire santé et prévoyance. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Holding d'Infrastructures Gazières

L'entité Holding d'Infrastructures Gazières est contrôlée conjointement par le groupe CNP Assurances à hauteur de 53% avec la Caisse des Dépôts. Cette holding détient notamment une participation de 39% dans GRTgaz, société spécialisée dans le transport de gaz naturel. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières relatives aux partenariats et entreprises associées sont détaillées dans la note 4.10 « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

15.2 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le Groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires: La Titrisation, les Fonds de placement et Autres.

Titrisation

Les opérations de titrisation regroupent les Fonds Communs de Titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs qui portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranche. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de :

- ▶ permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;
- ▶ favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses : outil de refinancement ;
- ▶ améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- ▶ transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité...) et donc réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- ▶ faciliter la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

Fonds de placement

Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- ▶ de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- ▶ du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Autres

Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

15.2.1 Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le Groupe a un intérêt sans restriction particulière :

(en millions d'euros)	31.12.2022		
	Titrisation	Fonds de placement	Autres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 810	99 920	423
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 386	-	87
Actifs financiers au coût amorti	-	203	3 211
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	8 197	100 123	3 720
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	351
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	351
Engagements de financement donnés	-	-	866
Exposition maximale au risque de perte	8 197	100 123	4 586
Exposition nette au risque de perte	8 197	100 123	4 586

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

15.2.2 Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le Groupe

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le Groupe, notamment les fonds gérés par la filiale La Banque Postale Asset Management.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 104 millions d'euros au 31 décembre 2022 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

NOTE 16 FICHE D'IDENTITE DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDES

Les titres de participation non consolidés détenus entre 10% et 49,99% sont présentés ci-dessous.

	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Devise	Montant des capitaux propres du dernier exercice	Montant du résultat du dernier exercice	Date des derniers états financiers
<i>(en millions d'euros)</i>						
BANQUE DE DETAIL ET GESTION D'ACTIFS						
COSMIAN TECH	Paris - France	12,24%	EUR	0,20	(0,89)	31/12/2021
EPI Company SE	St-Jans-Molenbeek - Belgique	4,76%	EUR	NC	NC	NC
Green Lantern	Paris - France	16,46%	EUR	0,81	(0,05)	31/12/2021
Mandarine Gestion	Paris - France	11,82%	EUR	49,27	13,71	31/12/2021
Paylib	La Garenne Colombes - France	16,67%	EUR	3,45	0,31	31/12/2021
SG FGAS	Paris - France	14,30%	EUR	1,03	-	31/12/2021
SOLFIZ	Nantes - France	20,00%	EUR	0,23	0,03	30/09/2022
ASSURANCE (1)						
Adagia Capital Europe - Sharp 1 S.L.P.	Paris - France	10,91%	EUR	NC	NC	NC
AEAM Dutch Mortgage Fund 2	La Haye - Pays-Bas	24,86%	EUR	NC	NC	NC
Allianz Euro Core Infrastructure Debt Fund SCSP	Paris - France	21,50%	EUR	NC	NC	NC
Allianz European Private Credit Fund II	Senningerberg - Luxembourg	33,33%	EUR	NC	NC	NC
Alpinvest Secondaries Fund Lux Euro Master VI	Amsterdam - Pays-Bas	19,66%	EUR	NC	NC	NC
Amundi LCL Senior Secured Midcap Loans	Paris - France	18,35%	EUR	NC	NC	NC
Assureurs – Caisse des Depots Relance Durable France – LBPAM	Paris - France	10,00%	EUR	NC	NC	NC
Aviva Investors Alternatives FCP RAIF - Aviva Investors European Infrastructure Debt Strategy	Luxembourg - Luxembourg	11,90%	EUR	NC	NC	NC
Aviva Investors European Secondary Infrastructure Credit	Paris - France	15,56%	EUR	NC	NC	NC
Blue Like An Orange Sustainable Capital Latin America Fund I	Luxembourg - Luxembourg	12,21%	USD	NC	NC	NC
BNP Paribas European SME Debt Fund	Paris - France	15,00%	EUR	NC	NC	NC
BNP Paribas European SME Debt Fund 2	Paris - France	14,23%	EUR	NC	NC	NC
BNP Paribas Global Senior Corporate Loans	Paris - France	36,41%	EUR	NC	NC	NC
BNP Paribas Novo 2018	Paris - France	15,15%	EUR	NC	NC	NC
CDC Capital III	Paris - France	36,24%	EUR	NC	NC	NC
Certivia SICAV	Neuilly-sur-Seine - France	13,33%	EUR	82,13	(1,64)	31/12/2022 (2)
CIC Debt Fund 4	Paris - France	17,43%	EUR	NC	NC	NC
Clearsight Turnaround Fund II	St Peter Port Guernesey - Royaume-Uni	15,63%	EUR	NC	NC	NC
Clearsight Turnaround Fund III	Pfäffikon - Suisse	11,01%	EUR	NC	NC	NC
Clearsight Turnaround Fund IV	Pfäffikon - Suisse	10,00%	EUR	NC	NC	NC
CM-CIC Debt Fund 3	Paris - France	12,22%	EUR	NC	NC	NC
Credicoop Afavydc	Buenos Aires - Argentine	29,84%	EUR	(15,72)	(0,01)	31/12/2022
DBAG Fund VI Feeder GmbH & Co KG	Francfort-sur-le-Main - Allemagne	26,56%	EUR	NC	NC	NC
Defense CB3	Paris - France	25,00%	EUR	97,07	(9,36)	31/12/2022 (2)
Elaia DV4 Fund	Paris - France	10,00%	EUR	NC	NC	NC
FCT Tikehau Novo 2020	Paris - France	14,98%	EUR	NC	NC	NC
Fonciere Ecureuil II	Paris - France	21,77%	EUR	25,86	(0,79)	31/12/2022 (2)
Fonds de Fonds Growth	Maison-Alfort - France	20,00%	EUR	NC	NC	NC

	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Devise	Montant des capitaux propres du dernier exercice	Montant du résultat du dernier exercice	Date des derniers états financiers
<i>(en millions d'euros)</i>						
Fonds de Fonds Obligations Relance France	Paris - France	17,00%	EUR	NC	NC	NC
Fonds de Prêts Participatifs Relance	Saint-Denis - France	12,65%	EUR	NC	NC	NC
Fonds NOV Impact Actions NC Assureurs - CDC Relance	Paris - France	16,13%	EUR	NC	NC	NC
Fonds NOV Sante Actions NC Assureurs - CDC Relance Durable France	Paris - France	10,13%	EUR	NC	NC	NC
Fonds NOV Sante Dette Non Cotee Assureurs	Paris - France	17,27%	EUR	NC	NC	NC
Fonds NOV Tourisme Actions Non Cotees	Paris - France	10,00%	EUR	NC	NC	NC
Fonds Obligations Relance France	Paris - France	17,00%	EUR	NC	NC	NC
GF France Est	Paris - France	28,97%	EUR	29,37	0,48	31/12/2021
Hemisphere Holding	Paris - France	20,00%	EUR	46,38	3,18	31/12/2021
Infrastructure Finance SCS SIF - Compartiment European Infra Senior 1	Luxembourg - Luxembourg	10,58%	EUR	NC	NC	NC
LAC I SLP	Maison-Alfort - France	16,50%	EUR	NC	NC	NC
Latour Co-Invest Funecap	Paris - France	10,40%	EUR	NC	NC	NC
Latour Co-Invest Hygee	Paris - France	26,27%	EUR	NC	NC	NC
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE FCT 1	Paris - France	48,70%	EUR	NC	NC	NC
LBPAM Mid Cap Senior Debt	Paris - France	33,33%	EUR	NC	NC	NC
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM EUROPEAN RESPONSIBLE INFRASTRUCTURE DEBT FUND	Paris - France	46,66%	EUR	NC	NC	NC
Lyxor Dette Midcap	Paris La Défense - France	24,15%	EUR	NC	NC	NC
Lyxor Dette Midcap II	Paris La Défense - France	33,33%	EUR	NC	NC	NC
Meridiam Infrastructure	Luxembourg - Luxembourg	18,42%	EUR	1 380,13	266,42	31/12/2021
MXVI	Lyon - France	21,91%	EUR	NC	NC	NC
NN Dutch Residential Mortgage Fund	Paris - France	10,17%	EUR	NC	NC	NC
Office CB 21	Neuilly-sur-Seine - France	25,00%	EUR	337,66	9,26	31/12/2021
OPC 1	Paris - France	19,67%	EUR	28,66	4,82	30/09/2022
OPC 2	Paris - France	42,15%	EUR	65,97	35,84	30/09/2022
Partech Growth	Paris - France	14,40%	EUR	NC	NC	NC
PBW II Real Estate fund	Luxembourg - Luxembourg	14,57%	EUR	1,03	(0,05)	30/09/2022
Polaris Private Equity IV	Copenhague - Danemark	10,00%	DKK	NC	NC	NC
Purple Private Debt Scs Raif - Essential Infra Debt Fund	Paris - France	25,21%	EUR	NC	NC	NC
Quadrille Technologies III	Paris - France	11,11%	EUR	NC	NC	NC
SCPI Pierre Plus	Paris - France	10,55%	EUR	NC	NC	NC
Senior European Loan fund 1	Luxembourg - Luxembourg	46,40%	EUR	13,91	0,19	30/09/2022
Senior European Loan fund 2	Luxembourg - Luxembourg	31,88%	EUR	259,43	2,90	30/09/2022
Senior European Loan fund 3	Luxembourg - Luxembourg	27,36%	EUR	192,29	1,45	30/09/2022
SGD Pharma Co-Invest S.L.P.	Paris - France	23,81%	EUR	NC	NC	NC
Silverstone	Neuilly-sur-Seine - France	19,61%	EUR	75,48	(0,05)	31/12/2022 (2)
Societe du Centre Commercial de la Defense (SCCD)	Paris - France	22,00%	EUR	80,87	57,46	31/12/2021
Sofinnova Crossover I S.L.P.	Paris - France	17,99%	EUR	NC	NC	NC
Sofiproteol Dette Privee	Paris - France	14,63%	EUR	NC	NC	NC
Sunlight	Neuilly-sur-Seine - France	46,98%	EUR	165,66	0,16	31/12/2022 (2)
Tikehau Impact Lending	Paris - France	14,93%	EUR	NC	NC	NC
Tikehau NOVO 2018	Paris - France	14,16%	EUR	NC	NC	NC
Trilantic Capital Partners V (Europe)	New-York - États-Unis	12,77%	EUR	NC	NC	NC

(1) Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de CNP Assurances.

(2) Comptes provisoires.